



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022





# SOMMAIRE

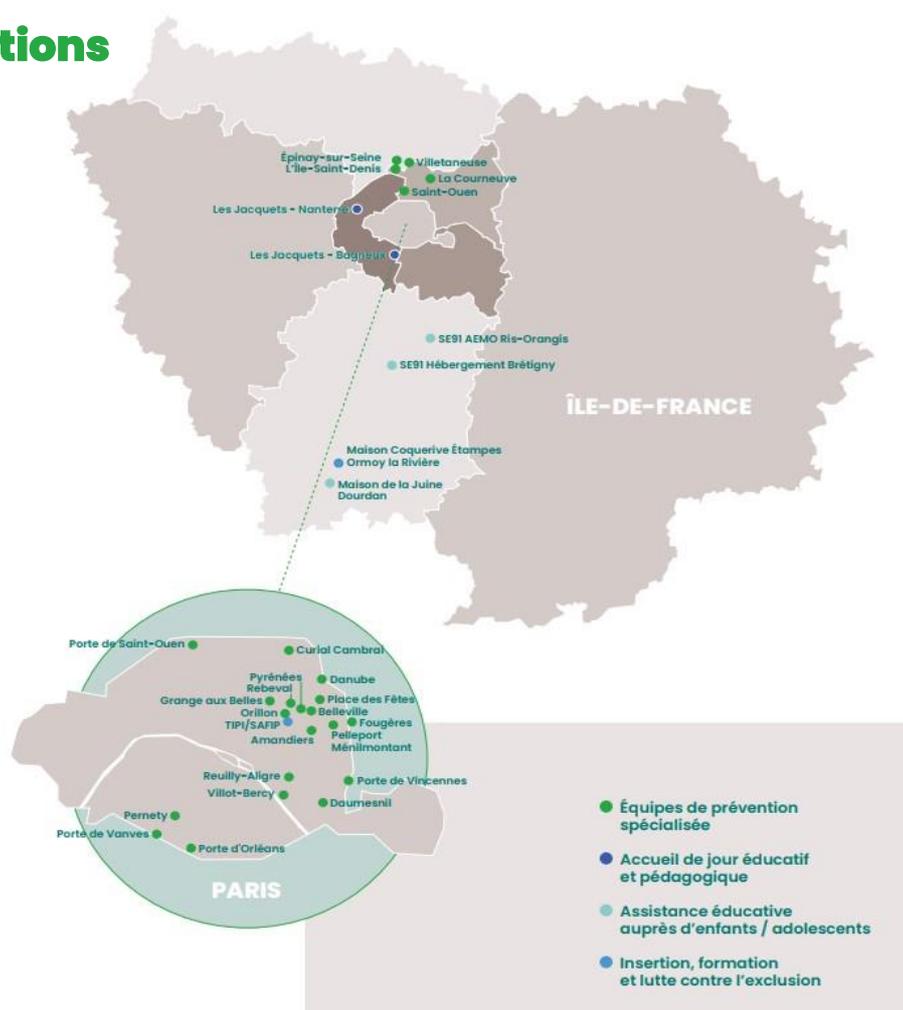
Le Conseil d'Administration	5
Implantations des établissements et services	5
Le mot du Président	7
Nos valeurs	9
Nos missions	9
La Direction Générale	11
Le Service de PRÉVENTION SPÉCIALISÉE PARIS	18
Le SAFIP	30
Le TIPI	36
Le Service de PRÉVENTION SPÉCIALISÉE SEINE-SAINT-DENIS	44
Les JACQUETS	54
La Maison COQUERIVE	66
La Maison de la JUINE	76
Le SERVICE ÉDUCATIF 91	85
Les CENTRES DE VACANCES	98
Bilan social	104
Bilan financier	107



## Le Conseil d'Administration

Président	Jean-Marc STEINDECKER <i>Professeur Agrégé</i>
Vice-Présidente	Nicole GLOAGUEN <i>Ancienne Directrice Générale de la Fondation</i>
Secrétaire Général	Pierre DUCROQ <i>Ancien Directeur Général de la Fondation</i>
Trésorier	Xavier ROY <i>Inspecteur Général des Affaires Culturelles</i>
Membre du Bureau	Claudine GUTHMANN <i>Présidente de 1999 à 2008</i>
Administrat.eur-ric.e.s	Véronique BAYER <i>Directrice Générale IRFASE</i> Maître Jean ROUCHE <i>Avocat honoraire au barreau de Paris</i> Michel SAINT-JEAN <i>Physicien</i> Jean-Claude SALTIEL <i>Chef d'entreprise</i> Fadela BENRABIA <i>Commissaire du Gouvernement</i>

## Nos Implantations





## LE MOT DU PRÉSIDENT

### 2022 : Retour à une vie « normale » ?

Enfin, les effets de la pandémie s'estompent. Avec sa cohorte de contraintes et de désagréments. Notre société en est cependant, sortie meurtrie et divisée, et nous retrouvons ces clivages auprès des personnes que nous accompagnons, comme au sein des équipes et des établissements.

La désaffection à l'égard des métiers du secteur social s'est renforcée. Les rémunérations peu attrayantes, les conditions de travail parfois difficiles se sont traduites par une crise globale de l'attractivité. La Fondation n'échappe pas à des difficultés de recrutement de plus en plus impactantes. Malgré les efforts déployés pour garantir une qualité de vie au travail, les professionnels diplômés se raréfient.

C'est pourquoi, le Conseil d'Administration et moi-même, nous sommes engagés à soutenir et à participer aux différents mouvements de revendication qui ont eu lieu tout au long de cette année 2022. Si le Ségur et la revalorisation du point ont constitué une réelle avancée, ils se sont également traduits par un renforcement des clivages au sein des équipes, du fait de l'exclusion de certaines catégories de personnel. Ce sentiment fut encore plus prégnant pour les professionnels des secteurs totalement exclus de ces avancées, comme celui de la formation. Pour autant, au SAFIP/TIPI, organisme de formation de la Fondation, les formateurs sont quotidiennement en face à face avec des publics cumulant des difficultés identiques à ceux accompagnés par les ESMS, qui parfois même les leur orientent. Ainsi, nous nous sommes trouvés confrontés à l'expression d'une grande insatisfaction salariale, portée auprès des instances nationales et en interne.

Nonobstant, 2022 a été une année forte, ayant permis de travailler ce qui fait sens commun. A l'occasion du 65<sup>ème</sup> anniversaire de l'existence de la Fondation, le Conseil d'Administration validait la mise en place d'une réflexion afin de définir un projet associatif ainsi que parallèlement, la réactualisation du logo et l'élaboration d'une charte graphique. Ces trois actions ont mobilisé des groupes de travail transversaux, venant renforcer l'interconnaissance et les liens entre les différentes composantes de Jeunesse Feu Vert. La célébration de l'anniversaire a eu lieu le 10 novembre, malencontreusement jour de grève nationale dans les transports, ce qui est venu fortement limiter les déplacements de nos quelques 600 invités. En dépit de ce contexte, ce temps de rassemblement a été l'occasion pour les établissements de présenter leurs actions et pour certains d'entre eux, d'illustrer les activités menées auprès des publics, au travers de deux courts spectacles présentés sur la scène de la Salle Olympe de Gouges, mise à disposition par la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement.

Le 28 septembre, enfin, nous avons pu mener une journée de réflexion/formation pour l'ensemble des professionnels, consacrée à la thématique de la prostitution des adolescents. Construite par un petit groupe de travail, cette initiative fédératrice avait dû être déprogrammée par deux fois, en raison de la crise sanitaire.

2022 aura également été marquée par l'intégration, au bout de deux années de processus, des salariés de l'AJAM des 10<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements, au sein du service de prévention spécialisée de Paris. Ce dernier a également vu son conventionnement renouvelé en octobre. Je remercie la Ville de Paris pour la confiance illustrée à cette occasion.



En Essonne, le SE 91 et le CHRS ont vu se poursuivre un développement raisonné, dans l'objectif de répondre aux demandes des pouvoirs publics. Le SE 91 a répondu à la sollicitation du Département concernant la mise en œuvre d'un accueil spécifique pour les mineurs et les majeurs non accompagnés (MNA et JMNA). Le CHRS a répondu en fin d'année à une demande des services de l'État, afin de participer au développement d'une offre pérenne d'accueil, visant à se substituer à l'arrêt du dispositif de l'urgence hivernale.

La Maison de la Juine a poursuivi son travail de redressement en répondant à l'ensemble des injonctions et recommandations du contrôle, survenu en 2021.

Le service de prévention de Seine-Saint-Denis a vu renouveler son autorisation de fonctionnement pour les 15 prochaines années, à la suite de la finalisation de son évaluation externe.

Seule réelle ombre au tableau, nous apprenions, fin novembre, la décision du Conseil Régional de l'Île de France de ne pas procéder au renouvellement du conventionnement des Espaces Dynamiques d'Insertion (le TIPI pour la Fondation). Bien évidemment, cette décision relève de la libre administration de la collectivité. Cependant la méthode est apparue pour le moins contestable dans le sens où la décision n'a été annoncée que très tardivement, et à la suite de nombreuses sollicitations formulées par un collectif représentatif de l'ensemble des structures. Effectif au 31 décembre 2022, l'arrêt du dispositif a entraîné la fermeture du Tipi et la mise en place d'un processus de licenciement économique pour les personnels concernés. Bien évidemment, des mesures de reclassement seront recherchées et mobilisées, autant que faire se peut. C'est avec tristesse que le Conseil d'Administration voit disparaître le Tipi, cet outil si utile pour des jeunes qui risquent désormais de se retrouver sans solution.

Je vous invite à retrouver sur le site (<https://www.jeunessefeouvert.com/>) toutes nos actualités, ainsi que les rapports d'activité complets des établissements et services.

**Jean-Marc STEINDECKER**

Président

## NOS VALEURS

La Fondation considère que l'enfant et l'adolescent sont des sujets dont le comportement n'est pas prédictif de leur conduite à venir. Elle s'attache à n'en laisser aucun au bord du chemin, quel que soit son parcours... Les professionnels de la Fondation ne considèrent ni l'échec ni l'exclusion comme une fatalité, au contraire, ils se donnent pour mission d'accompagner chacun et chacune dans le développement de ses points forts et de ses centres d'intérêts. Ce faisant, les professionnels de la Fondation ont pour objectif de donner à chacun la possibilité de retrouver confiance en son avenir, de trouver sa place et de réussir sa vie.

Cela implique un respect absolu des principes de la laïcité, des valeurs républicaines, du vivre ensemble, et le refus de toute forme de racisme, d'intolérance ou de discrimination. Cela implique également un travail sur l'interculturalité. La Fondation ne se considère pas comme dépositaire d'un savoir, mais entend partager avec les jeunes et les personnes qui lui sont confiés, ou qui lui font confiance, des expériences de vie visant à leur promotion, à la mise en valeur des capacités de chacun et à leur autonomie. Elle veille particulièrement à les accompagner dans le développement de leur esprit critique et les aide à devenir des citoyens entiers et responsables.

Elle veut « faire avec » et non « faire à la place » et entend faire de ce principe un engagement professionnel, incarné et illustré en termes d'actions, au quotidien.

La Fondation essaie de faire vivre les valeurs de solidarité non pas comme des concepts abstraits mais comme une réalité, par des réalisations concrètes sur le terrain, à travers des initiatives qui peuvent aller du local à l'international. La Fondation fait sienne des principes de bienveillance qu'elle applique aux personnes auprès desquelles elle exerce son action (en application notamment de la loi 2002-2), mais également auprès de ses professionnels, en garantissant des formes de management participatif, structurants, soutenant et bienveillants, ainsi que les bonnes conditions du dialogue social.

## NOS MISSIONS

La Fondation a pour mission d'aider les enfants, les adolescents et les adultes en difficulté quels que soient leurs parcours. En termes de politiques publiques, ses établissements relèvent du champ de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et de la formation.

Tous les établissements et services tendent à :

- Soutenir, protéger les enfants et les adolescents
- Faciliter notamment la réinscription scolaire et l'insertion professionnelle et sociale du plus grand nombre
- Soutenir leurs familles et les accompagner à la parentalité
- Mettre à l'abri et accompagner de façon globale dans un logement durable, des familles, parfois sans papiers, sans ressources, sortant de l'hôtel voire de la rue
- Accueillir, soutenir et protéger des Mineurs Non Accompagnés dans leur parcours d'autonomisation



## LA DIRECTION GÉNÉRALE

### 2023 : Travailler ce qui fait sens commun pour la Fondation

#### Rôle de la Direction Générale

Instance opérationnelle au service du Conseil d'Administration, la direction générale est chargée de la mise en œuvre de la politique générale de la Fondation. À ce titre, elle pilote un certain nombre de dossiers et soutient les directions des établissements. Elle garantit une synergie et une transversalité entre des domaines d'intervention diversifiés, donne de la cohérence à l'ensemble des actions menées, sécurise les procédures et les dispositifs du fait d'une expertise technique dans les domaines des pratiques éducatives, administratifs et financiers. Elle anime, avec les directeurs d'établissements, le dialogue social en lien avec les instances représentatives du personnel.

Même si la pandémie n'a pas complètement disparue au cours de 2022, elle n'est plus aujourd'hui le sujet phare des préoccupations. Au fil des mois, une vie plus « normale » a repris son cours et le quotidien a été moins ponctué d'adaptation permanente des organisations.

Ainsi, il est redevenu possible de reprendre des travaux collectifs en présentiel, la visioconférence ne permettant pas de mener toutes les actions collectives souhaitées.

L'organisation du 65<sup>ème</sup> anniversaire de la Fondation, à l'automne dernier, en a été une parfaite illustration ! Traditionnellement, tous les 5 ans, cette manifestation festive offre en tout premier lieu un espace-temps de rencontre à l'ensemble des professionnels. Se connaître, échanger, mieux appréhender l'activité mise en œuvre au sein de chaque établissement et service est rendu particulièrement possible, à travers différentes expositions et supports de communication.

Deux autres chantiers transversaux ont été déployés cette année.

Le premier consistait à retravailler la signature visuelle de la Fondation. Avec l'appui d'un cabinet de communication, le logo a été actualisé et une charte graphique, mise en place. Ainsi créés, différents supports de communication ont été par la suite déclinés, à l'attention des différentes structures : un format flyer, un support de présentation Power Point, des stickers, des kakémonos ou encore des panneaux de présentation de la Fondation. Autant d'éléments visant à faire sens commun et à renforcer le sentiment d'appartenance à la Fondation, à ses valeurs, à ses spécificités. Ce travail a été piloté par le Conseil d'Administration et la direction générale. Les propositions de charte graphique ont été présentées en comité de direction, au cours duquel les directeurs ont pu manifester leurs préférences. Puis le conseil d'administration a arrêté son choix. Il est à souligner que la proposition retenue a fait l'unanimité ! Tout en s'inscrivant dans le fil de l'histoire, elle est moderne et dynamique. Cette charte graphique a été déployée au mois de novembre 2022, juste avant la manifestation du 65<sup>ème</sup> anniversaire, au cours de laquelle les différents supports ont pu être utilisés.

Complémentaire, le second chantier consistait à formaliser un projet associatif. Préalablement, une plaquette de présentation de la Fondation avait été réalisée pour le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Fondation. Ce document comportait déjà des éléments constitutifs d'un projet associatif, sans pour autant se dénommer comme tel. Ces mêmes éléments venaient alimenter le site numérique de la Fondation.

L'élaboration du projet associatif a fait l'objet d'un travail transversal, rassemblant des représentants du Conseil d'Administration et de chacun des établissements et services. L'ensemble de la démarche a fait l'objet d'allers-retours auprès de l'ensemble des équipes de la Fondation, de manière à garantir au mieux son incarnation pour chacune et chacun. Les représentants des professionnels ont été très assidus au sein du collectif. Le travail fourni

illustre tout à fait leur implication dans l'exercice de leurs missions, leur exigence de qualité du service rendu. Le temps de partage sur les valeurs de la Fondation a été particulièrement riche, permettant de conforter ce qui faisait sens commun pour les professionnels. Ainsi construit, le projet associatif décline des objectifs généraux et des orientations prioritaires. Régulièrement évalués, ils seront revisités tous les 5 ans, à l'occasion de chacune des fêtes d'anniversaire de la Fondation.

Point d'orgue de l'année, le 65<sup>ème</sup> anniversaire a été célébré le 10 novembre 2022. Plus de 600 personnes y étaient conviées. La mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement avait mis à disposition de la Fondation, la Salle Olympe de Gouges, parfaitement adaptée à l'évènement. Malencontreusement, la date retenue a coïncidé avec l'organisation de l'un des mouvements sociaux, venus émailler l'année 2022. Nombre de professionnels et de partenaires n'ont pu se déplacer comme ils l'auraient souhaité. Pour autant, il est à retenir l'investissement des salariés pour la réussite de cette soirée, placée sous le signe de l'échange et de la convivialité. Les établissements et services avaient élaboré de nombreux supports visuels, de manière à pouvoir présenter, chacun, deux panneaux d'exposition. A l'échelle de la Fondation, un montage photo avait été réalisé, illustrant les différentes actions éducatives mises en œuvre. Enfin, deux groupes de jeunes et d'adultes, encadrés chacun par un des services de la Fondation – le SAFIP/Tipi et le service de prévention spécialisée parisien – ont pu présenter deux spectacles, valorisant ainsi la nature des accompagnements développés au bénéfice des publics, jeunes et adultes.

Au cours de l'année 2022, la direction générale a également pu reprendre un certain nombre de travaux collectifs interrompus et/ou ralentis, du fait de la pandémie.

Pilotés par la directrice générale adjointe, 3 collectifs de travail se sont mobilisés.

Dans un contexte sociétal marqué par une forte augmentation des phénomènes prostitutionnels chez les mineur.e.s, un premier groupe de travail composé de professionnels issus des différents établissements et services – éducateurs, travailleurs sociaux, chefs de service, directeurs et directeurs-adjoints – s'est vu confier l'élaboration et l'organisation d'une journée d'étude, portant sur cette thématique.

En septembre 2022, ce sont plus de 180 professionnels qui ont pu bénéficier d'une journée réflexive, intitulée « *Des ados se prostituent...Que comprendre ? Comment accompagner ?* ».

L'évènement avait été coconstruit avec l'ACPE (association contre la prostitution des enfants), et différents partenaires : *l'association Charonne (la consult'sexo)*, *l'Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique (OPEN)*, *la Compagnie Aziadé (théâtre forum)* et *le psychiatre Dr. Ernouf (EPS Ville-Évrard et Fondation Santé des Étudiants de France)*.

La journée poursuivait deux objectifs principaux : mieux cerner la prostitution des mineur.e.s et outiller les professionnels, dans un souci d'amélioration des pratiques.

Sous forme plénière, la matinée était centrée sur un apport de connaissances et l'après-midi, structurée en ateliers, visait l'acquisition de repères méthodologiques et d'outils pédagogiques.

Composé de chefs de service et de personnels de direction, un second groupe de travail s'est attaché à concevoir une journée de formation, en direction de l'ensemble des cadres de la Fondation. Intitulée « *Faire équipe, un levier pour faire face aux difficultés* », cette journée entendait renforcer la dynamique collective et faire émerger des conceptions managériales partagées. Conçue au fil des rencontres, l'initiative articulait des apports théoriques – évolutions des fonctions de direction et d'encadrement, et concept du « faire institution – et des travaux menés en petits groupes, autour de situations-problèmes rencontrées dans la pratique. Animée avec l'appui de l'ANDESI, cette journée rassemblera une cinquantaine de cadre de la Fondation, fin janvier 2023.

Enfin, la constitution d'un troisième collectif de travail a consisté en la création, à l'échelle de la Fondation, d'un comité ressource centré sur les violences sexuelles faites aux mineur.e.s, dont l'inceste. Envisagé en comité de direction, afin de soutenir davantage cette question transversale au sein des différentes pratiques professionnelles,

cette instance est aujourd'hui composée de 11 membres référents, représentant chacun un établissement et service, et de 4 directeurs et directeurs-adjoints. Dès février 2022, le comité ressource s'est régulièrement rencontré, déployant tour à tour différents travaux : suivi de journées de formation organisées par le CRIAVS – organisme public spécialisé – ; mise en place d'une démarche de présentation du comité et de consultation au sein des équipes, afin d'évaluer les attentes et les besoins des professionnels ; définition de la fonction et des modalités d'intervention des référents ; création d'un espace collaboratif en ligne permettant l'échange de documents et différents outils pédagogiques entre les membres du comité ; au sein de chaque établissement et service, interventions en réunion pour animer des temps d'échanges et de réflexion sur le sujet, et création d'un espace documentaire dédié, physique et numérique.

Parallèlement, une journée de sensibilisation dispensée par le CRIAVS a été organisée, rassemblant les membres du comité et l'ensemble des chefs de service, psychologues et personnels de direction de la Fondation. 58 personnes ont pu bénéficier de cette journée, en juin 2022.

En 2023, le comité poursuivra sa démarche. Un schéma de communication et de transmission de situations relevant de violences sexuelles sera élaboré. Celui-ci devrait permettre de favoriser une réflexion approfondie, avec l'appui des membres du comité. D'autre part, 4 actions ayant vocation à outiller l'ensemble des établissements et services ont été retenues : créer un guide des ressources partenariales et pédagogiques ; élaborer un guide de transmission des bonnes pratiques ; réaliser une exposition, à vocation itinérante dans les établissements et services ; élaborer une trame pour la transmission d'une information préoccupante ou d'un signalement.

De manière globale, la direction générale vise à garantir et faire vivre un collectif de travail. Animés à l'échelle de la Fondation, les travaux présentés ci-dessus l'illustrent tout particulièrement.

Cet objectif s'incarne tout également au travers du comité de direction. Piloté par la directrice générale, il se réunit mensuellement, durant une journée. Regroupant les personnels de direction, il a vocation à aborder et traiter tout sujet concernant l'ensemble des établissements et services. Il est notamment sollicité tout au long du déploiement des différents collectifs de travail...

Au sein de cette instance, certaines thématiques sont récurrentes : les questions de droit social, de ressources humaines, de gestion financière, ou encore différents points relatifs à l'évolution de notre secteur. À titre illustratif, la nouvelle procédure d'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux a fait l'objet de plusieurs échanges dans ce cadre. S'approprier la nouvelle démarche et le nouveau référentiel s'avérait essentiel, tant les évolutions étaient considérables. Les deux évaluations antérieures, interne et externe, ont été remplacées par une seule évaluation. Réalisée entièrement par un organisme accrédité, celle-ci doit néanmoins s'adosser à une autoévaluation, l'ensemble de la démarche visant la mise en œuvre d'un processus continue d'amélioration de la qualité. Promu par la Haute Autorité de Santé, ce dispositif s'inspire fortement de ce qui s'est initialement déployé dans le secteur du soin. À ce stade, quelques inquiétudes existent encore sur la réelle adaptation de ce nouvel outil au secteur des ESSMS.

2022 a été également l'occasion d'élaborer 8 fiches de procédures RH. A termes, elles constitueront un même document, présenté sous forme de guide. Depuis 1957, la construction de la Fondation s'est traduite par la mise en place de règles successives, dont certaines s'avéraient parfois particulières, répondant au contexte de tel ou tel établissement. Aujourd'hui, il apparaît essentiel de rechercher une certaine forme d'harmonisation, tout en respectant les usages existants, et veiller à ne pas reproduire de nouveaux écarts, tout en considérant les spécificités et les contraintes d'organisation de chacun. Écrire les procédures RH a permis de développer une culture managériale commune. Ce fut également l'occasion d'exposer et de partager, en comité de direction, certaines situations spécifiques.

Au cours de l'exercice 2022, le comité de direction a connu quelques évolutions dans sa composition. A l'occasion d'une création de poste, Monsieur Joël DUPIN, ancien chef de service, devenait directeur adjoint au service de prévention spécialisée parisien. À la Maison de la Juine, Monsieur Stéphane FLOQUET prenait ses fonctions en début d'année. Aux Jacquets, après avoir été directeur adjoint, Monsieur Chabane BELAKEB accédait au poste de directeur, à la suite du départ de Françoise ABADIR, au cours de l'été.

Tout au long de l'année, différentes actions de modernisation des outils de gestion administrative et comptable ont été initiées ou poursuivies. Concernant le déploiement de l'outil Planning Next, les travaux se sont avérés beaucoup plus complexes qu'attendus, notamment en termes de paramétrage. Au cours du second semestre, les établissements et services ont pu toutefois s'en saisir, un certain nombre d'entre eux ayant pu commencer à l'utiliser. Ce déploiement se poursuivra en 2023. À terme, l'ensemble des professionnels devrait pouvoir saisir leurs horaires de travail ainsi que leurs demandes d'absence, via une application dénommée « portail salariés ». Préalablement, l'application de ce nouvel outil suppose que chaque salarié utilise une adresse mail professionnelle, pratique à ce jour non généralisée, et tout particulièrement dans les services de prévention spécialisée.

Parallèlement, la direction générale a piloté une démarche globale de sécurisation et de renforcement de son architecture informatique. Faisant suite à un audit conduit par le commissaire aux comptes, un plan d'action a été défini, déclinant un certain nombre de travaux à mener essentiellement d'ici 2023. La finalité du processus engagé prévoit la reconstruction du schéma d'organisation informatique dans son ensemble, d'ici 5 ans (centralisation et dématérialisation de l'ensemble des données).

Enfin, il ne peut être évoqué de travail transversal, sans parler de dialogue social. Il prend une place importante, au sein de la Fondation. Les instances représentatives du personnel s'organisent au travers de 4 comités sociaux et économiques – un par département –, ainsi qu'un comité central. Trois délégués syndicaux sont désignés, deux par la CGT, un par FO.

43 réunions se sont tenues au cours de l'année 2022, réunions de CSE et de CSSCT (commission de santé, de sécurité et de conditions de travail), confondues. Le CSE central ne s'est réuni que 2 fois, du fait de difficultés de fonctionnement interne.

En termes de dialogue social, l'année 2022 a été marquée par la négociation et la signature d'un accord relatif au télétravail. Celui-ci distingue des modalités de mise en œuvre spécifiques, suivant la nature des activités de chacun des établissements et services. Sa déclinaison fut effective à la fin du premier semestre. Signé pour 2 ans, il fera l'objet d'un bilan annuel.

Amorcée dès 2021, l'année 2022 s'est caractérisée par de fortes revendications salariales, généralisées à l'ensemble du secteur, avec un retentissement important sur la Fondation. À l'échelle du secteur social et médico-social, il est constaté une dégradation constante des rémunérations, celles-ci n'ayant bénéficié que de très faibles revalorisations au cours des dernières années. Au cours des derniers mois, la situation s'est aggravée sous les effets d'une forte inflation. Parallèlement, les métiers du secteur connaissent une forte désaffection, les difficultés de recrutement de personnels qualifiés n'ayant fait qu'augmenter au fil des années. La période de crise sanitaire n'a fait qu'amplifier le phénomène...

Orchestrée à l'échelle nationale, une campagne de revendication s'est structurée autour de la question du manque d'attractivité des métiers. Ainsi, le secteur a pu bénéficier d'une revalorisation articulée autour de deux axes.

En fin d'année, la revalorisation de la valeur du point a concerné l'ensemble des personnels.

En revanche, à la suite de mesures prises pour les métiers de la santé, le gouvernement a fait le choix d'accorder une prime, dite « prime Ségur » (183€ net par mois), aux seuls métiers du social et du médico-social se trouvant en contact direct avec les publics (selon des critères qui restent pour partie discutables). Alors qu'en février, le premier ministre s'était engagé à ne produire aucun laisser pour compte, force est de constater que tel ne fut pas le cas.

L'exclusion de certains personnels, comme les personnels techniques – agent d'entretien, cuisiniers, chauffeurs etc. – les personnels administratifs et les cadres de direction, a engendré de fortes tensions. De nombreuses manifestations se sont déroulées, organisées tant par les syndicats de salariés que les syndicats d'employeurs, et diverses organisations professionnelles.

Le secteur de la formation, quant à lui, fut entièrement exclu du processus de revalorisation. Les personnels du SAFIP/TIPI, peu nombreux au sein de la Fondation, ont ressenti un accroissement de leur isolement et un sentiment d'injustice. Ils ont porté leurs revendications, régulièrement au travers des instances représentatives des personnels, et également auprès du Conseil d'Administration.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la Fondation a souhaité, au titre du dialogue social, signer un accord pour la mise en œuvre d'une prime de partage de la valeur à la fin de l'année 2022. Si cette dernière n'avait pas pour vocation de réparer les inégalités induites, elle a cependant permis d'apporter un plus à la rémunération des salariés.

Compilées dans le présent document, vous trouverez les synthèses des rapports d'activité annuels des établissements et services. Celles-ci rendent compte des actions menées au quotidien, dans le cadre des larges délégations données aux directions.

En termes de dynamique institutionnelle, quelques éléments marquants se distinguent.

La fusion avec l'AJAM a été effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le service de prévention spécialisée de Paris a atteint le nombre de 100 salariés. Préparée au cours des deux dernières années, l'intégration des nouveaux professionnels s'est fait dans de bonnes conditions et la création d'un nouveau poste de directeur adjoint a permis d'assurer la bonne coordination de l'ensemble.

Le service de prévention spécialisée de Seine-Saint-Denis a finalisé son évaluation externe, à la demande du financeur. Il a vu son habilitation renouvelée pour 15 ans.

La Maison de la Juine a poursuivi le déroulement du plan d'action lié à la production du rapport d'audit de dysfonctionnement. Le projet de service a été finalisé et de nombreux groupes de travail ont été mis en œuvre. La directrice générale adjointe, fortement mobilisée sur l'accompagnement de l'établissement, a pu progressivement prendre du recul au profit du nouveau directeur. Bien que non officiellement clôturé, l'audit a produit ses effets et l'ensemble des injonctions et des préconisations ont été mises en œuvre dans les délais impartis.

En septembre 2022, le SE 91 a créé un nouveau dispositif visant l'accueil de mineurs et de jeunes majeurs non accompagnés (MNA et JMNA). Cette offre vient compléter celle existante en termes d'hébergement diffus, en semi-autonomie. Parallèlement, le service AEMO s'est attaché à consolider son activité, augmentée de 50% l'année précédente.

À la suite de la validation du Conseil d'Administration, le CHRS La Maison Coquerive a répondu à un appel à projets de l'État, dans le cadre de la pérennisation des places d'urgence hivernale. 27 nouvelles places sont ainsi déployées pour l'accueil de familles en hébergement diffus, à Étampes. Dans la suite de l'activité traditionnelle du CHRS, cette extension permettra, entre autres, d'accueillir des femmes victimes de violence conjugale, ainsi que leurs enfants. Elle sera également l'occasion d'intégrer quelques nouveaux professionnels et de renforcer l'établissement.

L'actualité des Jacquets a été principalement marquée par le départ de sa directrice, alors qu'elle cumulait 30 ans d'ancienneté sur différentes fonctions au sein de l'établissement.

A l'occasion du renouvellement du conventionnement de l'Espace Dynamique d'Insertion le Tipi, la Fondation apprenait, par le Conseil Régional d'Ile de France fin novembre 2022, l'arrêt définitif du dispositif. Faisant suite à une réorientation générale de la politique de formation, cette décision s'est traduite par la fermeture des 27 EDI franciliens au 31 décembre 2022, concernant alors environ 150 salariés et 3500 jeunes accompagnés. Au-delà de l'absence de considération de l'activité développée par les EDI au cours des 25 dernières années, et au-delà de la brutalité de cette décision, la Fondation regrette la disparition d'un outil très spécifique qui permettait de rendre accessible un parcours d'insertion – que ce soit au travers de la formation ou directement vers l'emploi – pour des jeunes très en difficulté. La grande majorité des jeunes bénéficiaires relevaient notamment de la MDPH. En début d'année 2023, la suppression du dispositif se traduira par la fermeture du TIPI et la disparition de 4 postes.

Sur le site numérique de la Fondation, vous trouverez encore de nombreuses illustrations des actions menées, au fil des pages retraçant « les actualités », ainsi que dans les rapports d'activité annuels de chacun des établissements et services (<https://www.jeunessefeuert.com/>).

En termes de perspectives, un certain nombre d'objectifs sont d'ores et déjà établis pour 2023 :

- Poursuivre la démarche de modernisation des outils de gestion administrative et financière (Planning Next, portail salarié, notes de frais, téléphonie...);
- Mettre à jour et formaliser les procédures comptables de la Fondation ;
- Poursuivre la mise en conformité, au regard des obligations du règlement général de la protection des données (RGPD) ;
- Initier une démarche de qualité de vie au travail ;
- Renouveler l'accord égalité Femmes/Hommes ;
- Organiser le renouvellement des élections professionnelles, pour une mise en œuvre en janvier 2024 ;
- Mettre en place des temps de formation managériaux au sein du comité de direction ;
- Construire les nouvelles journées de formation de la Fondation.

7 établissements et services

306 salariés qualifiés et expérimentés

4 départements en Ile de France

10 500 personnes accompagnées :  
enfants, adolescents, jeunes adultes et  
familles

## Chiffres clés

Un développement progressif et mesuré depuis 1957, dans le respect des expertises acquises, des besoins des territoires, des demandes des financeurs.

Des pratiques professionnelles encadrées, évolutives, dans le respect des politiques publiques et du cadre législatif.

# VILLE DE PARIS



place peu à peu au sein de la dynamique du service. Des rencontres spécifiques, organisées régulièrement avec les professionnels mais également avec les mairies concernées, ont favorisé le bon déroulement du processus.

*- Le reconventionnement 2023-2026 :*

Survenue début janvier 2023, la signature de la nouvelle convention a nécessité un travail conséquent, impliquant l'ensemble des professionnels. À l'échelle de chaque arrondissement, les diagnostics territoriaux ont été actualisés et des objectifs éducatifs et pédagogiques, redéfinis. Par ailleurs, des réunions avec la DSOL et chacune des mairies ont été déployées, garantissant une bonne coordination des enjeux des différentes parties.

*- Une journée de service sur le thème de l'interculturalité :*

Annuelle comme à l'accoutumée, la journée de service a réuni l'ensemble des professionnels de terrain autour des questions d'interculturalité, le 22 novembre dernier. Construite avec l'appui d'intervenants extérieurs, cette initiative a permis aux professionnels d'enrichir leurs connaissances et de questionner leurs pratiques, selon une approche empreinte d'altérité et respectueuse des différences culturelles.

*- La réalisation d'une étude pour expliciter l'impact de l'action de prévention spécialisée :*

Portée conjointement par le conseil d'administration, la direction générale et les directions des deux services de prévention spécialisée, intervenant à Paris et en Seine-Saint-Denis, cette étude est déployée par Anne Muxel, directrice de recherche en Sciences Politiques au CEVIPOF du CNRS. Il s'agit de mettre à jour le processus de construction de la relation de confiance, tissée au fil du temps entre les éducateurs et les jeunes, et d'évaluer l'impact de l'action de la prévention spécialisée auprès des publics accompagnés.

Élaborée à partir d'entretiens réalisés auprès de nombreux jeunes et professionnels, cette recherche devrait faire l'objet d'un document de synthèse, accompagné d'un film documentaire de 52 minutes, courant du premier semestre 2023.

*-Des formations initiées par le CPSP (comité de la prévention spécialisée parisien) et par la Fondation Jeunesse Feu Vert :*

15 éducateurs ont suivi une formation mise en œuvre par le CPSP. Déclinée durant 2 jours, celle-ci a permis de clarifier les missions de la protection de l'enfance et de présenter l'organisation du dispositif parisien. Les questions de posture professionnelle, et d'évaluation des situations préoccupantes à partir du nouveau référentiel national, ont également été abordées.

L'ensemble des éducateurs et des chefs de service ont bénéficié d'une journée formative, intitulée « *Des ados se prostituent...Que comprendre ? Comment accompagner ?* », coconstruite à l'échelle de la Fondation en partenariat avec l'Association Contre la Prostitution des Enfants (ACPE).

*- La présentation du rapport d'activité 2021, en réunion de service :*

Initié en 2022, cet évènement a consisté en un temps de travail d'une demi-journée, participatif et fédérateur. Chacune des équipes a pu présenter différentes actions menées au cours de l'année, illustrant ainsi l'activité globale du service.

## À l'échelle des équipes éducatives

### ➤ Prévenir la violence des jeunes et les rixes

Le phénomène des rivalités inter-quartiers est cyclique.

Certaines équipes vivent régulièrement ces tensions, comme dans les quartiers Curial et Riquet du 19<sup>ème</sup> arrondissement, ou plus ponctuellement, comme dans le secteur Pernety – Falguière, situé au sein des 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> arrondissements.

En 2022, un adolescent de 16 ans, habitant du 17<sup>ème</sup> arrondissement, est décédé à la suite d'une rixe. Deux territoires étaient concernés par ce tragique évènement, la Porte de St Ouen et la Porte d'Asnières. Le circuit d'alerte a fonctionné. Afin de prévenir d'éventuelles tensions, l'ensemble des partenaires se sont réunis pour partager les informations et coordonner leurs interventions auprès des familles et des jeunes. Des stratégies communes ont été élaborées, notamment avec l'association de prévention spécialisée, TVAS 17, qui travaille également sur ce même secteur.

Dans son rapport d'activité annuel, chaque équipe fait part du travail mené pour prévenir la violence des jeunes. Toutes ont comme objectif de développer des espaces de parole pour favoriser le dialogue entre jeunes et éducateurs. Conserver un lien avec les adolescents en rupture est essentiel pour prévenir les phénomènes de violence. Le travail relationnel, fondamental, ne se limite pas à des « tours de rue », mais se poursuit grâce à différentes actions construites avec eux (séjours, actions collectives, accompagnements individuels liés à la scolarité, tournois sportifs inter-quartiers etc...). Le « faire avec » renforce les relations de confiance et la crédibilité des professionnels. Ces moments de vie partagés, il devient alors plus facile de raisonner les jeunes et de leur expliquer les risques qu'ils prennent à l'occasion de ces débordements de violence.

### ➤ Des problématiques récurrentes qui fondent l'intervention

- L'échec scolaire marque pour beaucoup l'impossibilité de s'inscrire dans une insertion sociale et professionnelle cohérente.
- L'absence d'emploi touche plus particulièrement les jeunes ne possédant pas ou peu de qualification professionnelle.
- Les modifications et les crises familiales provoquent des souffrances aiguës chez certains jeunes : des parents désemparés, un décalage entre les générations, parfois de la violence et de la complicité face à des actes délictueux. Certains jeunes expliquent que leur implication dans l'économie parallèle pourvoit aux besoins de leur famille.
- Le développement de conduites addictives se traduit dans des comportements alimentaires excessifs, dans la prise de produits toxiques (alcools, médicaments, cannabis). L'usage excessif des écrans et des réseaux sociaux, où certains tentent de se réfugier dans un monde virtuel en se coupant du monde réel, devient également une forme d'addiction. Le contexte – ennui désœuvrement, chômage – est favorable au développement de conduites addictives. La toxicomanie génère des situations de souffrance psychique pour les consommateurs, de trafic pour les petits revendeurs et une ambiance de crainte et d'insécurité pour les habitants.
- Des difficultés sont liées à l'intégration ou à la question de l'immigration : la situation de cette jeunesse désemparée, révoltée, est souvent associée aux jeunes issus de l'immigration, qui revendiquent leur identité, leurs pratiques religieuses, qui se sentent stigmatisés par les médias et la société.

- De nombreuses conduites à risques sont observées. L'une des plus courantes est la conduite de scooter ou de voiture sans permis. L'absence de soins, du fait d'un rapport au corps très difficile, favorisant la dégénérescence de pathologies banales est également constatée.
- Enfin, le manque de repères éducatifs et une méconnaissance des codes sociaux rendent difficile l'intégration dans des structures de droit commun.

## L'activité

### Quelques chiffres et leurs analyses

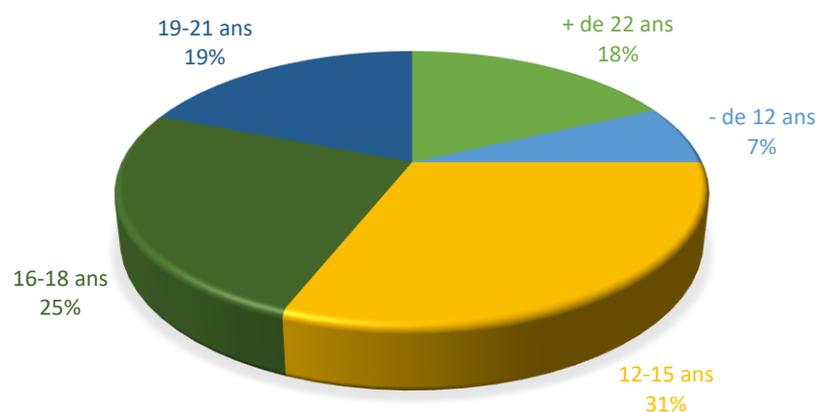
Au terme de deux années de crise sanitaire, les données quantitatives 2022 témoignent d'une reprise de l'activité habituelle, comparativement à 2021.<sup>1</sup> Au sein de chaque quartier, le nombre d'accompagnements, tant individuels que collectifs, est en augmentation et le recours au partenariat, réactivé.

En 2022, 6497 jeunes ont été nominativement identifiés, soit 312 jeunes de plus qu'en 2021. Cette augmentation concerne essentiellement les jeunes avec lesquels la relation est instaurée et un accompagnement socioéducatif développé, représentant 4758 individus, soit 73% de l'ensemble, dont 35% de filles et 65% de garçons (4446 en 2021).

Les premiers contacts approchés individuellement et collectivement représentent 707 jeunes soit 11% du public total, dont 38 % de filles et 62 % de garçons (618 jeunes en 2021).

1032 jeunes participent à des actions collectives soit 16 % du public total, dont 41% de filles et 59% de garçons (1121 en 2021).

### RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE JEUNES RENCONTRÉS ET SUIVIS EN 2022



Les mineurs représentent 63 % du total des jeunes, répartis ainsi par tranche d'âge : 25 % pour les 16/18 ans, 31 % pour les 12/15 ans, et 7 % pour les moins de 12 ans. Les jeunes majeurs (19/25 ans et plus) représentent 37 %, les plus de 25 ans se trouvant en augmentation depuis ces 2 dernières années. Conformément à la charte signée entre

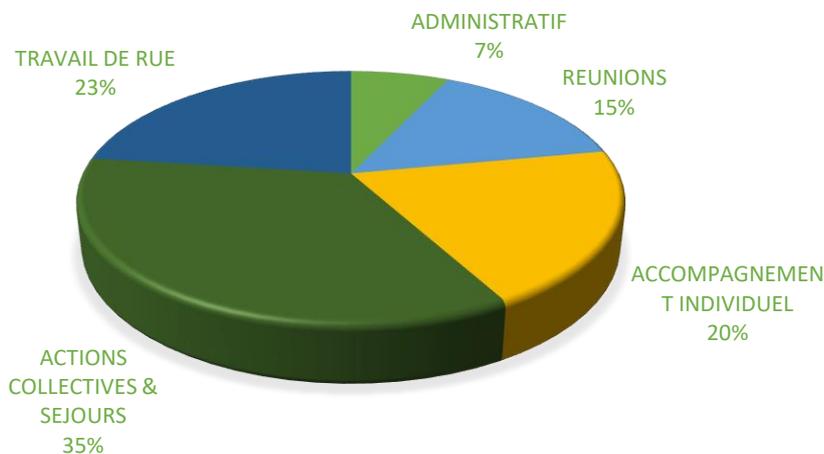
<sup>1</sup> L'analyse comparative des données 2021 et 2022 a été réalisée après addition des chiffres du rapport d'activité 2021 de l'AJAM à ceux de notre service.

le Conseil départemental et les associations de prévention spécialisée, la majorité de nos publics se situe entre 12 et 21 ans, totalisant 4 885 jeunes, soit 75% de l'ensemble. Cette année encore, il convient de souligner l'action mise en œuvre auprès d'enfants de moins de 12 ans qui relèvent de la protection de l'enfance. Il est important d'établir très tôt des relations avec ces enfants qui présentent des signes préoccupants d'inadaptation scolaire et qui sont souvent victimes de plus grands qui les manipulent. Dans certains quartiers, les très jeunes occupent l'espace public sans aucune contrainte et agissent selon leurs propres règles dans un cadre insécurisant. Certains d'entre eux bénéficient d'une aide à la scolarité, organisée par le service. Le déploiement de séjours d'été, en Normandie dans le centre de vacances de la Fondation, constitue également une opportunité pour les rencontrer. Se préoccuper de ces enfants est l'occasion de nouer une première relation, de poser des cadres et des repères, de rencontrer les parents, puis de pouvoir leur venir en aide plus facilement lorsqu'ils entrent au collège. La plupart du temps ils appartiennent à des fratries au sein desquelles de plus grands sont déjà connus des équipes.

Le public féminin représente 35 % de la totalité des jeunes accompagnés. Concernant les 12/18 ans, la proportion est plus importante (40%).

Ces chiffres sont stables, comparativement aux deux années précédentes. Les filles occupent peu l'espace public, hormis lors des sorties de collèges. Elles préfèrent rester en groupe aux domiciles de leurs parents ou de leurs amis, à l'abri des regards et des « réputations » qu'on pourrait leur faire.

### TEMPS DE TRAVAIL PAR THÈME



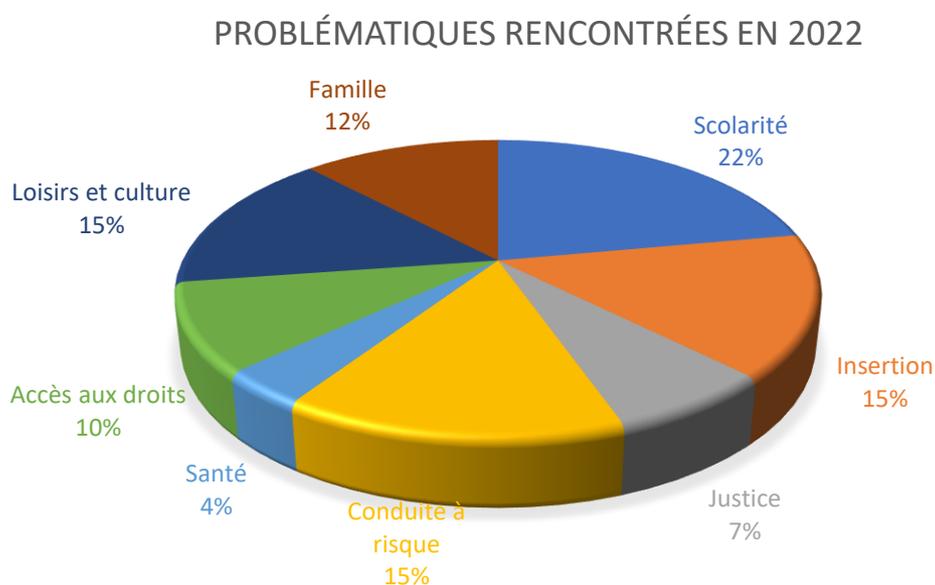
Le travail direct mené en lien avec les jeunes, leur famille ou leur environnement représente le « face à face » qui est à la source du travail et de la relation éducative. Le travail indirect concerne le temps consacré à l'activité des équipes et du service.

Tout comme l'an passé, le travail direct a représenté 78 % de l'activité des éducateurs et le travail indirect 22 %. Le travail de rue est en augmentation d'un point. Les accompagnements individuels sont en diminution de 5 points, au bénéfice des actions collectives qui augmentent de 4 points. Considérant la baisse du nombre de jeunes accompagnés collectivement en 2022 (- 89), il apparaît que davantage d'activités ont été menées avec chacun des jeunes concernés.

## Des actions éducatives diversifiées pour répondre aux besoins des jeunes et des quartiers

L'activité des équipes se construit au regard des diagnostics de territoire mis à jour régulièrement. Ils permettent de produire une analyse des besoins et de construire une stratégie d'intervention éducative adaptée, mobilisant les différents outils à disposition ainsi que les partenariats nécessaires.

Les problématiques des jeunes sont diversifiées et plurielles. 4 thématiques apparaissent prédominantes au sein des accompagnements éducatifs : le domaine de la scolarité concerne 22% des jeunes, ceux de l'insertion socio-professionnelle, des conduites à risques, et des loisirs et de la culture concernant chacun, 15% d'entre eux. Viennent ensuite les problématiques en lien avec la dynamique familiale (12%), l'accès aux droits (10%), la justice (7%) et la santé (4%).



### ➤ L'accompagnement à la scolarité

Le service intervient dans plus de 29 collèges des 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements de Paris. Certaines équipes n'interviennent que dans un seul collège, d'autres dans plusieurs établissements. Maintenir les adolescents dans une scolarité satisfaisante, afin de prévenir le décrochage scolaire, reste un objectif central.

Ces interventions prennent diverses formes, éventuellement cumulables, qui varient en fonction du contexte local et des possibilités de partenariat avec les établissements scolaires :

- Accompagnements scolaires individuels de jeunes (recherche de stages, suivis de jeunes en risque de déscolarisation).
- Aide aux devoirs en dehors du collège : mise en place d'ateliers d'aide aux devoirs menés par les éducateurs avec le soutien de vacataires et de bénévoles (étudiants et retraités).
- Participation aux programmes personnalisés de réussite éducative (EPRE).
- Participation aux dispositifs de socialisation et d'apprentissage (DSA).

- Participation aux réunions des équipes relais.
- Participation ou co-encadrement de sorties scolaires (qui peuvent être des mini-séjours) avec des enseignants et/ou des CPE.
- Participation au CESC (Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté).

Ces actions sont complétées par un travail avec les familles, pour les aider à accompagner leurs enfants dans leur scolarité. Le contexte familial, social et l'environnement sont pris en compte au moment d'appréhender les difficultés scolaires des jeunes suivis.

### ➤ Les conduites à risques et la santé

Les conduites à risques recouvrent tout un ensemble de problématiques, dont certaines impactent la santé des jeunes. C'est le cas des conduites addictives. Cette année encore, les équipes constatent une inquiétante augmentation de la consommation de protoxyde d'azote (« gaz hilarant »). Cette nouvelle substance psychotrope recèle des effets indésirables, très nocifs pour la santé des adolescents. Outre un état de dépendance, la consommation de protoxyde d'azote peut entraîner des vertiges, des malaises, des troubles de l'équilibre, une désorientation pouvant conduire à des chutes ou des accidents de la route. Elle est consommée en grande quantité au sein de certains quartiers, où les bonbonnes vides viennent à joncher l'espace public de façon inquiétante.

Les équipes observent également l'arrivée du snus, tabac à sucer, fortement dosé en nicotine, qui se présente sous la forme de petits sachets à glisser dans la bouche. Dangereux pour la santé et interdit en France, ce produit est d'autant plus attractif pour les adolescents qu'il se trouve décliné dans un large choix d'arômes.

Face à ces constats, les messages de prévention portés par les éducateurs se multiplient, notamment lors des différentes actions collectives.

### ➤ Les activités et sorties collectives

Les activités collectives permettent aux éducateurs d'établir ou de renforcer une relation éducative grâce à des expériences concrètes et partagées, et de mieux évaluer les comportements problématiques qui mettent en échec les processus de socialisation des jeunes. Elles mobilisent les jeunes sur différents projets et contribue, notamment, à la prévention des conduites à risques.

### Illustration : Un « Futsal » inter-quartiers pour décroiser les territoires et prévenir les rixes

Constatant qu'il est souvent difficile d'endiguer les rivalités inter-quartiers chez les adolescents déjà pris dans ces dynamiques de groupe, plusieurs équipes éducatives se sont coordonnées pour organiser un tournoi de football en salle, s'adressant à des jeunes non encore impliqués dans des phénomènes de « rixes », mais en risque de l'être. 30 adolescents ont participé à cette action, répartis en 6 équipes de 5 joueurs. Déployé de janvier à juin 2022, au rythme d'une rencontre toutes les six semaines, ce tournoi s'est clôturé par la remise des trophées, lors d'une grande sortie commune.

Le bilan du projet est positif, les objectifs poursuivis ont été atteints : faciliter la rencontre entre jeunes issus de différents quartiers, créer un contexte propice à la consolidation de la relation éducative et favoriser la mobilité des jeunes.

Initiée en 2022, cette action préventive sera renouvelée en 2023, mobilisant 10 équipes.

### ➤ **Les séjours : un outil stratégique**

Les camps et les week-ends constituent un véritable support éducatif, utilisé par toutes les équipes. Ces moments de rupture, « avec les jeunes » hors de leur quartier, offrent l'avantage de « vivre avec » un groupe et de partager des moments de convivialité, de mieux se connaître, de respecter des règles de vie collective communes. Ils favorisent les échanges, l'interconnaissance, la découverte d'autres endroits, d'autres manières de vivre. Ils sont souvent un préalable au démarrage d'un accompagnement individualisé et contribuent à la prévention de nombreuses conduites à risques.

Chaque séjour fait l'objet d'un projet, définissant un groupe et des objectifs ciblés. Les équipes développent une pédagogie participative. Les jeunes sont impliqués dans la préparation, le financement, la réalisation et la restitution, et tout particulièrement quand il s'agit de séjours de Solidarité Internationale.

Durant en moyenne 4 jours, 126 séjours ont été réalisés en 2022 – contre 104 en 2021 – bénéficiant à 849 jeunes ainsi qu'à 74 mères de familles. Le centre de vacances de Montaure, mis en œuvre pendant 7 semaines durant l'été, a permis à 93 jeunes filles et garçons âgés de 10 à 15 ans de profiter chacun d'une semaine de séjour en dehors de Paris.

### ➤ **L'aide aux départs en colonie et en vacances**

Cette année, le service a obtenu 80 places par la Ville de Paris dans le dispositif « Vacances Arc-en-Ciel ». Mais au regard des 18 équipes composant le service, c'est relativement peu et il est difficile de partager cette opportunité sans créer de l'insatisfaction.

Le partenariat s'est poursuivi avec l'association « Je pars tu pars il part » qui aide les familles à partir ensemble dans des gîtes qu'elles ont réservés.

L'organisation de ces départs est chronophage et représente un investissement important des éducateurs, notamment lors de la constitution des dossiers, de l'accompagnement des enfants au départ et au retour de la colonie pour les plus petits, voire de leur rapatriement dans certains cas.

### ➤ **L'insertion sociale et professionnelle**

Le thème de l'insertion sociale et professionnelle représente le deuxième volet important après la scolarité, dans le volume des actions qui sont menés auprès des publics. La question de l'insertion nécessite de la patience avec le public de prévention et se mène sur la durée. La plupart des jeunes n'ont acquis ni position sociale dans la société, ni place reconnue, ni statut, sinon dans des conduites déviantes et marginales.

Pour que ces jeunes intériorisent un ensemble de valeurs, de normes, de règles communes, des activités, des séjours et des chantiers éducatifs sont mis en place, visant leur adaptation progressive à l'environnement social.

Dans le champ de l'insertion professionnelle, un travail partenarial, conséquent et régulier, est instauré avec 5 sites de la Mission Locale – sur les 6 du territoire parisien –, notamment dans le cadre des comités de suivi, du déploiement du PRIJ (Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse) ou encore, en lien avec les conseillers dédiés au DIP (Dispositif d'Insertion Professionnelle).

## ➤ Les chantiers éducatifs

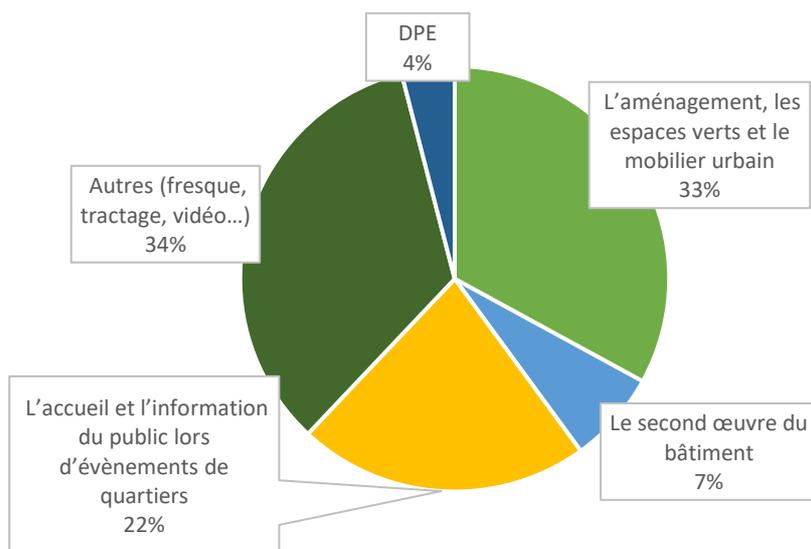
Soutenus par les bailleurs sociaux, les Mairies et les partenaires de proximité, les chantiers éducatifs sont des supports précieux pour les équipes éducatives. En 2022, 46 chantiers éducatifs réalisés – contre 35 en 2021 – ont permis de mobiliser 221 jeunes âgés de 16 à 25 ans, représentant un total de 16 364 heures au total contre 4370 en 2021.

Ces 46 chantiers ont bénéficié du financement, en tout ou partie, de :

- Bailleurs sociaux (30, dont 26 par Paris Habitat).
- Mairies d'arrondissement (7).
- Direction de la Propreté de l'Eau (DPE : 2).
- Associations (7).

Certains chantiers bénéficient indirectement d'autres sources de financement, notamment lorsque les partenaires (encadrant technique et/ou bénéficiaire) mobilisent des subventions déjà acquises par des subventions publiques (FIPD, VVV, et autres).

### Chantiers éducatifs : répartition par type de chantier



La répartition par type de chantier laisse apparaître une diminution des activités liées au second œuvre du bâtiment (7% contre 17% en 2021) et à l'aménagement, aux espaces verts et au mobilier urbain (33% contre 46%). En revanche, les chantiers relatifs à l'accueil et l'information du public lors d'événements de quartiers sont en augmentation, (22% contre 14% en 2021), de même que diverses réalisations « autres », telles que du tractage, la création d'une fresque murale dans une école maternelle ou la participation au tournage d'une série participative (34% contre 14% en 2021). Par ailleurs, cette année, de nouveaux chantiers ont été initiés en partenariat avec les Directions de la Propreté et de l'Eau du 12<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements.

Au moment de la réalisation des chantiers, 166 jeunes sur les 221 participants – soit 75% de l'ensemble – étaient inactifs, et 151 d'entre eux – soit 68% – étaient non-inscrits à la mission locale. À la suite du chantier, 50 jeunes ont trouvé un emploi et 26 ont repris une formation. De plus, 73 jeunes se sont inscrits à la mission locale.

## ➤ L'accompagnement en lien avec la justice

Le domaine de la justice concerne davantage des jeunes majeurs, âgés de 19 à 21 ans et de plus de 22 ans, que des adolescents. L'absence de qualification et de formation est souvent la raison principale qui confine ces jeunes dans la marginalité, voire les ancre dans des conduites déviantes. Le travail d'accompagnement est long, souvent entrecoupé de mesures pénales et de périodes d'incarcération.

En 2022, 298 jeunes, soit 6% de l'ensemble des publics accompagnés, bénéficient d'une mesure pénale. Les équipes travaillent en partenariat avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et les services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (STEMO) de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Par ailleurs, une cinquantaine de jeunes ont fait l'objet d'accompagnements durant leur détention. Axées sur l'élaboration du projet de sortie, ces interventions sont toujours mises en œuvre en collaboration avec les professionnels des services habilités.

### Illustration clinique : Soutenir le processus d'insertion des jeunes en prison et prévenir la récidive

« Connu de l'équipe depuis peu, Djibril est détenu en maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Par courrier, il sollicite l'équipe éducative demandant à être accompagné pour préparer sa sortie et travailler sa réinsertion sociale et professionnelle. Après une première visite au parloir, des entretiens se mettent en place avec un éducateur. Peu à peu, un projet de sortie se dessine. Vivement intéressé par le milieu de l'audiovisuel, Djibril souhaiterait trouver une formation dans ce sens.

En parallèle, des entretiens téléphoniques s'établissent avec la mère de Djibril, suivis d'une rencontre à domicile. Au sein du cadre familial où Djibril a grandi, le parcours du jeune majeur nous est relaté. Commis dès l'adolescence, les premiers passages à l'acte délictueux conduisent la famille à faire un choix délicat, celui de « l'envoyer » au pays d'origine des parents, pendant 2 ans.

L'éducateur se met rapidement en contact avec les différents partenaires impliqués quant à la situation de Djibril : l'éducatrice du milieu ouvert de la PJJ, le Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP) du SPIP de la maison d'arrêt, et la conseillère de Pôle Emploi, référente « justice » intervenant en détention. Connaître les actions en cours de chacun était essentiel, pour agir de concert en lien et dans l'intérêt du jeune. Garantir la bonne complémentarité et coordination des interventions s'avérait nécessaire.

Menées conjointement avec la conseillère de Pôle Emploi, des investigations aboutissent à identifier un chantier d'insertion qui pourrait répondre au projet professionnel de Djibril. Porté par l'association intermédiaire (AI) « Repérage » – acteur concourant à la réinsertion sociale et professionnelle des sortants de détention – ce chantier s'adresse à un public majeur souhaitant travailler dans l'audio-visuel. Il se présente sous la forme d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) de 4 mois, renouvelable sur une durée de 2 ans.

Différentes démarches vont rapidement s'ensuivre : prise de contact avec l'AI et établissement d'une convocation pour un entretien avec Djibril dans leurs locaux, transmission des informations au CIP afin qu'il les présente en commission pour l'obtention d'une permission de sortie, engagement de l'éducateur auprès de la maison d'arrêt pour assurer le suivi du déroulement de cette journée, en lien avec l'éducatrice de la PJJ. Outre la passation d'un entretien individuel avec le collectif « Repérage », lui permettant d'exposer ses motivations, Djibril a pu déjeuner avec sa famille, partager un moment avec sa compagne et ses amis, puis retourner en détention respectant les conditions préalablement définies.

Recruté au sein du chantier d'insertion, Djibril a pu sortir de prison sous contrôle judiciaire, grâce à la mise en place d'un bracelet électronique lui permettant de bénéficier d'horaires en adéquation avec son activité d'insertion. Il a su s'impliquer, respectueux du rythme de travail et démontrant une posture sérieuse et adaptée. A l'issue des quatre mois de CDDI, Djibril et l'AI s'accordent pour ne pas reconduire le contrat.

Dispensé au cours de la période de détention, l'accompagnement éducatif a permis d'établir une relation de confiance avec l'équipe. Dorénavant, Djibril sollicite régulièrement les éducateurs afin d'organiser des rendez-vous pour la recherche de travail ou de formation. Dans un premier temps, durant quelques mois, Djibril s'engage dans un emploi de livreur. Puis, très vite, il se réinscrit dans un autre chantier d'insertion, porté par l'association « Colombus ». Il y travaille encore actuellement.

Depuis la toute première rencontre, la situation de Djibril a bien évolué. Celui-ci s'est marié et commence à se stabiliser professionnellement. Il reste en contact avec l'équipe éducative qui prend régulièrement de ses nouvelles, tout comme il en donne lui-même, spontanément ».

### ➤ L'hébergement en studio

Le service dispose de 6 studios destinés à héberger des jeunes en difficultés. La situation des jeunes pouvant en bénéficier est présentée à la direction du service et doit, pour être validée, remplir certains critères. Il s'agit d'un hébergement provisoire de six mois, renouvelable deux fois. Une fois le logement intégré, le jeune continue à être accompagné par l'équipe éducative d'origine, notamment dans ses démarches de recherche de logement et dans l'apprentissage de la gestion du studio. Ce passage en studio permet de trouver une solution à des difficultés temporaires mais s'adresse à des jeunes suffisamment insérés d'un point de vue socio-professionnel pour prétendre à un logement autonome dans le parc social ou privé. Ce dispositif, en l'absence d'un poste éducatif dédié, n'a pas vocation à héberger des jeunes dont les difficultés seraient trop lourdes.

Cette année, 5 jeunes ont été accueillis dans ce cadre, 2 femmes et 3 hommes. En décembre, 3 d'entre eux ont quitté leur studio pour s'installer dans un nouveau logement.

### ➤ Le travail partenarial

Le partenariat est un axe majeur du travail en prévention spécialisée.

L'accompagnement de ces jeunes est lent, progressif, souvent ponctué de ruptures qui nécessitent un échange permanent avec les partenaires pour adapter l'action éducative à des situations individuelles complexes.

Chacun des partenaires est rencontré formellement, au moins une fois par an, pour faire le point sur les actualités et se rappeler les missions respectives. Les départs et les mutations obligent sans cesse à entretenir ces liens, du fait de la dépendance dans nos métiers aux personnes qui les font vivre et des relations qui ont pu s'établir au fil du temps avec les équipes.

Il est important pour les équipes de se constituer un réseau partenarial capable de traiter en permanence différentes questions autour de la scolarité, de l'insertion professionnelle, de la justice, de l'accès aux droits, de la santé, etc. C'est en fonction des évaluations des situations individuelles et collectives que les éducateurs construisent des espaces d'échanges avec d'autres professionnels et déterminent les modes opératoires susceptibles de rendre complémentaires les interventions. Cette dynamique partenariale et de développement de réseaux, très territorialisée, représente un « maillon éducatif » indispensable qui contribue à créer et développer le « lien » entre les jeunes, les familles et une diversité de structures et de personnes.

La direction et les équipes éducatives sont en relation avec les élus des sept arrondissements en charge des politiques de jeunesse, de prévention et/ou de sécurité, d'action sociale, de sport, de la politique de la ville, de la culture, et parfois du logement pour des situations particulières. L'organisation de réunions de concertation et d'échanges varie selon les quartiers, les modalités de présence et les sollicitations des élus.

Le service participe activement à l'élaboration des Contrats jeunesse d'arrondissement. Basé sur un diagnostic de la jeunesse et des services qui lui sont dédiés dans l'arrondissement, le contrat jeunesse pose les bases d'une réflexion partagée entre les différents acteurs institutionnels ou associatifs.

## Perspectives

Au niveau du service, les orientations suivantes seront mises en œuvre :

- Poursuite et développement des actions collectives inter-quartiers pour décloisonner et favoriser la transversalité entre les équipes et prévenir les rixes.
- Continuité du travail sur la citoyenneté et l'expression des jeunes afin de les impliquer et les rendre acteurs dans la vie de la cité, le « vivre ensemble ».
- Organisation d'une journée de service sur l'accompagnement socioéducatif et une matinée, pour la présentation du rapport d'activité 2022.
- Réalisation de l'évaluation, selon le cadre réglementaire en vigueur et le nouveau référentiel de la HAS, en vue de l'obtention de la prochaine habilitation du service.
- Participation à l'évaluation de la prévention spécialisée parisienne, réalisée par la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, au titre de l'évaluation des politiques publiques.
- Finalisation de l'étude, réalisée par Anne Muxel et Paule Muxel, sur les impacts de l'action de prévention spécialisée.

Ces orientations ne sont pas exhaustives.

# Le SAFIP

## Centre de Formation

### Présentation du service

Le SAFIP s'inscrit dans la lutte contre l'exclusion, en accompagnant les plus démunis au travers de différents dispositifs de formation. À l'origine, il a été créé pour des jeunes exclus du système scolaire, essentiellement suivis par les éducateurs des équipes de prévention spécialisée, qui rencontraient des difficultés pour accéder aux dispositifs de droit commun.

Depuis 2020, fort de son expérience, le SAFIP a élargi ses réponses. Désormais se côtoient des jeunes cumulant un bas niveau de qualification et des difficultés sociales, et des adultes de plus de 26 ans très fragilisés par leur exclusion du monde du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du revenu de solidarité active, femmes isolées, jeunes migrants).

Le SAFIP leur propose différents parcours de formation, afin qu'ils puissent acquérir suffisamment de savoir-faire, de savoir-être et de confiance, pour pouvoir s'intégrer dans le monde du travail.

Le SAFIP est financé, via un marché public, par le Conseil Régional d'Ile-de-France au titre de sa compétence en termes de formation.

### L'année 2022 : des faits marquants

*2022 fut une année particulière.*

Deux éléments sont venus impacter la vie du service, complexifiant tout particulièrement le climat social : d'une part, la non-attribution de la prime Ségur aux professionnels de la formation, du fait de leur non-appartenance au secteur médico-social et social ; d'autre part, la décision prise par le Conseil régional de mettre un terme au dispositif francilien « Espace Dynamique d'Insertion », alors même que l'activité de l'EDI « le Tipi » était mise en œuvre dans les locaux du SAFIP, dirigée conjointement par le directeur du centre de formation.

Dans ce contexte tendu, incertain et anxiogène, les équipes ont fait preuve, une fois de plus, de souplesse, d'adaptation et d'une grande solidarité, tant vis-à-vis des stagiaires qu'entre professionnels.

En 2022, le nombre de personnes formées et accompagnées est à la hausse, soit 340, contre 289 en 2021.

Cette augmentation est principalement due à l'évolution des effectifs du dispositif Avenir Jeunes, Parcours Entrée dans l'Emploi. Les effectifs concernant les actions Nouvelle Chance et Parcours de Femmes sont restés stables.

Au cours de l'année, le SAFIP s'est attaché à garantir la bonne adéquation entre le fonctionnement du service et les nouvelles exigences requises, au titre du label « Qualiopi ». Obtenue en juillet 2021 pour une durée de 3 ans, cette

certification conditionne désormais l'attribution de tout financement public ou mutualisé.  
Se préparer à l'audit intermédiaire, qui adviendra dès janvier 2023, était essentiel.

Enfin, en juillet 2022, le SAFIP remportait l'appel à projet pour la mise en œuvre du « contrat engagement jeunes - jeunes en rupture » (CEJ-JR). Destiné à des jeunes très éloignés de l'insertion, ce dispositif se déclinera durant deux années, d'octobre 2022 à septembre 2024.

## L'activité

### Quelques chiffres et leurs analyses

#### ➤ Les actions conduites en 2022

Intitulé des dispositifs	Personnes concernées en 2022	Personnes concernées en 2021	Financement
Avenir Jeunes Parcours Entrée dans l'Emploi	254	225	Région Ile-de-France
Nouvelle Chance Lutte Contre le Trafic - Jeunes Vers l'Emploi	53	52	DDCS 75 - FIPD / MILDECA Ville Paris - DSOL / DPMP
Parcours de Femmes	12	12	Préfecture de Paris - Région Ile-de-France - Ville de Paris
Nombre de personnes suivies	319	289	

Cette année, tous dispositifs confondus, 181 personnes sur les 319 accueillies (représentant 57% de l'ensemble) ont réussi à accéder à un emploi, une formation qualifiante ou un contrat d'apprentissage, ou encore, ont validé leur projet professionnel. Par ailleurs, 91 autres stagiaires étaient toujours en cours de parcours d'insertion au SAFIP, fin 2022.

#### ➤ Le dispositif Avenir Jeunes : Parcours Entrée dans l'Emploi (PEE) – Synergie

Le Parcours Entrée dans l'Emploi (PEE) s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec plusieurs organismes, dont les compétences et les champs d'action sont complémentaires. Ils forment le groupement Synergie. Depuis 2002, le SAFIP assure le portage du pôle Synergie, c'est-à-dire la coordination pédagogique, administrative et financière de l'ensemble des activités.

Le PEE a pour objectif de donner un accès à l'emploi et/ou à une formation qualifiante à des demandeurs d'emploi de plus de 16 ans ayant un bas niveau de qualification.

Concernant les entrées au titre du marché 2022-2023 : 53% des stagiaires sont des hommes, 47%, des femmes. Les tranches d'âge se répartissent ainsi :

- Les 21-25 ans : 32%
- Les 26-50 ans : 29%
- Les 18-20 ans : 24%
- Les 16-17 ans : 8%
- Les plus de 50 ans : 7%

57 % des stagiaires ont un niveau d'étude inférieur au niveau 3 (ancien niveau V) et 20 % d'entre eux possèdent un niveau 3. Il s'agit bien d'un public éloigné des formations qualifiantes pour lequel le PEE représente une étape importante dans leur parcours d'insertion professionnelle.

60 % d'entre eux résident à Paris, et en Seine-Saint-Denis pour 23 %. Les six autres départements d'Ile-de-France sont également concernés, à hauteur de 17%.

Le programme pédagogique se déroule autour d'un sas, de cinq modules, de plateaux techniques et de stages en entreprise :

- Le sas (accueil, bilan intermédiaire et bilan final)
- Le module « projet professionnel », qui comprend les stages en entreprise
- Le module « communication »
- Le module « technologies de l'information et de la communication »
- Le module « remise à niveau en situation professionnelle »
- Le module « projet collectif »

L'accès à l'emploi ou à l'apprentissage, critère indispensable pour recevoir les primes incitatives de la Région, représente le principal objectif de la formation PEE. L'entrée en formation qualifiante (hors alternance) n'est plus valorisée, même si celle-ci peut néanmoins constituer, pour le SAFIP, une finalité dans l'accompagnement des stagiaires.

Les sorties au titre du marché 2021-2022 se répartissent ainsi :

Marché 2021 au 31 juillet 2022	Hommes	Femmes	Total	Taux
Emploi	34	32	66	30%
<i>Dont contrats en alternance</i>	17	16	33	15%
Formation	21	23	44	20%
Retour Mission Locale : projet validé	18	28	46	21%
Retour Mission Locale : projet non validé	11	5	16	7%
Abandon, interruption du parcours d'insertion	29	21	50	22%
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>109</b>	<b>222</b>	<b>100%</b>

Les sorties vers l'emploi sont en augmentation, soit 30% contre 23% en 2021, tout comme les sorties vers la formation, représentant 20% de l'ensemble contre 15% en 2021.

## ➤ Le dispositif Nouvelle Chance

Ce dispositif accompagne spécifiquement des jeunes parisiens de 16 à 28 ans, cumulant différentes problématiques, dont des questions d'addiction, de trafic et de justice. Il vise à les accompagner vers une réinsertion professionnelle immédiate. L'accompagnement est réalisé par un binôme professionnel, un éducateur et un conseiller en insertion professionnelle.

53 jeunes, dont 96% de majeurs, ont été accompagnés en 2022. 79% sont des hommes, 21% des femmes. 81% d'entre eux sont adressés par des services de prévention spécialisée, très majoritairement par des équipes de la Fondation, soit 74% de l'ensemble.

### Les caractéristiques des jeunes accompagnés

Les jeunes orientés sont sans activité depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.

Ils ne vont plus à l'école, ne suivent pas de formation, n'ont pas d'emploi stable et ont souvent connu des périodes de détention.

Ils sont inscrits dans des trafics pour des raisons le plus souvent alimentaires et expliquent : « *Si on avait un boulot, on n'aurait pas besoin de trafiquer !* ».

Leur consommation de produits addictifs est amplifiée par leur manque d'activité. « *Maintenant que je bosse, j'ai moins le temps et moins l'envie d'aller voir les potes pour fumer avec eux !* »

Des événements déclencheurs, familiaux, judiciaires, liés aux trafics, suscitent chez les jeunes des envies de « vie normale », de sortir du trafic, d'être tranquilles.

### Les problématiques identifiées « consommation - trafic - justice »

Problématiques identifiées	Nombre de jeunes	Taux	Nombre de jeunes	Taux
	Année 2022		Année 2021	
Consommation régulière	34	64%	32	61%
Forte consommation	5	9%	8	15%
Trafic	27	51%	25	48%
Suivi justice	17	32%	13	25%
Sortant de prison (moins de 6 mois)	10	19%	9	17%
Incarcéré pendant l'accompagnement	4	7%	4	8%
Cumul : Consommation + trafic	26	49%	23	44%

64% des jeunes ayant bénéficié du dispositif « Nouvelle chance », en 2022, sont concernés par des problématiques liées à la consommation addictive de produits, au trafic et par un suivi justice.

### La nature de l'accompagnement proposé

Les premières étapes de l'accompagnement permettent d'évaluer l'ensemble des freins à l'insertion : les questions de rythme, d'horaires et de gestion du temps liés aux activités de trafic ; les contraintes liées au suivi judiciaire ; les addictions et les problèmes de santé ; le manque d'expérience professionnelle, l'absence de qualification, la

méconnaissance des codes de l'entreprise et des techniques de recherche d'emploi.

Différentes actions adaptées sont ensuite déclinées : une mise en relation avec les Consultations Jeunes Consommateurs, avec des psychologues ; un accompagnement autour de leurs besoins fondamentaux (sommeil, alimentation, etc.) ; la réalisation de stages en entreprise ; un travail sur les compétences transférables ; une aide pour l'élaboration d'un CV, de lettres de motivation ; un entraînement à l'entretien d'embauche ; une aide à la recherche d'emploi etc.

### Impacts qualitatifs et résultats quantitatifs

Les jeunes accompagnés ont une envie de changement de leurs conditions de vie.

Ils viennent au SAFIP avec l'espoir que "trouver un taf" – pour reprendre leur expression – résoudra tous leurs problèmes.

C'est évidemment plus complexe et ils en prennent conscience au fur et à mesure.

Les jeunes utilisent le dispositif comme d'un point d'appui.

Dès qu'ils « décrochent » un emploi ou une formation, des changements immédiats sont perceptibles :

- Réduction de la consommation, car ils en ont moins le temps et l'envie ;
- Réduction du temps consacré au trafic ;
- Nouvelles rencontres professionnelles et personnelles ;
- Fierté de leur réussite et de leur nouveau statut social.

L'arrêt complet de leur consommation et de leur implication dans les trafics est un lent processus. Pour autant, chaque avancée positive semble en constituer une étape décisive.

	Jeunes suivis	% sur total	% sur sortie
Accès à un emploi	13	25 %	35 %
Accès à une formation	8	15 %	22 %
Sans aucune nouvelle	12	23 %	32 %
Incarcération	4	7 %	11 %
Actuellement en suivi	16	30 %	- %
Total	53	100%	100%

Sur les 53 jeunes accompagnés, 21 ont pu accéder à un emploi ou une formation, représentant 57 % des sorties en 2022.

### ➤ **Le Parcours de Femmes**

12 femmes, en situation de précarité, ont bénéficié de cette formation qui se présente sous la forme d'un stage d'accès à l'emploi.

Une première période vise à la construction d'un projet professionnel réaliste : développement des capacités d'autonomie, notamment dans les démarches administratives (santé, système scolaire, banque...), aide afin de résoudre certaines difficultés qui sont souvent des freins à l'insertion (garde d'enfants, santé, budget, équilibre familial), accompagnement pour l'utilisation des outils numériques et découverte de l'environnement socio-professionnel.

La seconde partie permet la validation du projet professionnel. Les femmes effectuent trois stages de trois semaines en entreprise, entrecoupés de retours réguliers en centre de formation.

À l'issue de l'action, en février 2022 : 3 femmes ont trouvé un emploi, 1 est en formation, 3 ont abandonné la formation pour des raisons familiales ou de santé, et les 5 autres sont en recherche d'emploi.

### ➤ **Le partenariat avec l'UROF-IDF**

Le SAFIP est membre de l'Union Régionale des Organismes de Formation - UROF. Cette union régionale se fonde sur une communauté d'organismes qui partagent la même éthique professionnelle.

L'UROF IDF prône le dialogue avec les différentes instances, régionales ou d'État, dans le but de promouvoir et amplifier les actions de formation et d'accompagnement à destination des publics les plus éloignés de l'emploi, quels qu'ils soient.

## Conclusions et perspectives

En dépit d'un contexte insécurisant et contraignant, douloureusement vécu par les professionnels, l'année 2022 s'est avérée dynamique et constructive en termes d'activité et de résultats.

Concernant l'année 2023, il convient de souligner les éléments de programmation d'ores et déjà acquis :

- Nouvelle Chance : 50 places
- Parcours de Femmes : 15 places
- Parcours Entrée dans l'Emploi : 230 places

D'autre part, la mise en œuvre du CEJ-JR constituera également un objectif majeur. Cette nouvelle action nécessitera, entre autres, le renforcement des relations partenariales avec les équipes de prévention spécialisée de la Fondation.

Enfin, plus globalement, l'année 2023 sera assurément marquée par des enjeux budgétaires.

Partagées jusqu'alors entre le SAFIP et le Tipi, un certain nombre de charges fixes seront désormais entièrement intégrées au budget du centre de formation.

Élaborer de nouvelles stratégies et développer de nouvelles actions vont s'avérer nécessaires.

## TIPI

### *Espace d'insertion dynamique (EDI)*

#### Présentation de l'établissement

Acteur du programme « Avenirs jeunes » de la région Ile-de-France, l'espace de dynamique d'insertion le Tipi s'adressait à des jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, sans qualification ni diplôme, sans emploi et en situation de grande exclusion.

Articulant accompagnement individuel vers l'accès à des dispositifs de droit commun, et actions collectives, sous forme d'ateliers, l'équipe du TIPI avait pour objectif d'aider les jeunes à développer leurs potentialités, à résoudre des difficultés pour leur permettre de s'impliquer dans une démarche de socialisation, d'insertion sociale et professionnelle.

Cette approche globale favorisait l'acquisition de compétences et leur permet d'accroître leur autonomie dans la vie quotidienne

Jusqu'à fin décembre 2022, ce dispositif était financé, à titre principal, par le Conseil Régional d'Ile-de-France, co-financé par la Ville de Paris au titre de l'insertion des jeunes.

#### L'année 2022 : des faits marquants

Décidée par le Conseil régional à l'automne dernier, la suppression du dispositif « Espace Dynamique d'Insertion » (EDI) constitue indéniablement le fait marquant de l'année 2022.

Annoncée aux associations gestionnaires le 30 novembre 2022, cette décision est devenue effective le 31 décembre 2022.

Les EDI existaient depuis 25 ans, exclusivement en Ile-de-France. Répartis sur le territoire francilien, 27 EDI, dont le Tipi, accueillaient des jeunes âgés de 16 à 25 ans, très éloignés de l'emploi et de l'insertion, cumulant d'importantes difficultés sociales, comportementales et psychiques.

Selon le Conseil régional, leur suppression se justifiait par une insuffisance de résultats, en termes d'accès à l'emploi et à la formation pour les jeunes.

L'ensemble des jeunes du Tipi, soit une centaine, ont été informés de la situation. Une quarantaine d'entre eux demeureront accompagnés jusqu'à fin février, au lieu de fin juin 2023.

Parallèlement, une procédure de licenciement collectif pour motif économique a été mise en place, selon la législation en vigueur, en direction des salariés.

Plongée dans ce contexte particulièrement éprouvant, l'équipe du Tipi a fait preuve d'un grand professionnalisme. Elle restera tout particulièrement engagée, jusqu'au terme du processus.

## L'activité

### *Quelques chiffres et leurs analyses*

En 2022, le Tipi a suivi 122 jeunes, dont 41% de filles et 59% de garçons, dont 79 stagiaires entrés à partir du 1er janvier 2022 et 43 stagiaires entrés préalablement en 2021.

Les tranches d'âges des stagiaires se répartissent ainsi :

- 10% de 16 à 17 ans
- 46% de 18 à 20 ans
- 44% de 21 à 25 ans

Les jeunes majeurs sont prédominants, ils représentent 90% de l'effectif.

84% des jeunes ont été orientés par les Missions Locales, et 16 % par d'autres acteurs locaux, dont les services de l'ASE.

Majoritairement, les stagiaires habitent Paris (79%) et la Seine-Saint-Denis (16%). Les 5% restant se partagent entre les départements du Val de Marne, du Val d'Oise et de l'Essonne.

#### ➤ **Le niveau de scolarité des stagiaires accueillis**

4 niveaux scolaires sont constatés :

- Le niveau 1 (ex-niveau VI) : 18%
- Le niveau 2 (ex- niveau V bis) : 62%
- Le niveau 3 (ex-niveau V) : 12%
- Le niveau 4 (ex-niveau IV) : 8%

➤ Les problématiques des stagiaires

Problématiques	Féminin	Masculin	Total
Problématique de handicap mental	4	11	15
Problématique de handicap physique	1	1	2
Problématique de jeunes RQTH : orientation en milieu ordinaire	-	4	4
Problématique de logement ou d'hébergement (absence d'hébergement stable)	5	16	21
Problématique d'accès aux droits (dont accès aux soins) / situation administrative	30	50	80
Jeunes ayant des besoins en termes de maîtrise de la langue	11	23	34
Jeunes ayant des problèmes avec la justice	1	4	5
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>109</b>	<b>161</b>

Les problématiques identifiées pour les 122 stagiaires sont majoritairement relatives à l'accès aux droits (66%), à la maîtrise de la langue (28%), au logement/hébergement (17%), le handicap mental (12%).

La majorité des stagiaires vivent dans une grande précarité, notamment en raison de faibles ressources financières dont ils disposent. Le cumul de ruptures – familiales, scolaires, sociales ou institutionnelles – conjugué à un isolement social et affectif, reste toujours aussi important.

Les jeunes présentent souvent d'autres problématiques, notamment dans le domaine de la santé mentale, tels que des états dépressifs, des conduites d'inhibition et des pratiques addictives.

Nombre d'entre eux recherchent un hébergement. La plupart sont domiciliés par la PSA (Permanence Sociale d'Accueil) Belleville.

Les démarches sont longues (assistantes sociales, préfecture, santé, etc...) et les effets ne sont pas toujours visibles durant le parcours des stagiaires.

Cette précarisation du public démontre la nécessité de dispositifs d'insertion en dehors des schémas traditionnels afin de pouvoir capter et aider les jeunes les plus éloignés de l'emploi à trouver une situation stable et pérenne.

## ➤ Les solutions apportées

La résolution des problématiques rencontrées par les stagiaires est importante en 2022. Elle atteint 80%, contre 61% en 2021.

Solutions	Féminin	Masculin	Total
Problématique de handicap mental solutionnée = RQTH acquise ou avec dossier déposé, CDAH	-	2	2
Problématique de handicap physique solutionnée = RQTH acquise ou avec dossier déposé, CDAH	1	1	2
Problématique de jeunes RQTH solutionnée : orientation en milieu protégé	-	2	2
Accès à un hébergement ou à un logement d'urgence	1	9	10
Accès aux droits (dont accès aux soins) /amélioration de la situation administrative	30	50	80
Jeunes auxquels une réponse a été apportée aux besoins de maîtrise de la langue	7	20	27
Jeunes auxquels des solutions ont été proposées pour résoudre leurs problèmes avec la justice	1	5	6
<b>Nombre total de problématiques résolues</b>	<b>40</b>	<b>89</b>	<b>129</b>

## ➤ Les suites de parcours

Les suites de parcours portent sur les 122 stagiaires ayant terminé leur parcours en 2022 et 2023.

L'Espace de Dynamique d'Insertion constitue une première étape de la mise en œuvre d'un processus d'insertion professionnelle. Une grande majorité des stagiaires ne bénéficie d'aucune expérience professionnelle et n'a jamais connu de période d'activité en entreprise. L'éloignement du monde du travail des jeunes accueillis est de plus en plus significatif.

Formation	Féminin	Masculin	Total
Formation linguistique	-	1	1
Programme Régional de Formation pour l'Emploi PRFE	-	3	3
Retour en formation initiale	-	3	3
Ecole de la deuxième chance (E2C)	-	3	3
Parcours Entrée dans l'Emploi - parcours classiques	15	14	29
CRP et autres structures d'accueil de stagiaires en situation de handicap	1	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>25</b>	<b>41</b>

34% des jeunes sortants intègrent une formation, dont 24%, le Parcours Entrée dans l'Emploi (PEE).

Emploi	Féminin	Masculin	Total
CDI	1	1	2
CDD	-	3	3
Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) ou contrats aidés	1	6	7
Alternance	1	3	4
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>16</b>

13% des jeunes sortants ont un emploi.

Autres sorties	Féminin	Masculin	Total
Retour orienteur avec ou sans projet validé	7	21	28
Service civique	1	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>29</b>

24% des jeunes sortent du dispositif avec un retour vers leur prescripteur.

Interruption de Parcours	Féminin	Masculin	Total
Abandon	10	16	26
Exclusion	-	3	3
<b>Sous-total des interruptions volontaires</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>29</b>
Congé maternité	2	-	2
Raison de santé	1	3	4
Déménagement	1	-	1
Incarcération	-	1	1
<b>Sous-total des interruptions involontaires</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>22</b>	<b>36</b>

Enfin, 24% des stagiaires ont interrompu leur parcours de manière volontaire et 6% pour des motifs indépendants de leur volonté.

## Illustrations

### ➤ La mise en situation professionnelle

La mise en situation professionnelle a pour objectif de développer diverses compétences inhérentes au monde professionnel : les savoir-faire, les savoirs, les savoir-être.

En 2021, pour exemple, des ateliers de cuisine/pâtisserie ont été mis en place, articulés avec d'autres ateliers, dans les domaines des arts plastiques et de l'informatique :

- 1<sup>er</sup> atelier : analyse du thème, constitution des sous-groupes, choix des recettes ;
- 2<sup>ème</sup> atelier : analyse du budget, réalisation des courses ;
- 3<sup>ème</sup> atelier : première réalisation, accompagnée par deux formateurs ;
- 4<sup>ème</sup> atelier : réalisation des recettes en autonomie, intégration de la scénographie, partage des réalisations (invitation de partenaires, de membres de l'EDI).

## ➤ Divers projets collectifs

D'autres ateliers, tels que les arts plastiques, l'écriture, la réalisation d'un court métrage sur les violences faites aux femmes, le développement d'une action nommée « Jardiner durable », des créations relevant des technologies de l'information et de la communication – conception de flyers, d'affiches, d'invitations – ont été menés tout au long de l'année.

## Conclusion et perspectives

À la suite de la suppression des financements des EDI, soudainement décidée par le Conseil régional d'Ile de France, la Fondation Jeunesse Feu Vert s'est vue contrainte de mettre un terme à l'activité du Tipi, le 17 mars 2023.

Confuse et tardive, la communication de la Région a été violemment perçue par l'ensemble des professionnels. Pour autant, ces derniers se sont impliqués dans leur mission d'insertion auprès des jeunes, jusqu'aux derniers instants.

Le 31 décembre 2022, une quarantaine de stagiaires demeuraient inscrits dans un parcours d'insertion. Ils ont été accompagnés par l'équipe du Tipi jusqu'au 28 février 2023, la grande majorité d'entre eux bénéficiant de propositions de suite de parcours.

Seuls 5 jeunes sont restés sans perspective, leur besoin de soin psychique étant par trop prédominant.

# SEINE-ST-DENIS

# LE SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DE SEINE-SAINT-DENIS

## Présentation du service

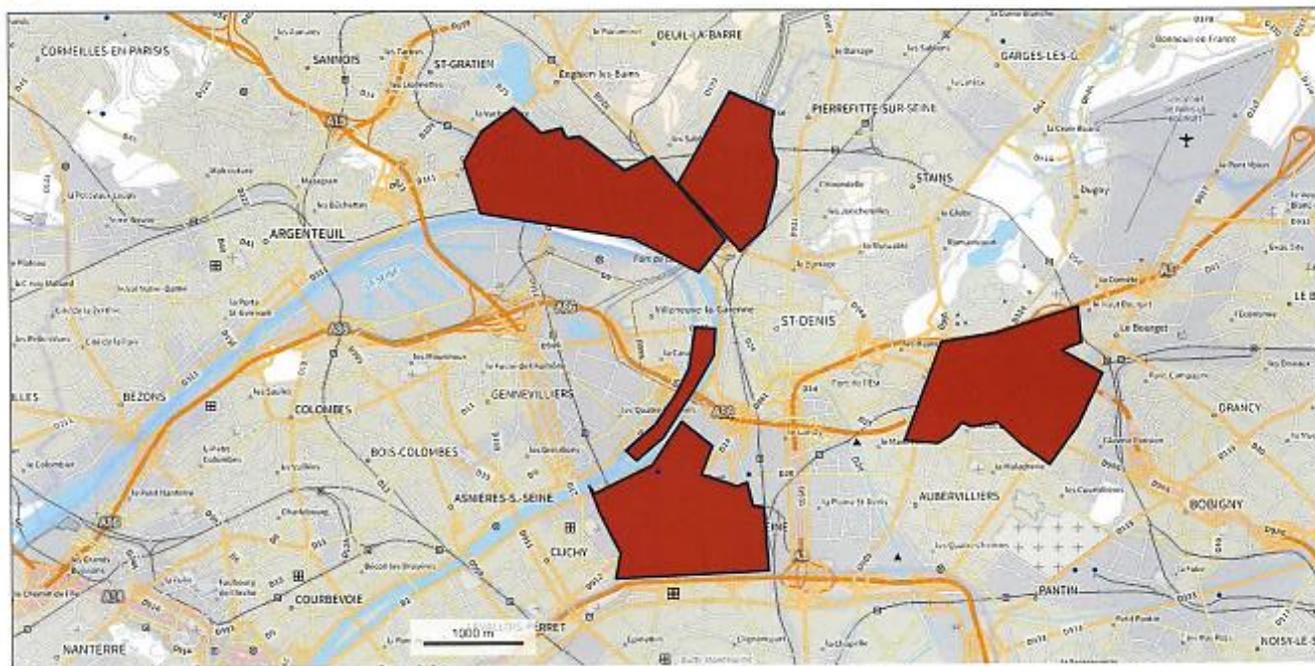
La prévention spécialisée met en œuvre une intervention éducative et sociale auprès d'adolescents et de jeunes adultes, en rupture ou en risque de le devenir. Selon une approche spécifique, basée sur le travail de rue – « l'aller vers » – les éducateurs rencontrent les jeunes là où ils se trouvent, au cœur de leurs quartiers d'habitation, afin d'établir des relations de confiance de façon à pouvoir proposer et développer, peu à peu, une action globale appropriée, répondant aux problématiques identifiées.

S'appuyant sur le concept du « faire avec », l'accompagnement s'articule entre actions individuelles et actions collectives. Il s'agit de permettre à chaque jeune de retrouver une place au sein des différents segments de l'espace commun (école, formation, travail, logement, droits...).

Composé de 13 équipes éducatives, le service de prévention spécialisée 93 est conventionné pour intervenir dans 5 villes – Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Saint-Ouen, Villetaneuse et La Courneuve – dans des quartiers ciblés, où la majeure partie de la population vit dans des conditions économiques et sociales très précaires.

Ce dispositif est financé au titre de l'aide sociale à l'enfance, par le Département de la Seine-Saint-Denis, au titre des politiques dédiées à la jeunesse par les Villes, et au titre du dispositif « Bataillons de la prévention » par la Préfecture.

836



## L'année 2022 : des faits marquants

D'importants travaux sont venus rythmer la vie institutionnelle, tout au long de l'année.

Au cours du premier semestre 2022, le service s'est engagé dans la réalisation de son évaluation externe. Conduite par un organisme accrédité, le COPAS – Conseil en pratiques et analyses sociales –, la démarche a constitué en diverses investigations, menées auprès de l'équipe de direction, des équipes éducatives, et sur le terrain, au cœur des territoires d'intervention. Parallèlement, la diffusion de 3 questionnaires différenciés a permis de recueillir l'appréciation qualitative des jeunes accompagnés, de leurs parents et des principaux partenaires.

Finalisé à l'automne, le rapport d'évaluation a valorisé de nombreux points forts et mis en évidence quelques axes d'amélioration, confirmant pour l'essentiel les résultats de l'évaluation interne effectuée en 2021. Un plan d'action a été défini et un comité de suivi établi, regroupant différents professionnels chargés de garantir sa mise en œuvre.

Dans la perspective du nouveau conventionnement tripartite, le service a poursuivi le travail partenarial engagé avec chacune des villes d'intervention. A ce jour, l'ensemble des plans pluriannuels d'intervention (PPI) ont été coconstruits avec les 5 villes concernées. Adossé à la convention cadre, signée pour une durée de 6 ans, le PPI définit, pour les 3 prochaines années à venir, les projections d'actions du service au sein de chacune des communes. Il précise notamment la nature des interactions partenariales, développées ou à créer avec les services municipaux.

D'autre part, fin 2022, les villes d'Épinay sur Seine et Villetaneuse s'apprêtaient à signer les conventions tripartites. Les communes de L'Île-Saint-Denis, Saint-Ouen et La Courneuve sont restées en pourparlers, sollicitant le département pour l'obtention de ressources humaines supplémentaires, en contrepartie de l'augmentation de la contribution financière requise.

En 2022, le service s'est attaché à déployer le nouveau dispositif, dénommé « Les bataillons de la prévention ». Instauré en 2021 au titre de la politique de la Ville, celui-ci prévoyait à l'échelle nationale le recrutement de 300 postes d'éducateurs spécialisés et de 300 postes de médiateurs sociaux, au sein de 45 quartiers, pour une durée initiale de 18 mois.

Visant de nouveaux quartiers d'intervention, deux nouveaux projets ont vu le jour, l'un en partenariat avec la ville de la Courneuve, l'autre avec la ville de Saint-Ouen. Le premier a permis d'initier l'implantation d'une nouvelle équipe de prévention spécialisée dans un secteur caractérisé par sa complexité, le second, le développement de nombreux projets de prévention du décrochage scolaire, en lien avec le collège et différents acteurs locaux.

Rapidement, le fort besoin d'accompagnement de la population jeune a été confirmé au sein de ces deux quartiers, la prévention spécialisée apparaissant tout particulièrement pertinente pour aller vers des adolescents et des jeunes adultes en rupture, ou en risque de l'être.

Courant 2022, la Fondation Jeunesse Feu Vert a sollicité une sociologue, professeur à Sciences Po à Paris et chercheuse au CEVIPOF, afin de mener une étude permettant de mesurer l'impact de l'action de prévention spécialisée, au bénéfice des parcours d'insertion des jeunes. Au fil des échanges, le projet a pris forme et s'est structuré. Avec l'appui des deux services de prévention de la Fondation, en Seine-Saint-Denis et à Paris, des rencontres se sont organisées, puis de nombreux entretiens ont eu lieu avec les éducateurs et les publics. Parallèlement, il a été décidé de produire un film documentaire de 52 minutes, donnant à voir le cœur de métier de « l'éducateur de rue ». Une réalisatrice a été mise à contribution.

Dès l'été, les équipes se sont mobilisées, l'étude devant être finalisée au printemps 2023.

Par ailleurs, les professionnels du service ont participé à différents groupes de travail transversaux, pilotés par la direction générale à l'échelle de la Fondation.

Ils ont contribué à l'élaboration du projet associatif 2022-2027 et à la journée de formation sur la « prostitution des ados », organisée à l'adresse de l'ensemble des professionnels des différents établissements et services. Ils se sont investis dans la mise en place d'un comité ressource relatif aux violences sexuelles faites sur mineur.e.s, dont l'inceste, et ont bénéficié à ce titre de formations spécifiques dispensées par le CRIAVS, aux côtés des cadres. Enfin, ils se sont impliqués pour la réussite de l'événement festif rassemblant l'ensemble des salariés, à l'occasion du 65<sup>ème</sup> anniversaire de la Fondation.

En termes de ressources humaines, 4 départs de cadres se sont succédé au cours de l'année : une cheffe de service est partie à la retraite après 30 ans d'activité dans le service, une autre pour prendre un poste de direction dans une association de protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis et le dernier pour rejoindre, en interne, le service de prévention spécialisée de Paris. Le 4<sup>ème</sup> départ a concerné le directeur adjoint. Après avoir fait valoir ses droits à la retraite, il a quitté le service fin décembre.

Constituée de nouveaux professionnels tour à tour recrutés, l'équipe de direction se trouvera pour moitié renouvelée, début 2023.

Enfin, à la suite de la transmission de l'évaluation à l'autorité de tarification et de contrôle, le service a reçu, fin novembre 2022, l'arrêté signé du président du conseil départemental, portant le renouvellement de l'autorisation de fonctionnement pour une période de 15 ans.

## L'activité

### *Quelques chiffres et leurs analyses*

Sortis de la crise sanitaire, les professionnels ont pu renouer, en 2022, avec un travail de rue décliné sans aucune restriction. Intervenant dans cinq villes, les équipes connaissent 3 495 jeunes de moins de 25 ans. Les jeunes, dits « juste connus », ne sont pas accompagnés individuellement et ne participent pas à des actions collectives.

37% sont des filles, contre 20% en 2021. Cette augmentation résulte d'un ensemble de stratégies, développé par les professionnels afin de pouvoir entrer en relation avec ce public. Par ailleurs, les éducateurs connaissent de nombreux adultes âgés de plus de 25 ans, non comptabilisés. Vraisemblablement sous-estimé, le chiffre de 3 495 jeunes rend compte pour autant de l'implantation des éducateurs au cœur des quartiers.

Présents au sein des territoires de vie des jeunes accompagnés, les professionnels agissent dans un contexte d'effacement de la place des adultes et, souvent, de défiance entre les habitants des quartiers et les services publics et/ou institutionnels.

Il s'agit de mener un travail d'observation pour analyser et comprendre le fonctionnement du quartier, et commencer à tisser des relations avec des jeunes, garçons et filles souvent en groupe, se trouvant en voie de désocialisation et de marginalisation. Par le biais de ces rencontres quasi quotidiennes, l'éducateur propose une écoute, des discussions, des débats et une permanence dans le temps. Il met en place un nombre important de « micro-actes » qui jouent un rôle déterminant dans l'accroche avec les jeunes concernés. Dans ces échanges informels, il incarne une posture d'adulte de référence qui vient signifier les attentes et les règles sociales, tout en laissant ouvert le champ des possibles.

C'est bien cette relation éducative de proximité, engagée et persistante, qui permettra à un jeune de se saisir de l'offre éducative proposée, quand il le souhaitera, quand il sera prêt.

## ➤ Les accompagnements éducatifs individuels

1 063 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement individuel, soit l'équivalent du nombre de jeunes accompagnés en 2021.

Jeunes accompagnés individuellement	Nombre		Taux par genre/ au total jeunes		Total	Taux total
	G	F	G	F		
Jusqu'à 10 ans inclus	6	10	0,6%	0,9%	16	1,5%
11 à 13 ans	83	37	7,8%	3,5%	120	11,3%
14 à 17 ans	242	146	22,8%	13,7%	388	36,5%
18 à 21 ans	196	101	18,4%	9,5%	297	28%
22 ans et plus	169	73	15,9%	6,9%	242	22,7%
<b>Total</b>	<b>696</b>	<b>367</b>	<b>65,5 %</b>	<b>34,5%</b>	<b>1063</b>	<b>100%</b>
	<b>1 063</b>					

49,3 % de jeunes sont mineurs, et 50,7%, majeurs. Comparativement à 2021, ces proportions sont stables. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 14/17 ans avec 36,5% de l'ensemble, suivie par celle des 18/21 ans, avec 28%. La proportion des jeunes de « 22 ans et plus » a augmenté, passant de 20% l'an dernier, à 22,7% cette année. 64,50% des jeunes accompagnés sont des garçons, et 34,50% des filles. Le contingent de filles accompagnées a très légèrement baissé (- 0,5%), malgré l'effort manifeste fourni par les équipes pour accompagner davantage de filles, dont les problématiques en termes de santé et prévention des conduites à risques croissent aux yeux de l'ensemble des professionnels (violences faites aux femmes, prostitution des mineures...).

Les problématiques majoritairement traitées au sein des accompagnements individuels sont la scolarité, la santé et la prévention des conduites à risques, l'insertion professionnelle et l'accès aux droits/citoyenneté. Viennent ensuite l'accès aux loisirs, aux sports et à la culture, la justice, et en dernier lieu, le logement.

Dégagé du contexte de pandémie subi ces deux dernières années, l'accompagnement à la scolarité retrouve sa prédominance, devant la santé et la prévention des conduites à risques. Axe majeur des accompagnements, l'intervention éducative dans ce domaine a pour objectif de prévenir les fléaux que sont l'échec scolaire, l'absentéisme et le décrochage.

Concernant la thématique « santé et prévention des conduites à risques », les équipes soulignent l'importance des conduites ordaliques chez nombre d'adolescents et jeunes adultes accompagnés.

Depuis 2018, l'insertion professionnelle n'est plus la thématique dominante au sein des accompagnements. Au fil des années, force est de constater que notre public apparait de plus en plus éloigné de l'emploi, en termes de savoir-faire, savoir-être et motivation. Parallèlement, le service rencontre des difficultés dans l'obtention de chantiers éducatifs et pédagogiques. Le manque d'outils d'insertion à disposition des équipes réduit notre capacité d'action. L'accès aux droits et à la citoyenneté est en augmentation depuis 2021. Les équipes constatent que les jeunes et les familles rencontrent de plus en plus de difficultés en termes d'accès aux droits, que ce soit pour obtenir le RSA ou des aides sociales auxquelles elles pourraient prétendre, comme l'allocation de rentrée scolaire ou le chèque énergie. La fracture numérique, cruciale, explique cette réalité. En dépit de l'émergence d'agences « France Connect » au sein de nos territoires d'intervention, cette fracture se creuse. De nombreuses familles sont empêchées dans la réalisation de leurs démarches administratives, celles-ci s'effectuant, dorénavant, exclusivement en ligne.

➤ Les accompagnements éducatifs collectifs

Jeunes accompagnés de manière collective	Nombre de jeunes par genre		Total	Taux
	G	F		
Jusqu'à 10 ans	13	9	22	1.4%
11 à 13 ans	228	178	406	25.7%
14 à 17 ans	466	347	813	51.5%
18 à 21 ans	171	72	243	15.4%
22 ans et plus	75	20	95	6%
<b>TOTAL</b>	<b>953</b>	<b>626</b>	<b>1579</b>	<b>100%</b>

1 579 jeunes ont bénéficié d'accompagnements éducatifs collectifs.

Cette forme d'accompagnement connaît une forte hausse. Elle comptabilise 421 jeunes supplémentaires, représentant une augmentation à hauteur de 36,5%. Celle-ci s'explique par la mise en place de deux nouvelles équipes éducatives dans le cadre des « Bataillons de la prévention », mais pas seulement, puisqu'une augmentation de ces suivis est constatée au niveau de l'ensemble des équipes. Le vécu restrictif, subi lors des deux dernières années marquées par la pandémie de la Covid, aurait-il induit un besoin exacerbé de participation à des dynamiques collectives ? La question reste posée...

Pour les éducateurs, les accompagnements collectifs présentent plusieurs avantages. Ils leur permettent d'entrer en relation avec des groupes de jeunes nouvellement connus, mais également de construire des actions « sur-mesure », afin de répondre spécifiquement aux problématiques d'un groupe donné.

40% sont des filles, 60% des garçons. Les mineurs sont fortement majoritaires, soit 79%, contre 21% de majeurs.

Prédominantes, les actions de loisirs se traduisent essentiellement par la mise en place de sorties, culturelles ou sportives et de séjours, dont les objectifs socioéducatifs sont fixés pour chaque groupe et chaque action. 48 séjours ont été organisés, bénéficiant à 236 jeunes.

Également très développée, la thématique de la santé et de la prévention des conduites à risques permet d'aborder différents sujets : les relations filles/garçons et les questions de consentement, les conduites sexuelles à risques ou prostitutionnelles, les addictions et la consommation de produits psychoactifs (alcool, chicha, cannabis, protoxyde d'azote, etc), la sensibilisation au capital santé de tout un chacun.

La majorité des actions cible des jeunes déjà largement engagés dans des conduites à risques et des mises en danger de leur santé physique et psychique. Le travail partenarial est développé avec l'équipe mobile de santé mentale du secteur hospitalier, l'espace « Tête à Tête » du Conseil départemental, les centres médico-psychologiques (CMP), les centres de santé et des associations spécialisées comme ADN, Asthéria etc.

La scolarité constitue le troisième axe d'intervention en 2022. De nombreuses actions ont été mises en place, tout particulièrement en lien avec les collèges.

Dans le domaine de l'accès aux droits et la citoyenneté, les équipes proposent des activités favorisant le vivre ensemble et la reconnaissance de la place des jeunes dans la cité. Cette année, on peut souligner des actions de nettoyage et des chantiers d'embellissement déployés au sein des quartiers, la réalisation de plantations et de potagers, un projet photographique ou encore la participation à des fêtes de quartier.

Concernant l'insertion professionnelle, 18 chantiers éducatifs ont été organisés mobilisant 58 jeunes. Réalisés la plupart du temps avec l'appui d'une entreprise locale pour le portage technique, les chantiers éducatifs se sont adressés à des jeunes majeurs déclarés auprès d'une association intermédiaire partenaire, de laquelle ils ont perçu, en fin de contrat, un salaire. Constituant un outil éducatif précieux, ce type de chantier permet de mobiliser graduellement de nombreux jeunes qui peinent à s'inscrire dans un processus d'insertion professionnelle.

En dépit de l'attitude volontariste du service à cet égard, notamment auprès des bailleurs, l'offre de chantiers éducatifs reste faible, fort inégale selon les villes d'intervention et globalement bien inférieure aux besoins.

Parallèlement, 20 chantiers pédagogiques se sont déroulés, bénéficiant à 118 jeunes. Menés par les éducateurs, ces actions permettent aux jeunes de bénéficier d'une contrepartie sous la forme d'une participation au financement d'une formation BAFA, d'un permis de conduire, ou encore d'un séjour de loisirs. Là encore, les propositions de réalisation et l'obtention de subventions dédiées viennent à manquer...

Enfin, les actions relevant du développement local et de la vie de quartier ont été multipliées par deux au cours de l'année, représentant 72 projets réalisés, en lien étroit avec les différents acteurs locaux, partenaires.

### ➤ **Le travail avec les parents et les familles**

Les équipes connaissent 1 254 familles sur l'ensemble des secteurs d'intervention.

Le nombre de problématiques traitées par les équipes a augmenté de 7%, témoignant des difficultés toujours croissantes des familles.

La période de pandémie a fragilisé des familles déjà marquées par des vulnérabilités sociales, diverses et complexes. Des difficultés économiques, et d'autres inhérentes au climat intrafamilial, se sont aggravées dans le contexte de la crise sanitaire. Aujourd'hui, elles apparaissent cristallisées. L'inflation économique actuelle risque assurément d'aggraver de nombreuses situations.

À chaque fois que nécessaire, les familles sont orientées vers les dispositifs de droit commun. Cependant, la diminution des réponses locales (personnels absents, complexité des situations, désengagement de certains services, dématérialisation administrative croissante, etc) et la confiance établie au fil des années avec les équipes, font que les professionnels sont souvent sollicités.

Majoritaires, les actions de médiation familiale sont fortement développées. Communément, il s'agit d'intervenir au domicile dans une situation de crise, d'apaiser les tensions, de favoriser les échanges et d'influer positivement la dynamique familiale. Souvent, une action préventive suffit, mais parfois ce n'est pas le cas. En vue de protéger un adolescent, l'intervention de partenaires spécifiques peut s'avérer nécessaire, tout comme la transmission d'une information préoccupante à la CRIP 93 – cellule de recueil des informations préoccupantes – ou la réalisation de rapports, auprès des services de l'ASE.

L'accès aux droits et la citoyenneté, la scolarité, ainsi que la santé et la prévention des conduites à risques représentent les principaux autres domaines d'action. Les problèmes de santé sont souvent aggravés du fait du délitement des conditions socioéconomiques des familles, conjugués parfois à des difficultés psychologiques.

### ➤ **Le travail en partenariat et en réseaux**

Faciliter les relations institutions/jeunes et soutenir les jeunes et les familles dans l'accès aux institutions supposent un travail partenarial sans relâche et un réseau d'acteurs sur lequel s'appuyer.

Le travail mené avec les établissements scolaires, que ce soit au titre d'accompagnements individuels ou d'actions collectives, en est un exemple. Dans chacun des secteurs d'intervention, la convention de partenariat signée entre l'Éducation Nationale et le Département se décline, les interventions différant quelque peu en fonction des principaux d'établissement.

Les relations en matière de formation et d'insertion professionnelle sont aussi très larges : Missions locales, Pôle emploi, bailleurs pour des chantiers éducatifs, structures de l'IAE, etc.

Le partenariat avec les structures sociales et éducatives est toujours important, notamment avec l'ASE et la PJJ. Nous constatons un développement du travail partenarial avec les circonscriptions de l'ASE et de plus amples échanges lors des réunions pluriprofessionnelles (RPP). L'action du service de prévention spécialisée peut constituer une solution clairement établie sur un rapport de RPP, comme une alternative ou un complément à une mesure d'AEMO, ou reconnue comme un accompagnement éducatif de proximité pouvant éviter, à terme, un placement.

Au niveau des communes, la sortie de crise sanitaire a permis la relance des conseils locaux de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR), ainsi que des différents groupes opérationnels afférents.

En 2022, le service a de nouveau contribué aux « groupes mineurs », dispositif mis en place sous l'égide du Parquet, réunissant différents acteurs institutionnels – Éducation Nationale, PJJ, ASE, commissaire de police, référent ville – au titre de la prévention de l'entrée des jeunes dans les processus de délinquance. Dans ces instances, ce sont les cadres qui représentent le service, garantissant, dans ce cadre particulier, le respect des missions et des principes de la prévention spécialisée.

Au-delà de la pertinence de ces actions, qui mériteraient toutefois d'être plus précisément évaluées, force est de constater que celles-ci ont facilité la rencontre plus régulière des différents acteurs, renforçant les liens partenariaux au sein de la communauté éducative locale.

Enfin, la coopération entre les associations et Idée 93 – inter-association départementale pour l'éducation et l'enfance – s'est poursuivie tout au long de l'année, la Fondation Jeunesse Feu Vert siégeant dorénavant au Conseil d'administration.

## Illustration et vignettes cliniques

### **« Elles existent » : des jeunes se mobilisent pour prévenir la prévention des violences faites aux femmes**

L'idée de réaliser un court-métrage est née à la suite des échanges que nous avons eus avec le service municipal de prévention de la délinquance, dans le cadre de notre participation à la semaine de prévention des violences faites aux femmes. Ce projet prendra corps quelques temps plus tard...

C'est un groupe de 8 jeunes, deux garçons et six filles originaires du secteur La Source Les Presles d'Épinay sur Seine, qui en deviendront les acteurs, de la conception à la réalisation. A l'origine, tout comme des centaines d'adolescents du collège Martin du Gard, ces 8 jeunes avaient bénéficié de la formation PSC1, initiée par l'équipe éducative pendant une dizaine d'années.

Une fois formés, ces jeunes s'étaient impliqués avec l'équipe dans la tenue de stands visant à sensibiliser aux gestes de premiers secours et au secourisme, la population spinassienne. Leur engagement avait perduré plusieurs années. Connaissant la sensibilité et l'engagement du groupe en termes de lutte contre les violences, c'est tout naturellement vers ces jeunes que l'équipe va se tourner lorsqu'elle envisage de mettre en place une démarche de prévention par les pairs. Le projet de court-métrage leur apparaît alors comme une occasion de leur permettre de cheminer dans leur démarche...

Animées par un prestataire technique, plusieurs semaines d'activité s'ensuivent dans nos locaux et dans différents quartiers de la ville : écriture, initiation à la mise en scène, au cadrage, à l'éclairage, à la prise de son et au mixage. Aux côtés des jeunes, l'équipe éducative soutient la dynamique en cours et partage l'ensemble des travaux. Dénommé « Elles existent », un court-métrage dénonçant les violences faites aux femmes voit le jour...

Une première projection-débat est programmée dans le cadre de la semaine de prévention des violences faites aux femmes, organisée par la ville d'Epina y sur Seine. Quatre autres projections-débats sont ensuite réalisées dans différentes structures municipales, maison des parents, médiathèque et centre socioculturel. Autour des protagonistes, elles réuniront chacune plus d'une trentaine de personnes, partenaires, élus, jeunes, parents et enseignants.

Depuis, différents partenaires sollicitent les jeunes acteurs du projet afin qu'ils puissent animer des séances de projection-débats. Ces actions sont envisagées dans plusieurs structures de la ville : des établissements scolaires, deux centres sociaux, ainsi qu'à la maison des parents. Elles seront menées courant 2023...

### ***Confrontée aux risques prostitutionnels d'une adolescente de 15 ans, une équipe se mobilise***

Accompagnée par l'équipe éducative dans ses problèmes de scolarité, Z., âgée de 15 ans, a pu se confier plus avant sur la situation qu'elle vivait.

Lors de nos échanges, elle parle de ses rentrées d'argent générées par son activité « salariale ». En effet, une de ses camarades, A., à peine plus âgée qu'elle, lui avait trouvé un emploi non déclaré comme hôtesse d'accueil dans une chicha. Z. relate que très rapidement, son employeur lui avait donné un téléphone prépayé afin qu'elle puisse traiter personnellement les réservations des clients habituels.

Face à nos questionnements, nos interpellations, Z. reste fuyante. Elle explique néanmoins, que lorsqu'elle quitte son poste tard le soir, son employeur lui paye une chambre d'hôtel. Elle nous dit qu'il le fait par crainte qu'il lui arrive quelque chose, précisant qu'il ne fait pas confiance aux services de VTC ou de co-voiturage.

Devant les réserves de l'adolescente et afin de prendre le temps d'évaluer davantage cette situation, sans risquer de la brusquer et de fermer toute possibilité de dialogue, nous faisons le choix de pas être trop intrusifs dans nos propos et nos questionnements. Pour autant, nous lui faisons remarquer les risques qu'elle encoure dans une telle situation, notamment au regard des nuits d'hôtel qu'elle acceptait.

Parallèlement, au vu de ces éléments, nous sollicitons le service de l'ASE afin d'envisager ensemble des pistes d'action à mettre en œuvre avec Z., mais également avec sa famille. Quelques jours plus tard, lors du travail de rue, nous apprenons que la jeune fille A., celle qui avait mis en contact Z avec son employeur, était recherchée par la police, pour cause de participation à un réseau de prostitution. Dans le prolongement de cet évènement, Z. sera convoquée au commissariat, puis placée en urgence dans un foyer éducatif.

Confrontée à des situations de risque prostitutionnel, souvent non reconnu ou faisant l'objet de non-dit par les jeunes directement concernés, notre équipe éducative reste vigilante, tout particulièrement attentive aux difficultés rencontrées par les jeunes filles que nous rencontrons ou accompagnons.

### **Violences sexuelles et risques prostitutionnels : de nouvelles pratiques professionnelles s'élaborent**

Lors de notre travail de rue, nous sommes interpellés par B., une jeune femme de 21 ans qui nous demande de l'accompagner à une audience où elle doit se rendre en tant que victime, à la suite d'un viol subi quand elle était mineure.

Dans ce contexte, des échanges se poursuivent. Peu à peu, B. aborde, sans réel fil conducteur, sa vie amoureuse et sexuelle. Elle relate alors des éléments qui éveillent notre inquiétude : après une soirée passée à consommer du gaz hilarant, du cannabis et de l'alcool, elle nous dit s'être réveillée nue au milieu de garçons, sans se souvenir de la soirée écoulée. Elle précise ne pas s'en être inquiétée, cela lui semblant normal.

Elle confie également avoir régulièrement des relations sexuelles avec plusieurs partenaires dans une même soirée, à la demande de son petit ami actuel. Elle verbalise recevoir des textos lui demandant de se rendre dans des chambres d'hôtel ou des appartements pour avoir des relations sexuelles avec des hommes.

Elle souligne y trouver son propre intérêt, car en contrepartie, nous dit-elle, elle se voit offrir des baskets, des repas au restaurant...Elle banalise la situation, paraissant même chercher à nous rassurer en précisant que d'autres jeunes filles du quartier en font de même. Elle affirme « *c'est moi qui carotte les mecs* », arguant du fait que c'est elle qui obtient de leur part des cadeaux et de l'argent.

B. nous dit ne pas être prête à rompre avec ses comportements prostitutionnels. Pour autant, nous l'accompagnerons à la Maison des Femmes afin que, notamment, un suivi gynécologique puisse se mettre en place.

Après avoir gardé le lien avec nous pendant quelques semaines, B. s'est peu à peu éloignée de notre équipe. Alors qu'elle est toujours en attente de son audience, nous avons de ses nouvelles par l'intermédiaire de ses amies ou de sa mère, auprès desquelles nous faisons savoir que nous restons disponibles, si elle souhaite de nouveau nous solliciter.

## Conclusions et perspectives

Caractérisée par la sortie de crise sanitaire, l'année 2022 a été particulièrement riche, que ce soit en termes de dynamique institutionnelle, d'émergence de nouveaux projets et de développement de l'action éducative. Marquée également par le renouvellement de l'équipe de direction, cette année passée augure de changements à venir, en termes d'organisation et de management.

En termes de perspectives, les objectifs suivants seront poursuivis :

- Fédérer l'équipe de direction ;
- Favoriser les échanges et partages des pratiques entre les équipes ;
- Réactualiser le projet de service ;
- Finaliser les conventionnements tripartites avec les communes d'intervention ;
- Maintenir le travail en direction des filles ;
- Maintenir la prévention des conduites à risques ;
- Favoriser l'accès aux droits des familles et des jeunes.
- Développer le nombre de chantiers éducatifs et de chantiers pédagogiques, dans le contexte des JOP 2024.

# HAUTS-DE-SEINE

## LES JACQUETS

### *Accueil de jour éducatif et scolaire*

#### Présentation de l'établissement

Dans le cadre d'un accueil de jour éducatif et scolaire, l'établissement Les Jacquets accueille des enfants en grande difficulté scolaire, sociale et psychologique, au sein de deux sites, l'un situé à Bagneux, l'autre à Nanterre, regroupant chacun 46 enfants, garçons et filles âgés de 6 à 12 ans. L'objectif est de les aider à se réinscrire dans le système de l'Éducation Nationale et de les maintenir au sein de leur famille. Mis en œuvre 6 jours sur 7, pendant et hors temps scolaire, l'accompagnement global conjugue des actions pédagogiques, éducatives, psychologiques, incluant un soutien à la fonction parentale. Un service de suite poursuit l'accompagnement du jeune et de sa famille, au moment de sa réinscription dans le milieu scolaire ordinaire.

Ce dispositif est financé par le Conseil Départemental des Hauts de Seine, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

#### L'année 2022 : des faits marquants

À la suite de deux années marquées par un contexte de crise sanitaire, le retour au fonctionnement habituel de l'établissement caractérise 2022. Redéployés dans leurs différentes dimensions, les étayages éducatifs, pédagogiques et psychologiques ont permis d'accompagner pleinement les enfants accueillis et leurs familles.

Renouant avec le présentiel, des relations partenariales se sont renforcées, favorisant la co-construction au bénéfice des projets individualisés, d'autres se sont créées.

Dans chacune des structures, une journée « porte ouverte » a été organisée. Rencontrant un vif succès, ces initiatives ont réuni les enfants, les parents et les professionnels, ainsi que différents acteurs locaux, tels que des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE), des services sociaux, des inspecteurs, des directeurs et des psychologues de l'Éducation Nationale, des professionnels de CMP – centre médico-psychologique –, des représentants de maisons à caractère social (MECS) et de services d'action éducative en milieu ouvert (AEMO), des responsables de services municipaux, ou encore des élus.

S'inscrivant dans la continuité ou naissant, de nombreux projets culturels, sportifs ou manuels ont été développés. Des activités autour de la nature et des animaux ont été menées tout au long de l'année dans une ferme pédagogique. La création d'un spectacle autour de l'abolition de l'esclavage a eu lieu dans le cadre d'un concours porté par l'académie de Versailles – les enfants se sont distingués à cette occasion, remportant le second prix. La pratique régulière de Futsal a été axée sur les notions de plaisir, de réussite et de « vivre ensemble ». Les enfants ont réalisé un journal relatant la vie aux Jacquets, distribué toutes les 7 semaines, et une bande dessinée, levier d'expression pour des enfants en grande souffrance dans leur relation à l'autre. Enfin, un projet technologique a été mis en place, visant la construction d'objets fonctionnant à l'énergie solaire.

Les enfants pour lesquels un projet de retour à une scolarité traditionnelle se dessinait, ont tous pu bénéficier d'un stage d'inclusion en classe de CM2, dans une école primaire. Débutés en temps partiel dès janvier 2022, ces stages se sont poursuivis jusqu'en fin d'année.

De nouveau, des rencontres régulières avec les familles ont été organisées tout au long de l'année, dans l'établissement ou à domicile. D'autre part, à Nanterre, l'association de parents dans la réalisation d'une pièce de

théâtre a favorisé une plus grande coopération avec les professionnels, posant ainsi les bases d'un travail de coéducation.

Observée depuis plusieurs années, la complexification des problématiques des enfants et des familles amène l'établissement à questionner ses critères d'admission et à adapter les modalités de l'accompagnement. Répondre aux besoins des enfants reste un objectif central. L'évolution du profil des enfants accueillis se caractérise essentiellement par une plus grande détresse psychologique. Leurs parcours sont chaotiques, marqués par l'échec, la violence des ruptures et des placements successifs, et ponctués de séjours en hôpital de jour. La prise en compte de leur souffrance nécessite la construction de modes d'accompagnement particuliers, permettant l'accès aux apprentissages tout en bénéficiant de soins médicaux.

Impactées par la hausse du coût des produits alimentaires et de l'énergie, les familles, quant à elles, se trouvent dans une plus grande précarité financière. Certaines n'arrivent plus à payer la cantine et le ramassage scolaire. Les difficultés liées au logement sont majeures, surtout pour des familles monoparentales hébergées à l'hôtel ou chez des tiers. Le nombre de familles monoparentales augmente et les problématiques relationnelles sont souvent prégnantes, au sein de la cellule familiale. Les difficultés d'insertion socioprofessionnelle sont de plus en plus courantes, entraînant des situations de surendettement. De façon globale, la fragilité des parents s'avère plus importante, les soins psychiatriques et les suivis psychologiques se multiplient en conséquence.

D'un point de vue institutionnel, quelques éléments apparaissent significatifs. Initiées en 2021, les séances d'analyse des pratiques constituent désormais un espace de réflexion et d'élaboration collective, investi par l'ensemble des personnels. Parallèlement, l'inscription de professionnels dans des initiatives conduites à l'échelle de la Fondation est à valoriser, comme

la journée formative construite autour de la prostitution des mineur.e.s, et celle dispensée sur les violences sexuelles. L'engagement d'une psychologue de l'établissement au sein du « Comité ressource », espace transversal créé spécifiquement sur ces questions au sein de la Fondation, illustre également cette dynamique.

Enfin, il est à noter le changement de direction de l'établissement, survenu au cours de l'été 2022, à la suite du départ à la retraite de la directrice.

## L'activité

### *Quelques chiffres et leurs analyses.*

45 demandes d'admission ont été reçues, tout comme en 2021. Le pourcentage de demandes émanant de l'Éducation Nationale est en hausse, représentant 67% contre 62%.

37 périodes d'observation ont été organisées, comprenant chacune un entretien avec la famille et l'enfant réalisé par une psychologue de l'établissement, une semaine passée en classe auprès du service pédagogique, et une journée d'activité auprès du service éducatif.

En 2022, 29 nouveaux enfants ont été accueillis, représentant 64% des demandes initiales, contre 28 enfants en 2021, soit 62%. A Bagneux, le taux de renouvellement est de 37%, à Nanterre, de 26%.

L'ensemble des enfants est domicilié dans le département des Hauts-de-Seine, excepté l'un d'entre eux qui le fut toutefois par le passé. Les enfants accueillis sur le site de Bagneux habitent majoritairement cette commune, soit 28%, puis des communes avoisinantes, dont notamment Malakoff, Chatillon et Antony (11% chacune). Ceux accueillis sur le site de Nanterre habitent majoritairement dans la commune, soit 35%, puis des villes voisines dont notamment Clichy, Gennevilliers, Rueil-Malmaison et Asnières (9% chacune).

Au sein des 2 structures, l'accueil des garçons est fortement majoritaire, représentant 84% de l'ensemble. Les enfants sont essentiellement âgés de 9 à 11 ans, soit 67% de l'ensemble.

Avec un total de 29 464 journées réalisées, l'activité de l'établissement reste stable depuis plusieurs années. Le service de suite totalise 4 360 journées, c'est-à-dire 1 060 réalisées de plus que budgétées.

Les durées moyennes de séjour dans l'institution sont de 1 an et 10 mois à Bagneux, et de 2 ans et 4 mois à Nanterre. La diminution de la durée de séjour à Bagneux s'explique par des départs prématurés de l'établissement, en lien avec divers événements (déménagement, retour au pays d'origine, perte du droit de garde en faveur d'un parent résidant hors département). Le service de suite enregistre, quant à lui, une durée moyenne équivalente sur les 2 sites, respectivement 5 mois et 2 jours, et 5 mois et 5 jours.

Admissions : Origine de la demande	Éducation Nationale		Services sociaux		CMP CMPP		Total	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
BAGNEUX	13	76%	2	12%	2	12%	17	100%
NANTERRE	10	83%	2	17%			12	100%
TOTAL	23	79%	4	14%	2	7%	29	100%

➤ Les doubles mesures et prises en charge des enfants

	BAGNEUX			NANTERRE		
	Institution		Service de suite	Institution		Service de suite
	Au moment de l'admission	Au 31 décembre		Au moment de l'admission	Au 31 décembre	
Enfant placé	3	1		5	6	1
AEMO - AEAD	14	9	1	13	8	
Psychologie (libéral)	7	3		3	1	1
CMP / CMPP	29	12	1	22	15	2
Orthophonie	25	5		7		
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>30</b>	<b>2</b>	<b>53</b>	<b>39</b>	<b>4</b>

On peut noter l'importance des suivis thérapeutiques chez les enfants accueillis aux Jacquets. La pluralité des acteurs intervenant auprès des enfants induit un nécessaire travail de collaboration, conduit par les professionnels de l'établissement.

### ➤ La constitution des familles

54% des familles sont des familles dont le couple parental est séparé, et 22% d'entre elles sont des familles monoparentales. 11% des enfants vivent au sein d'un dispositif de protection de l'enfance, en foyer, dans une famille d'accueil ou chez un tiers digne de confiance.

### Le service pédagogique

92 enfants – 10 filles et 36 garçons à Bagneux, 5 filles et 41 garçons à Nanterre – sont répartis dans 14 classes, 7 dans chacun des 2 sites.

### ➤ Des projets, des actions

L'implication de la famille dans la scolarité de l'enfant reste un facteur important de la réussite du projet de l'enfant. Dans cette perspective, des rencontres collectives sont organisées à différentes occasions – rentrée scolaire, remise des bulletins trimestriels, journée porte ouverte – ainsi que des entretiens individuels, à la demande des parents ou des enseignants.

Les pédagogies actives sont privilégiées – Freinet, Montessori... – car elles permettent à l'élève d'être acteur de ses apprentissages. Hebdomadaire, des plans de travail sont proposés dans chaque classe, déclinant des activités obligatoires, des activités libres, des exercices de soutien. « *Tous les jours on travaille sur les plans de travail. Tous les vendredis, la maitresse les change. C'est les enfants qui choisissent leur travail mais la maîtresse met des choses obligatoires* » peut-on lire, écrit par un enfant dans un journal de classe.

Les démarches participatives, les pratiques d'accompagnement, de soutien par les pairs sont mobilisées car elles sont opérantes : tutorat entre jeunes, travail partagé en classe. Les pédagogies institutionnelles, avec la tenue des conseils de classe et des conseils d'école, sont des outils de gestion de la violence et des conflits au sein de l'établissement. Les délégués, élus démocratiquement, se réunissent régulièrement avec les directeurs adjoints, débattent des questions soulevées dans les classes et élaborent des propositions – menus, activités, achats de matériel. La question de la sanction est aussi régulièrement soulevée. Afin de permettre aux enfants d'être aidés dans la réalisation de leurs devoirs, l'atelier « coup de pouce » a fonctionné toute l'année, ouvert de surcroit pendant les vacances pour les jeunes inscrits au Service de Suite. Édité avant chaque période de vacances scolaires, le journal d'école permet aux enfants de s'exprimer sur leur quotidien et de relater des moments partagés dans l'établissement.

Tout au long de l'année, la pratique sportive s'est poursuivie par cycle, en partenariat avec le dispositif « Plein Air Handicap », avec tour à tour de l'équitation, du VTT et du golf. La mise à disposition d'un créneau horaire à la piscine municipale de Nanterre a permis aux enfants des 2 sites de bénéficier de séances hebdomadaires, durant un trimestre.

À Bagneux, deux « séjours classes » de 5 jours ont été organisés en Normandie, dans un des centres de vacances de la Fondation. Ces actions contribuent au développement des compétences psychosociales des enfants et développent la cohésion des groupes.

### ➤ L'orientation scolaire pour les élèves sortant des Jacquets

Coconstruits en partenariat avec des écoles primaires, 12 stages d'inclusion scolaire ont pu se dérouler dans des classes de CM2. Visant la préparation d'une prochaine orientation, ils ont bénéficié à 8 enfants de Bagneux et 4 de Nanterre. En termes d'objectif, l'inscription dans le milieu scolaire classique est toujours recherchée.

30 jeunes ont quitté Les Jacquets en fin d'année scolaire, 17 à Bagneux et 13 à Nanterre.

Cette année, 100% des élèves sortant ont rejoint le milieu scolaire ordinaire, en primaire ou au collège. 70% de ces enfants ont intégré une classe de 6<sup>ème</sup>, dont 71,50% d'entre eux une 6<sup>ème</sup> générale, 19% une 6<sup>ème</sup> EGPA et 9,50%, une 6<sup>ème</sup> ULIS, unités localisées pour l'inclusion scolaire, dispositif qui permet la scolarisation d'élèves en situation de handicap.

### *Le service éducatif*

#### ➤ Les activités socialisantes

Les mercredis, les samedis, et pendant les vacances scolaires, les professionnels du service éducatif développent des activités collectives. Variées, les médiations proposées permettent aux enfants de prendre confiance en eux, de valoriser des compétences personnelles, tout en s'inscrivant dans des modalités relationnelles de plus en plus socialisées. Les éducateurs proposent également un accueil quotidien constitué d'un petit déjeuner et d'une prise en charge autour de l'hygiène corporelle, pour les enfants le nécessitant.

280 et 277 prises en charge ont été effectuées le samedi, respectivement à Bagneux et Nanterre.

Activités manuelles : arts plastiques, ateliers culinaires, jeux de société.

Activités culturelles : cinéma, marchés de Noël, fête des vendanges à Bagneux, théâtre, visite du zoo de Vincennes, bateaux mouche, Cité des Sciences, musée de l'Air et de l'Espace au Bourget, ferme pédagogique.

Détente et découverte : jeux musicaux, jeux de plein air, promenade en forêt avec parcours de santé, base de loisirs, jeux collectifs, exposition photos, concert de percussions, ateliers chansons et jeux de société.

Loisirs sportifs : natation, futsal, bowling, skate, patinoire, vélo, judo, tennis, golf, piscine, atelier boxe, ping-pong, jeux collectifs extérieurs.

Le mercredi après-midi, chaque enfant s'inscrit dans un projet de loisirs qui peut être artistique, culturel ou sportif. Les éducateurs assurent également le lien avec des structures partenaires, pour les enfants intégrés dans des activités extérieures.

Les enfants du site de Bagneux ont bénéficié d'activités de plein air dans les parcs avoisinants, telles que la découverte de l'arboretum de la Vallée aux Loups et du domaine départemental de Sceaux, où ils ont découvert des monuments historiques, des patrimoines culturels et pratiqué différents loisirs.

Les enfants du site de Nanterre, quant à eux, ont participé à des ateliers dans l'établissement – environnement et écologie, jardinage, activités manuelles, Memory géant... – diverses sorties, comme à Guiry-en-Vexin l'exposition Briq'Antiques au musée de l'Archéologie, à Paris le musée du Chocolat, le Jardin d'Acclimatation ou l'Aquarium Tropical, ainsi que différentes balades dans des parcs avoisinants ou en proche forêt.

Le Service Educatif propose également des activités et des séjours aux enfants qui ne partent pas en vacances. Ainsi, l'équipe de Nanterre a réalisé 39 journées, représentant 258 prises en charge, et l'équipe de Bagneux, 42 journées soit 331 prises en charge. Diverses activités sportives, éducatives, culturelles ou ludiques ont été organisées.

Enfin, 11 séjours et 6 week-ends – soit 72 journées représentant 576 prises en charge – ont été réalisés avec les enfants accueillis à Bagneux, et 11 séjours et 6 week-ends – soit 72 journées représentant 577 prises en charge – avec les enfants accueillis à Nanterre.

Les séjours permettent aux enfants de prendre de la distance par rapport à leur problématique familiale et favorisent leur socialisation dans un groupe de vie quotidienne sans enjeux intrafamiliaux.

Comparativement à 2021, il est à souligner l'importante augmentation des activités mises en œuvre par le Service Educatif, au sein de chacune des catégories d'action citées ci-dessus.

### ➤ **Le travail avec les familles**

Les éducateurs du service éducatif interviennent, auprès des familles, avec pour objectif de soutenir les parents dans leur fonction éducative, en favorisant une meilleure participation à la vie de l'établissement et aux projets qui y sont déployés. Pour ce faire, ils mobilisent les parents dès l'admission et tout au long de l'année, au travers de différentes instances comme des réunions d'information pédagogique ou de synthèse, et des visites à domicile.

Chaque professionnel est référent d'une quinzaine de familles. Son action s'inscrit dans le cadre d'une aide éducative à domicile, qui se construit à partir d'entretiens réguliers avec les parents. Ce travail permet l'élaboration et la concrétisation du projet individualisé de l'enfant, selon le principe de coéducation. Essentiellement déployé au sein de la dynamique familiale, il participe également à la prévention de la maltraitance et permet, le cas échéant, le repérage de situations à risques ou de danger.

En 2022, 57 visites à domicile et 15 rendez-vous avec les familles dans l'établissement ont eu lieu, en lien avec le site de Bagneux, et 96 visites à domicile en lien avec le site de Nanterre.

Les Jacquets accueillent de plus en plus de familles en grande précarité, notamment autour de la question du logement. Pour ces familles fréquemment logées en hôtel social, les visites à domicile sont difficiles à organiser par manque d'espace et d'intimité, les entretiens sont alors menés aux Jacquets.

### ➤ **Le travail partenarial**

Construit avec différents partenaires, un travail de coopération s'est développé au cours de rencontres régulières :

- Lors des rendez-vous de présentation du projet avec la famille et le jeune : les éducateurs de l'ASE et ceux qui sont en charge des mesures d'AEMO sont fréquemment conviés.
- Pour le suivi éducatif et médical des enfants : avec les CMP, les partenaires associatifs.
- Pour construire les projets pédagogiques et éducatifs : avec des associations sportives et culturelles.
- Pour la constitution des dossiers d'orientation : avec des internats et la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).
- Pour la coordination des prises en charge : avec différentes MECS.
- Pour l'accompagnement des familles dans diverses démarches administratives, en lien avec les prestations familiales, les documents d'identité et le logement social : avec les CCAS (centre communal d'action sociale).
- Dans le cadre du service de suite : avec les collègues, avec lesquels une procédure d'accompagnement a été définie.

Par ailleurs, les professionnels de Bagneux ont participé à 39 réunions de concertation ou de synthèse et ceux de Nanterre, à 28.

## Le service psychologique

L'accompagnement psychologique consiste à offrir à chaque enfant un espace de parole et d'écoute où il est accueilli en tant que sujet. Il tient aussi compte de la problématique familiale, de ce qu'elle peut empêcher ou permettre dans la construction du parcours de l'enfant. Le projet et le devenir de l'enfant sont au cœur de la démarche.

### ➤ Le rôle des psychologues lors de la période d'admission

Les psychologues reçoivent les parents au moment de la semaine d'essai de leur enfant, puis tout au long de la prise en charge. Ces entretiens sont des temps d'écoute et d'élaboration de ce qui se joue et fait problème au sein de la dynamique familiale.

Le suivi psychologique préalablement engagé pour certains enfants (CMP, libéral, CMPP) est soutenu par les psychologues de l'institution, au travers d'échanges téléphoniques ou de réunions réunissant les différents professionnels.

### ➤ Le rôle des psychologues tout au long de la prise en charge

Après un temps d'accueil et d'observation, il est proposé à l'enfant un lieu où il pourra parler de lui, de ses difficultés, de ses peurs, de sa souffrance et ses désirs. Outre les demandes émanant de l'institution, l'émergence de la demande de l'enfant est essentielle. Le démarrage de la prise en charge et le nombre de séances est en lien avec la gravité de la problématique de l'enfant. Chaque psychologue est référente de 23 enfants.

Parmi les enfants accueillis, il est constaté un nombre croissant d'enfants en souffrance psychique sévère, des enfants présentant des troubles psychopathologiques relevant des troubles de la personnalité : psychose, dysharmonies évolutives, pathologies névrotiques, troubles phobiques, états dépressifs. Ces pathologies entraînent des manifestations symptomatiques lourdes, des difficultés dans les apprentissages, une désocialisation, un décrochage scolaire qui peut aller jusqu'à une déscolarisation.

Les Jacquets se présentent comme une solution possible pour ces enfants qui ne trouvent leur place nulle part.

	SUIVIS	FREQUENCE	
		HEBDOMADAIRES	PONCTUELS
Nanterre	58	29 Dont 9 deux fois par semaine	21
Bagneux	62	30 Dont 6 deux fois par semaine	22

Parallèlement, 39 prises en charge extérieures ont pu avoir lieu, essentiellement en CMP.

### ➤ Le travail avec les parents

Les psychologues rencontrent les parents dans le cadre de la prise en charge globale de l'enfant. Les aspects psychopathologiques sous-jacents, présents dans les fonctionnements familiaux, ont des effets sur la construction psychique des enfants et nécessitent une prise en compte dans l'accompagnement proposé. Ces rendez-vous sont l'occasion de mobiliser chaque parent à sa place et dans sa fonction. 104 entretiens avec les parents ont eu lieu, 54 à Bagneux et 50 à Nanterre.

Les psychologues participent à l'élaboration du projet d'orientation de l'enfant qui a lieu avec ce dernier, ses parents et les professionnels concernés. L'évocation de la séparation d'avec l'institution est une étape cruciale et nécessite

un soutien assidu de la part de chacun des référents de l'enfant. Cette étape relance chez l'enfant un désir réel d'intégrer le collège.

A l'interne, les psychologues participent aux trois synthèses hebdomadaires et à l'élaboration du projet individualisé. Elles sont présentes également à la réunion de réflexion du service éducatif et aux séances d'analyse des pratiques. Cette année, des temps de travail entre les professionnelles des deux sites ont été instaurés, permettant de nourrir un questionnement éthique, au sein de l'établissement. À l'externe, des relations partenariales sont suivies, notamment avec l'ASE, les CMP, et l'Éducation Nationale.

### *Le service de suite*

Le service de suite propose un accompagnement du jeune et de sa famille au moment de sa réinscription dans le milieu scolaire ordinaire (primaire ou secondaire). Il s'agit de consolider l'intégration du jeune par un soutien socio-éducatif. Ce dispositif se concrétise par un accompagnement de la scolarité, un soutien auprès des parents et un partenariat développé avec les établissements scolaires et différents acteurs sociaux. L'inscription de l'enfant dans son environnement, au sein d'activités sportives et culturelles, est également recherchée.

Cette intervention est fondamentale pour aider les enfants à la sortie des Jacquets, l'objectif visé restant la réussite de leur intégration scolaire.

En 2022, le nombre de prises en charge par le service de suite est en hausse, en lien avec l'augmentation du nombre d'orientations effectuées au collège. Il oscille entre 6 et 9 à Bagneux et entre 6 et 7 à Nanterre, tout au long de l'année scolaire.

### *Illustrations cliniques*

#### ➤ **Younes, un projet « sur mesure » pour s'adapter aux besoins de soin de l'enfant**

« Le pédopsychiatre du CMP de Rueil-Malmaison, en lien avec l'école de l'enfant, est à l'origine de la demande de prise en charge de Younes. Elle fait suite à des difficultés majeures de l'humeur qui l'empêchent de s'intégrer dans son groupe classe.

Au sein de l'établissement, nous observons un enfant présentant une agitation physique et psychique très prononcée, qu'il ne peut pas maîtriser et qui nécessite, la plupart du temps, un isolement du groupe pour lui permettre de s'apaiser. Pour autant, les déchainements verbaux (insultes, grossièretés, gestes déplacés) et physiques restent très difficiles à canaliser, même dans le cadre d'une relation individuelle.

En classe, malgré son agitation extrême, sa violence physique et verbale, il parvient à « se poser » les premiers mois. C'est un enfant intelligent qui n'a pas de retard scolaire. Les récréations sont difficiles et il faut trouver des solutions appropriées (récréations avec un jeu, prise en charge individuelle...). Au Service Educatif, le quotidien est plus difficile, il se sauve sans arrêt, il est incapable de fixer son attention, il se met en danger, il provoque les plus grands. Différents aménagements sont expérimentés, par exemple il ne va plus en activité à l'extérieur mais participe aux ateliers dans l'établissement (cuisine, arts plastiques, sport...). Les suivis extérieurs se poursuivent (CMP, AEMO). La psychologue le reçoit très régulièrement, l'éducatrice rencontre souvent la mère. Malgré les difficultés liées à la structure psychique de Younes, la prise en charge se poursuit. Le ramassage scolaire est, quant à lui, un temps beaucoup plus compliqué. Son attitude effraie les chauffeurs, il se met en danger et met également en danger les autres enfants en insultant, donnant des coups et en se déplaçant dans le véhicule, lors de la conduite. Pour protéger tout le monde, nous demandons à sa mère d'assurer un temps les transports entre les Jacquets et son domicile.

La seconde année, la situation va se dégrader, Younes ne peut plus « se poser », même dans l'institution. Malgré le lien de confiance construit avec sa mère, Younes va de plus en plus mal et se présente comme la victime des autres enfants, affirmant « *ce n'est pas moi qui frappe* ». En classe, malgré un emploi du temps adapté et des prises en charge individualisées avec l'éducateur référent autour d'un atelier, Younes montre une souffrance psychique de plus en plus importante. Il arrive cependant sur de courtes périodes à répondre à la commande scolaire de son enseignant, et se montre alors plutôt pertinent dans ses productions.

Sa mère rencontre également des moments très difficiles avec son fils, malgré la mise en place d'un traitement médical pour apaiser Younes. Elle appelle régulièrement à l'aide, sollicitant l'établissement et le CMP lorsqu'elle ne peut plus faire face « aux crises » de son enfant.

Face à la situation, une synthèse d'urgence est organisée avec l'ensemble des intervenants, dont le CMP et le service AEMO. Il s'agit de construire une prise en charge alternative qui permettrait un suivi médical tout en maintenant Younes dans l'établissement, afin de lui offrir une certaine stabilité dans sa prise en charge éducative et pédagogique. Ainsi, une solution s'élabore, une prise en charge séquentielle dans un hôpital de jour situé à proximité des Jacquets se met en place. Ce nouveau dispositif semble convenir à Younes qui s'apaise peu à peu. Aujourd'hui il s'investit davantage dans son projet scolaire et les sorties à l'extérieur (piscine, séjours) avec le Service Educatif sont devenues possibles. Younes a également repris sa place dans le ramassage scolaire ».

### ➤ Michael, un accompagnement opérant où s'articulent différentes dimensions

« Michael est le cadet d'une fratrie de 3 enfants. Il vit avec sa mère, quand son père vit en Guyane. La famille a longtemps pensé que monsieur reviendrait en métropole mais cela ne s'est pas produit. Madame est tombée très malade en 2016 et cette maladie ne lui a pas permis de s'investir auprès de Michael, comme elle le souhaitait. Très inquiet de l'état de santé de sa mère, Michael a montré d'importants signes d'anxiété et d'insécurité. Dès la moyenne section, Michael a été repéré pour son agitation, sa difficulté à se concentrer et à entretenir des relations apaisées avec ses pairs. Il pouvait être agressif et « titiller » ses camarades jusqu'à les épuiser, devenant harcelant. Il bénéficiait d'un suivi en orthophonie quand un suivi au CMP, prescrit par l'école et l'AEMO, a rapidement pris fin, madame ne parvenant pas à honorer les rendez-vous avec suffisamment de régularité.

En septembre 2019, âgé de 8 ans à son arrivée aux Jacquets, Michael était un enfant triste, en colère et qui ne parlait pas à l'adulte. Derrière sa fragile carapace, Michael restait marqué par la maladie de sa mère dont il ne pouvait à peine parler. Il était très agité, n'avait pas une posture d'élève et entretenait des relations très compliquées avec ses camarades, faisant régulièrement « exploser » le groupe. Il ne parvenait pas à jouer avec les autres et à respecter les règles du jeu, dont il s'affranchissait régulièrement. Toutefois, c'était un enfant qui avait des compétences scolaires et qui a su tirer profit du petit groupe classe proposé aux Jacquets. Il a pu entrer dans une phase de lecture, puis le passage à l'écrit s'est fait assez facilement. Rapidement rassurée pas les progrès et la prise en charge de son fils, madame a pu nouer une relation de confiance avec l'institution.

Michael était très demandeur des activités proposées par le Service Educatif. Très présent dans les activités et les séjours, il a fini par avoir des relations apaisées avec les autres élèves et créer de réelles amitiés. Peu à l'aise sur le plan émotionnel, Michael se protégeait beaucoup, certainement pour éviter de se déprimer. Fermé à ses difficultés et coupé de ses émotions, il a su se saisir du suivi psychologique proposé aux Jacquets qui l'a aidé à lâcher un peu ses défenses, mieux s'accepter et accepter les autres. Michael s'est beaucoup ouvert, entrant peu à peu en communication avec les adultes et les autres enfants, de façon adaptée.

Au fil du temps, Michael et sa mère se sont engagés dans une véritable collaboration avec l'institution. Le travail mené avec madame a entraîné des répercussions positives sur son fils, Michael reprenant peu à peu confiance en lui

et en ses capacités. Désormais, il a beaucoup de camarades aux Jacquets. Il a su se saisir de tous les accompagnements proposés et en tirer profit.

Aujourd'hui, nous cherchons à consolider les acquisitions scolaires et relationnelles de Michael afin de le préparer à la sortie, envisagée dès juin 2023. Une période de stage d'inclusion dans une classe de CM2 est en cours d'organisation, afin qu'il puisse intégrer une classe de 6ème au collège, à la rentrée prochaine. Ce projet mobilise Michael, il lui permet de se projeter dans une issue positive ».

## Conclusions et perspectives

L'année 2022 signait le retour au fonctionnement « normal » de l'établissement, l'ensemble des données développées ci-dessus attestant de cette reprise.

Engagée il y a quelques années déjà, l'évolution des profils des enfants accueillis aux Jacquets se confirme. Poursuivre les objectifs ambitieux de scolarisation et d'autonomisation demeure néanmoins au cœur du projet. Dans ce contexte, une constante adaptation s'impose aux professionnels, la nécessaire évolution des pratiques exigeant notamment une bonne coopération interdisciplinaire. Déployées par les directeurs adjoints, de nouvelles modalités de travail permettant davantage de réflexion collective s'inscrivent dans cette direction et se poursuivront.

En 2023, plusieurs travaux institutionnels seront conduits, tels que la finalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, versant risques psychosociaux (DUERP-RP) et l'évaluation de l'établissement, conformément à la législation en vigueur.

Conduite par un évaluateur externe, selon une méthodologie et un référentiel définis par la Haute Autorité de Santé Publique (HAS), cette évaluation sera réalisée au cours du dernier semestre 2023, le rapport définitif devant être transmis à l'autorité de tarification et de contrôle au plus tard le 31 décembre.

S'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue, ce processus nécessitera d'effectuer, en amont, une auto-évaluation pilotée par la direction. Afin de garantir l'implication des professionnels, deux comités de pilotage, soit un par site, seront constitués et différents groupes de travail participatifs, mis en œuvre.

À l'échelle de la Fondation, une journée de formation relative à l'accompagnement des publics souffrant de troubles psychiques se profile pour l'ensemble des professionnels. L'inscription d'une des psychologues des Jacquets, au sein du collectif chargé de concevoir cet évènement, devrait pouvoir favoriser tout particulièrement la réflexion de l'établissement, à l'égard de cette question.

Enfin, il conviendra de pourvoir à la vacance de poste de directeur-adjoint sur le site de Nanterre. Dépourvu, à la suite de la nomination de l'ancien directeur adjoint aux fonctions de direction, ce poste apparaît essentiel au bon fonctionnement de l'établissement.



# ESSONNE

# LA MAISON COQUERIVE

## Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

### Présentation de l'établissement

Située à Étampes dans l'Essonne, La Maison Coquerive est un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), habilité à recevoir un public mixte, d'adultes seuls ou en couple, avec ou sans enfant, dans le cadre de dispositifs pluriels (Insertion, Urgence et Accompagnement dans le logement). Les accueils se font essentiellement en logements diffus, à Étampes, et en accueil semi-collectif dans un pavillon pour trois familles, à Étréchy.

Les familles sont prises en charge à la suite d'évènements ayant entraîné une rupture d'hébergement (conflits de famille, violences intrafamiliales, fin d'incarcération, expulsion locative...). Ces personnes peuvent avoir subi une errance plus ou moins longue et ne possèdent pas, en général, un degré d'autonomie suffisant pour accéder à un logement et s'y maintenir. Le CHRS leur procure un toit, un accompagnement social global et leur permet d'acquérir cette autonomie. A leur sortie du service, les ménages peuvent bénéficier d'un maintien de l'accompagnement pour quelques mois.

Ce dispositif est financé par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), au titre de la lutte contre les exclusions.

### L'année 2022 : des faits marquants

L'année 2022 se caractérise par un certain nombre de changements et l'émergence d'une nouvelle dynamique. De nouveaux projets ont vu le jour, des partenariats se sont noués. L'inscription du CHRS au sein du territoire départemental s'est développée et les pratiques se sont professionnalisées.

En juillet 2022, après de nombreuses années au CHRS, Mme Bessy quittait son poste de cheffe de service pour un départ à la retraite. Nouvellement recrutée, Mme Marchand prit ses fonctions, après avoir pu bénéficier d'une période de « tuilage » partagée avec son homologue.

Tout au long de l'année, pilotés par la directrice, plusieurs groupes interdisciplinaires ont poursuivi les travaux visant l'évolution et la formalisation des pratiques, préalablement engagés en 2021. Des procédures et des protocoles ont été élaborés, tels que « Le parcours usager », « Le plan de prévention de la maltraitance » ou encore « La trame pour les projets personnalisés des familles ». Offrir des prestations de qualité, adaptées à l'évolution du secteur et des publics, constitue l'objectif essentiel de cette démarche d'amélioration continue de la qualité.

La création d'un 0,5 ETP de chargée d'insertion professionnelle, et le déploiement d'une mission visant l'insertion culturelle, nouvellement confiée à l'une des travailleuses sociales, sont venues enrichir l'accompagnement socioéducatif des personnes hébergées.

En décembre 2022, le CHRS recevait une réponse favorable de la DDETS, pour la mise en œuvre d'un projet d'extension portant à 50 le nombre de places d'hébergement d'urgence – soit 27 places supplémentaires –, dans le cadre d'un appel à candidatures régional. Une dizaine d'entre elles seront dédiées à l'accueil de femmes, victimes de violences conjugales, ainsi que leurs enfants. Le recrutement de 5 salariés, équivalant à 3,5 ETP – 2 travailleurs sociaux, et 0,5 psychologue, 0,5 agent de maintenance et 0,5 secrétaire – sera effectif en 2023.

Enfin, en cours d'année, des travaux conduits dans les combles de l'établissement ont permis la création d'une grande salle de réunion et d'une cuisine adjacente. Spacieux, beaux et fonctionnels, ces espaces apportent une réelle plus-value aux professionnels en termes de qualité de vie au travail. Dans l'ancienne salle de réunion, 3 bureaux seront prochainement aménagés pour accueillir les nouveaux professionnels.

## L'activité

### *Quelques chiffres et leurs analyses.*

En 2022, 59 ménages ont été accompagnés, ce qui représente 193 personnes dont 83 adultes et 110 enfants (dont 104 mineurs) :

- 51 ménages, soit 162 personnes – 71 adultes et 91 enfants dont 3 majeurs – ont été accompagnées au titre du dispositif Insertion ;
- 8 ménages, soit 31 personnes – 12 adultes et 19 enfants dont 3 majeurs – ont été accompagnées au titre du dispositif Urgence. A noter que 5 de ces ménages, soit 16 personnes – 7 adultes et 9 enfants – ont été accompagnées au titre du dispositif Urgence hivernale, celui-ci étant devenu pérenne le 1 avril 2022.
- 16 nouveaux ménages, soit 54 personnes – 22 adultes et 32 enfants – ont rejoint le CHRS, quand 17 ménages, soit 53 personnes – 26 adultes et 27 enfants, dont 2 majeurs – l'ont quitté.

Il est à souligner que 5 enfants sont nés cette année, et 6 autres ont été accueillis à la suite de regroupements familiaux.

Par ailleurs, 8 ménages, soit 19 personnes – 10 adultes et 9 enfants – ont bénéficié du dispositif Accompagnement dans le logement (ADL).

Le taux global d'occupation pour les dispositifs Insertion et Urgence est de 98,87 %, contre 98,62% en 2021. Cette augmentation est le fruit d'une collaboration plus efficiente avec le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation). Le taux d'occupation est conforme aux attentes de la DDETS, notamment pour le dispositif Insertion dont l'objectif requis dans le cadre du CPOM, en termes d'activité, est de 97%.

Comme en 2021, les ménages majoritairement représentés sont les familles monoparentales, puis les couples avec enfants. Respectivement, ils représentent 45,76% et 38,98% de la population accueillie, contre 46,97% et 37,88% l'an passé. Le nombre de personnes isolées reste faible, soit 13,56%, et le nombre de couples sans enfant, très minoritaire, continue de décroître, équivalent à 1,69% en 2022, contre 2% en 2021 et 3% en 2020. Si l'on considère exclusivement les ménages entrés en 2022, le taux de familles monoparentales atteint 62,5%.

Cette évolution de la population accueillie répond aux directives de la DDETS qui souhaite mettre à l'abri les familles les plus vulnérables, notamment les foyers monoparentaux qui concernent, le plus souvent, des femmes avec des enfants en bas âge. Par ailleurs, la typologie des logements, mis à disposition par le CHRS, correspond tout à fait aux besoins de ces familles.

En 2022, 46,11% des personnes accompagnées sont adultes, 53,89%, mineures. Depuis 2017, la courbe des âges s'est inversée. La proportion de mineurs est en constante augmentation, et celle des enfants âgés entre 0 et 6 ans reste conséquente, soit 32,64% de l'ensemble.

Cette évolution démographique induit une nécessaire adaptation des ressources humaines et des pratiques professionnelles. Soutenir la parentalité, notamment en accompagnant les compétences et les difficultés parentales au sein de l'environnement familial, s'avère aujourd'hui primordial. Renforcer la qualité de l'accompagnement, en termes d'insertion socioprofessionnelle et d'ouverture culturelle, l'est tout autant. Enfin, la complexité de certaines problématiques – vécus traumatiques, isolement, violences, déracinement... – nécessite une constante évolution des

pratiques professionnelles. Déjà conduits en 2021, de nouveaux ajustements ont été mis en œuvre cette année, d'autres se poursuivront en 2023.

Les 16 nouveaux ménages entrés en 2022 ont tous été identifiés sur la plateforme du SIAO.

Néanmoins, pour 3 d'entre eux, la demande d'admission a été initiée par des partenaires, comme le service d'accompagnement à l'autonomie des jeunes (SAAJ) de l'association Equalis, et les services Hébergement et AEMO du SE 91 de la Fondation Jeunesse Feu Vert. Dans ces 3 situations, une rupture de parcours a pu être évitée, l'accueil au CHRS ayant permis de poursuivre le travail entrepris lors des prises en charge précédentes.

Avec ces admissions « directes », le CHRS « Maison Coquerive » répond également à l'une des préconisations de la priorité n°4 du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) : « *Prévenir les ruptures résidentielles des personnes sortant d'institutions ou victimes de violence* ».

### ➤ La situation professionnelle et économique des personnes hébergées

Nature de l'activité	Dispositif insertion 120 places		Dispositif Urgence 23 places		Total	
	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux
CDI	6	8%	3	20%	9	10%
CDD	7	9%	0	0%	7	8%
INTERIM	2	3%	1	7%	3	3%
Formation	3	4%	0	0%	3	3%
Autoentrepreneur	2	3%	0	0%	2	2%
CDDI	6	8%	1	7%	7	8%
Sans activité	46	62%	9	60%	55	62%
Étudiant	2	3%	1	7%	3	3%
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>100%</b>	<b>15</b>	<b>100%</b>	<b>89</b>	<b>100%</b>

61,8% des adultes accompagnés au cours de l'année 2022 sont sans activité, 19,10% ont des emplois précaires (intérim, CDD, CDDI) et 12,35% disposent d'un emploi pérenne (CDI et auto-entrepreneuriat). A la marge, 6,75% sont étudiants ou en formation.

Comparativement à l'an passé, une légère diminution du nombre de personnes sans activité est constatée (- 3,2 points). Les raisons entravant l'insertion professionnelle sont multiples, telles qu'une situation administrative irrégulière – 88,33% des personnes concernées sont sans activité –, une absence de qualification conjuguée à des problématiques d'adaptation sociale ou/et d'importantes difficultés psychiques, ou encore une non-maitrise de la langue française, nécessitant au préalable une entrée en formation Français Langue Étrangère (FLE).

Pourvu dès janvier 2022, le poste de chargée d'insertion professionnelle est venu renforcer l'accompagnement dans ce domaine. Les entretiens et démarches avec les personnes accueillies ont sensiblement augmenté et le réseau partenarial s'est densifié.

Malgré une légère baisse, le nombre de ménages sans ressources reste notable, représentant 32% de l'ensemble contre 33,33% en 2021. Les personnes sans ressources sont soutenues dans l'accès aux associations caritatives, afin de bénéficier d'une aide matérielle pour couvrir leurs besoins primaires (aide alimentaire, vestiaire...). Le CHRS accorde également à ces ménages des dépannages financiers et des chèques services, appréciés selon la composition familiale. Le nombre de chèques services accordés est en constante augmentation, soit 1 618 en 2022, contre 1 370 en 2021 et 900 en 2020, tout comme le montant des dépannages financiers, passant de 7 746 € en 2021 à 9 835 € en 2022. Pour autant, la diminution du pouvoir d'achat auquel doivent faire face les familles justifierait d'augmenter le montant de ces aides. Une prévision budgétaire a été projetée dans ce sens, pour 2023.

### ➤ La durée des séjours des personnes accompagnées en 2022

La durée moyenne des séjours des personnes présentes à la date du 31 décembre 2022 a augmenté. Pour le dispositif Insertion, elle est de 20 mois et 7 jours, contre 18 mois et 16 jours l'an passé, et pour le dispositif Urgence, de 22 mois et 7 jours contre 19 mois et 4 jours en 2021. Cependant, le nombre global de personnes ayant séjourné plus de 18 mois au CHRS est en baisse, passant de 42,86% l'an passé (soit 90 personnes) à 38,86% cette année (soit 75 personnes). A la date du 31 décembre 2022, tous dispositifs confondus, les effectifs comptent 16 ménages (soit 55 personnes) présents depuis plus de 18 mois.

Les raisons de cette durée de séjour supérieure à 18 mois sont multiples, essentiellement en lien avec des situations administratives irrégulières ou précaires entravant l'accès au logement, des problématiques en matière d'insertion professionnelle, des problématiques psychiques nécessitant une orientation en établissement spécialisé, ou encore, des difficultés majeures dans la gestion administrative et budgétaire ayant entraîné une situation d'endettement.

### ➤ Orientation des ménages à la sortie du CHRS en 2022

17 ménages ont quitté le CHRS.

Accompagnés par les travailleurs sociaux, 11 d'entre eux, soit 64,7%, ont accédé à un logement de droit commun, dont 81,81 % via un bailleur social. Ces données sont en nette augmentation, comparativement à 2021 (respectivement 48% et 39%).

3 ménages ont rejoint un hébergement précaire, 2 « chez un tiers » et 1 à l'hôtel. Bénéficiant initialement du dispositif Urgence, 1 ménage a été intégré aux effectifs du dispositif Insertion, sa situation administrative ne permettant pas l'accès à un logement de droit commun. Enfin, cette année, 2 ménages ont quitté le CHRS sans solution, après avoir été exclus pour des faits ne permettant pas d'envisager la poursuite de leur séjour (non-respect du règlement et non-adhésion à l'accompagnement pour l'un, violences graves pour l'autre).

## *L'accompagnement socioéducatif des personnes hébergées*

### ➤ Le développement des partenariats

L'accompagnement dispensé au CHRS nécessite de disposer d'un réseau partenarial, solide et diversifié. Tout au long de l'année, des rencontres ont été organisées avec des partenaires spécialisés dans différents domaines, correspondant aux problématiques des familles.

Le champ de la santé, physique et psychique, a fait l'objet d'une attention toute particulière, au regard des problématiques et des besoins des familles, conjugués aux difficultés d'accès à l'offre de soin en Ile-de-France. Des liens se sont tissés ou renforcés avec diverses structures telles que le CMP d'Étampes, le DIAPSY 91 – le dispositif

intersectoriel d'appui pour l'accès aux soins psychiatriques –, la CPTS – la communauté professionnelle territoriale de santé –, le CSAPA – centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie – ou le dispositif périnatalité « Confluence » de l'association Aurore.

D'autres structures ont été rencontrées, certaines relatives à l'insertion professionnelle – des agences d'intérim, un ESAT, des entreprises d'insertion, une association intermédiaire, le GRETA, Pôle Emploi, l'entreprise SOCOTEC... – d'autres à l'enfance et au soutien à la parentalité – des services de PMI, des écoles, le programme de réussite éducative d'Étampes, des centres sociaux, la CAF, la Maison des solidarités (MDS)... – ou encore au domaine culturel – divers espaces de proximité et associations.

L'établissement a également pris place au sein de deux dynamiques partenariales locales, rejoignant « les instances de coordination violences » pilotées par le Conseil départemental, et s'inscrivant à la journée inter-partenaire des acteurs du sud essonnien.

Par ailleurs, en fin d'année, le CHRS recevait le service MNA (mineurs non-accompagnés) de l'Essonne, venu découvrir la structure en perspective de l'orientation de jeunes adultes se trouvant en fin de prise en charge ASE.

### ➤ Le pôle enfance

L'accueil à la garderie : 28 enfants de moins de trois ans, contre 18 en 2021, ont été accueillis au cours de l'année. Les plannings d'accueil sont élaborés chaque semaine, en fonction des besoins des enfants et des parents. Du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30, les journées sont structurées et rythmées, proposant un cadre sécurisant et tout un panel d'activités : motricité corporelle, motricité fine, langage, jeux de logique, lecture, jeux symboliques etc.

Le soutien à la parentalité, les visites de prévention : concernant des enfants de moins de 3 ans, 6 visites de prévention ont eu lieu au domicile des familles, au cours du premier mois de leur arrivée. 2 visites prénatales ont également été organisées auprès de femmes enceintes.

Les groupes d'échanges thématiques : 3 rencontres se sont déroulées sur les questions de prévention des accidents domestiques. 15 familles, sur les 17 invitées, y ont participé, tandis que les enfants étaient pris en charge par les travailleurs sociaux.

Les activités enfants et les séjours : une quarantaine d'enfants scolarisés ont participé à de nombreuses activités et sorties, organisées les mercredis et durant les vacances scolaires. Une programmation, réservée aux adolescents, a également été proposée. Enfin, 3 séjours ont été réalisés, 2 à destination de 10 enfants âgés de 4 à 8 ans, dans une ferme pédagogique et au bord de mer, le dernier consistant à un séjour mère-enfants.

### Illustration : Mise en place d'un accompagnement à la parentalité

B. est un enfant âgé de 8 mois. Au début de son accueil à la garderie, B. est un bébé apathique, peu stimulé, peu mobile et souffrant de troubles intestinaux réguliers. Il est le dernier d'une fratrie de cinq garçons. De nombreuses carences sont alors repérées dans la famille.

En lien avec les travailleurs sociaux référents de la famille du CHRS et les partenaires (MDS, PMI, TISF), un accompagnement à la parentalité conséquent est mis en place. Régulièrement, les professionnelles du pôle enfance échangent avec les parents concernant différentes problématiques, comme le manque d'hygiène alimentaire (dates de péremption dépassées, aliments non adaptés à l'âge des enfants, non-équilibre alimentaire) et le manque d'hygiène corporelle (vêtements tâchés, défauts de soin, ongles et visage sales).

Des conseils quotidiens sont apportés.

Un défaut de surveillance est également constaté. Les éducatrices remarquent fréquemment des traces de bosses et de griffures sur le visage de B. La fratrie se chamaille, des coups sont échangés... Dans ce cadre, les parents sont reçus à plusieurs reprises par la cheffe de service et les travailleurs sociaux référents. Ils sont invités à participer à des réunions de prévention et sont alertés sur les risques liés aux accidents domestiques.

Au regard de ces observations, le CHRS sollicite la réunion d'une commission de prévention à la MDS d'Étampes. Il s'agit de réfléchir collectivement à l'accompagnement pouvant être proposé à cette famille, afin que les enfants puissent grandir et se développer favorablement en son sein (éviter un placement).

Au fil des semaines, le soutien individualisé et l'accompagnement pluridisciplinaire (visites à domicile, travail autour d'un planning de gestion du quotidien, aide à l'entretien du logement, suivi des rendez-vous PMI, vérification des dates de péremption...) permettent à Madame de se saisir des conseils prodigués. Elle s'efforce d'appliquer de nouvelles règles, et des effets bénéfiques sont constatés. B. n'arrive plus à la garderie avec le visage abimé par des coups ou des griffures, il est changé quotidiennement et ses problèmes intestinaux s'atténuent.

En fin d'année, afin de poursuivre le travail d'accompagnement à la parentalité, un séjour mère/enfants est organisé au centre de vacances à Montauve, dans l'Eure. Ces quelques jours permettent à Madame de prendre du temps pour elle-même et de se ressourcer. Elle a pu s'appuyer sur les éducatrices pour s'alléger de certaines tâches quotidiennes. Elle a pu également partager de bons moments avec ses enfants : activité baignade, visites touristiques, parc animalier. Ces derniers ont manifesté leur joie de voir leur mère profiter, avec eux, de cet environnement privilégié.

#### ➤ **L'accompagnement dans le logement (ADL)**

7 ménages ont bénéficié de ce dispositif interne, qui permet de sécuriser les parcours des familles sorties du CHRS, pendant quelques mois.

#### ➤ **L'accompagnement en matière d'insertion professionnelle**

La chargée d'insertion professionnelle (CIP) a rencontré 57 adultes, sur les 89 accompagnés en 2022. En fonction de chaque situation, la CIP propose la mise en œuvre d'actions telles qu'une formation, linguistique ou professionnelle, la participation à l'atelier informatique ou un accompagnement à l'élaboration de CV et à la recherche d'emploi. Cette professionnelle travaille en étroite collaboration avec les travailleurs sociaux du CHRS, référents des personnes concernées, et tout un panel de partenaires précédemment cités. Accompagnées par la CIP, 5 personnes ont pu concrétiser leur projet professionnel au cours de l'année.

#### ➤ **L'accompagnement psychologique**

La psychologue du CHRS « Maison Coquerive » a rencontré 67 personnes, totalisant 244 rendez-vous. Dès leur arrivée, les adultes bénéficient de 3 entretiens individuels, permettant l'évaluation de leur situation et de leur vécu psychique. Par la suite, ils sont reçus au moment du renouvellement du projet individualisé, afin de faire le point sur leur situation et ses évolutions. Ces rendez-vous ont un caractère obligatoire, ils font partie de la procédure « Parcours usager », mentionnée dès les entretiens d'admission. Selon les besoins de chacun, des suivis thérapeutiques (17), des rendez-vous extérieurs chez un psychiatre, (2) et des visites à domicile (5) sont venus compléter l'accompagnement.

La psychologue intervient également auprès de l'équipe pluridisciplinaire, de l'institution et des partenaires. Elle a pour fonction d'apporter un éclairage clinique, de soutenir la réflexion et la prise de distance, et de prendre une place d'intermédiaire entre l'institution et l'usager dans une fonction tierce, le cas échéant.

Cette année, la psychologue a particulièrement développé les rencontres partenariales dans le champ du soin psychique, et notamment sur les questions de troubles post traumatiques, avec le centre du psychotrauma de l'institut de victimologie (CPIV) et l'association « Le Chêne et l'Hibiscus ».

### ➤ L'accompagnement à l'accès à la culture et aux loisirs

Ayant pris ses fonctions en juin 2022, la référente « culture et loisirs » a permis à 22 familles de bénéficier d'activités et sorties, organisées au sein de 2 projets « Parcours découverte » et « Connaître ma ville ». Différents partenariats locaux ont été engagés à cet effet.

### ➤ Les ateliers

7 ateliers ont été développés tout au long de l'année : l'atelier de redynamisation, l'atelier « Phénix », l'atelier « C'est moi qui l'ai fait », l'atelier créatif, l'atelier « Bien-être », l'atelier « KIJOULOU » et l'atelier de sophrologie. Ces différents espaces ont pour objectifs de favoriser la socialisation, de restaurer la confiance en soi et d'offrir des temps de partage autour d'activités médiatrices, facilitant la création du lien, préalable à toute action éducative.

L'atelier de redynamisation est animé par l'agent de maintenance et moniteur d'atelier du CHRS. Il s'inscrit dans une dynamique de réinsertion professionnelle, pour des hommes qui n'ont pas occupé d'emploi depuis un certain temps. Au cours de l'année 2022, il a profité à 6 hommes qui se trouvaient en situation irrégulière et pour lesquels l'inactivité générait un sentiment de dépréciation et d'inutilité. Différents symptômes, en lien avec ce vécu, ponctuaient leur quotidien : insomnies, angoisses, isolement...

L'atelier « Phénix » propose une redistribution alimentaire grâce à une convention signée avec l'entreprise sociale « Phénix », depuis mars 2017. La régularité et la continuité de cet atelier en font un repère stable et ancré dans le quotidien des hébergés. Aussi, « la ramasse » a permis, aux familles les plus démunies du CHRS, de bénéficier d'une alimentation différente et diversifiée tout au long de l'année. 35 familles en ont bénéficié de façon hebdomadaire.

### Illustration : la participation de madame M. à l'atelier « C'est moi qui l'ai fait »

Depuis 2019, Mme M. fréquente occasionnellement l'atelier. Lorsqu'elle a commencé à participer à ce dernier, elle éprouvait des difficultés à prendre le temps de réaliser son ouvrage. Elle voulait qu'il soit terminé rapidement, ne s'appliquant pas et ne soignant pas son travail. Nous l'avons soutenue pour qu'elle parvienne à concevoir son projet et à privilégier la qualité et non la quantité.

Mme M. a commencé par apprendre à utiliser une machine à coudre. Elle a d'abord cousu des lignes droites sur un tissu puis elle a confectionné un vide poche. Elle est ensuite parvenue à réaliser des nœuds papillons pour ses fils et son mari. Elle a aussi retaillé et personnalisé des vêtements qui lui avaient été donnés. Elle a également confectionné un ensemble composé d'un collier et de boucles d'oreilles, avec des boutons récupérés sur un ancien vêtement. Cette création la rend particulièrement fière, surtout lorsque son entourage lui demande où elle a acheté ses bijoux.

Mme M. travaille actuellement sur la confection d'une robe et d'un bracelet de montre en macramé. La qualité de son travail reflète bien souvent son état d'esprit. Ainsi, lorsqu'elle est préoccupée, elle commet de nombreuses erreurs et ne parvient plus à réaliser ce qu'elle a déjà su faire. Mme M. en est consciente et se montre persévérante. Cet atelier lui permet de penser à autre chose, ce qu'elle exprime ainsi : « *Même si pour un instant, je ne pense plus à mes ennuis, c'est toujours ça de pris !* ».

## ➤ Les séjours

6 séjours ont été organisés, concernant 8 adultes et 27 enfants.

Outil éducatif essentiel dans l'accompagnement dispensé aux personnes hébergées, les séjours permettent de leur offrir une parenthèse dans le quotidien, une prise de distance avec les situations complexes qui sont les leurs, et l'établissement d'un lien différent avec les professionnels, éloigné des enjeux et des contraintes institutionnelles. Ils sont des temps d'observation des interactions familiales, de la place prise par chacun au sein d'un groupe et des dynamiques relationnelles à l'œuvre, étayés par l'accompagnement des professionnels présents. Enfin, ils sont l'occasion de regards croisés et multidimensionnels sur les situations, nourrissant les réflexions d'équipe et les projets individualisés.

## Appréciation de l'accompagnement par les personnes hébergées et identification de pistes d'amélioration.

Initialement utilisé en 2021, le questionnaire de satisfaction a été remanié à l'occasion de travaux menés collectivement par 4 personnes hébergées et 4 professionnels, dont l'équipe de direction. 73% des personnes hébergées ont répondu au questionnaire.

78% des répondants sont très satisfaits ou satisfaits des entretiens d'admission, et de la présentation du fonctionnement et des règles du CHRS. 72% d'entre eux sont satisfaits de l'accueil, mais 17% sont insatisfaits quant à l'accompagnement pour se familiariser avec leur nouvel environnement. Il apparaît opportun que les nouveaux ménages puissent disposer de repères plus précis pour faciliter leur installation. A cet effet, une procédure d'accueil visant l'harmonisation des pratiques professionnelles va être élaborée.

17% des ménages sont insatisfaits de l'état des logements à leur arrivée. Une professionnelle, « référente logement » est désormais chargée de procéder aux états des lieux, de planifier les interventions des agents de maintenance et des entreprises et d'assurer les liens avec les bailleurs. Cette nouvelle organisation, mise en place en cours d'année, devrait permettre une amélioration des conditions de vie des personnes, au sein de leur logement. 77% des répondants sont très satisfaits ou satisfaits des délais d'intervention du service technique (contre 45 % en 2021). Une meilleure programmation des travaux, conjuguée à l'embauche d'un second agent de maintenance à mi-temps en début d'année 2022, ont largement contribué à ces évolutions. Un troisième mi-temps d'agent de maintenance viendra prochainement compléter le pôle technique, dans le cadre du projet d'extension.

95% des répondants disent disposer des informations essentielles concernant la vie dans l'établissement et 94% d'entre eux jugent l'information donnée sur les droits des personnes, satisfaisante. 98 % des personnes interrogées estiment être respectées dans leur intimité et leur vie privée (contre 88% en 2021). Les réunions d'expression satisfont l'ensemble des personnes. Toutefois 30% des répondants délaissent cette question, indiquant ne jamais y avoir participé. L'inscription dans cette instance participative reste un enjeu pour le CHRS.

67% des répondants sont satisfaits ou très satisfaits de la façon dont ils ont été associés à la construction de leur projet personnalisé. L'élaboration de la procédure « parcours usager », en 2023, devrait permettre d'améliorer ce résultat. 70 % considèrent que leurs attentes ont été prises en compte. La révision de la trame utilisée pour les projets personnalisés, avec l'instauration d'un paragraphe dédié à cette question, devrait optimiser la situation.

A 95%, les répondants sont satisfaits de l'accompagnement relatif à la vie quotidienne et à 86%, au « savoir-habiter ». Alors que de nombreux partenariats ont été développés cette année, 82% des personnes se disent satisfaites ou très satisfaites de l'accompagnement à la santé (contre 75 % en 2021) et 88%, quant aux entretiens avec la psychologue. 77% des répondants sont satisfaits de l'accompagnement dans l'ouverture et le maintien de leurs droits. 88% se sentent suffisamment soutenus dans leurs démarches vis-à-vis des administrations. Le taux de satisfaction concernant les aides financières et matérielles accordées par le CHRS s'élève à 67%. Par ailleurs les insatisfaits expriment leurs attentes quant à une nécessaire revalorisation de des aides.

91% des répondants ont rencontré la chargée d'insertion professionnelle et 87% se disent satisfaits ou très satisfaits de l'accompagnement proposé. En revanche, le taux de satisfaction concernant les orientations vers les partenaires s'élève à 46%, et 21 % des répondants sont peu satisfaits ou insatisfaits. En la matière, le développement du partenariat nécessite d'être poursuivi. 33% des répondants n'ont pas renseigné ou ne se sentent pas concernés par cette question, leur situation administrative ne leur permettant pas de se projeter.

79% des répondants sont satisfaits ou très satisfaits du soutien proposé en matière de parentalité (contre 64 % en 2021). 53% des personnes hébergées sont satisfaites ou très satisfaites de la prise en charge dispensée par la garderie du CHRS. Les usagers insatisfaits, soit 5%, déplorent le manque de places à la garderie ou des créneaux de garde trop restreints.

86% des répondants sont satisfaits ou très satisfaits des activités proposées par le CHRS (sorties, ateliers, séjours...), mais 40% se disent mal informés à ce propos. A cet effet, la création d'une page « Facebook » pour relayer diverses informations, ainsi que la mise en place de permanences, tenues par la référente « culture et loisirs », sont envisagées en 2023.

98% des répondants se sentent respectés par les professionnels du CHRS, quand 2 % n'ont pas renseigné la question. 100% estiment avoir une relation de confiance avec leurs référents. La double référence au sein de l'accompagnement, opérante depuis le début de l'année 2022, est particulièrement appréciée. Enfin, 98% des répondants (contre 87,5% en 2021) estiment que l'accompagnement prodigué par le CHRS leur permet d'être plus autonomes et de se sentir suffisamment sécurisés, pour devenir indépendants.

## Conclusion et perspectives

Aujourd'hui, le CHRS « Maison Coquerive » conduit une démarche qualité, marquée par la volonté de maintenir une dynamique réflexive et opérationnelle permettant l'ajustement des prestations aux besoins de la population accueillie. Chacun, de sa place et au travers différents espaces d'échanges et de concertation, contribue à la nécessaire évolution des pratiques.

Améliorer la qualité de l'accompagnement, tout en se conformant aux attentes des politiques publiques et des financeurs, sont des objectifs essentiels.

En 2023, différents axes d'amélioration seront poursuivis.

Sans être exhaustif, l'on peut mentionner le renforcement du réseau partenarial dans l'ensemble des domaines impactant les personnes accompagnées – et tout particulièrement ceux du soin psychique et de l'insertion professionnelle –, la mise en place d'un atelier de médiation thérapeutique au bénéfice de l'accompagnement

psychologique, l'utilisation des réseaux sociaux comme canaux d'informations au profit de l'insertion sociale et culturelle, ou encore, l'instauration du dossier unique de l'utilisateur, via un logiciel de gestion informatisée.

Le projet d'extension de places d'hébergement d'urgence amènera également un certain nombre de changements. Outre l'intégration des nouveaux salariés, l'accueil d'une dizaine de femmes victimes de violences conjugales nécessitera l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles, ainsi que le développement de nouvelles relations partenariales avec un certain nombre de structures et associations locales, spécialisées dans ces questions.

Depuis plusieurs années, la professionnalisation et la montée en compétences caractérisent le CHRS « Coquerive ». L'ensemble de cette dynamique devrait perdurer, et permettre à l'établissement de s'inscrire favorablement dans le nouveau référentiel qualité, construit par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Enfin, de façon plus globale, il apparaît judicieux de rappeler les problématiques traversées actuellement par le secteur, notamment en termes de manque d'attractivité des métiers. La question de la reconnaissance reste centrale et touche toutes les catégories professionnelles. Dans un établissement comme le CHRS, la bonne complémentarité des différentes spécialités est indispensable. La notion d'équipe se construit à l'échelle de la structure, la qualité de l'accompagnement des personnes les plus vulnérables en dépend.

À ce titre, l'obtention de la prime Ségur pour l'ensemble des professionnels du secteur, sans exception, apparaîtrait juste et fédérateur.

# LA MAISON DE LA JUINE

## Maison d'enfants à caractère social

### Présentation de l'établissement

La Maison de la Juine est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) située dans le sud du département de l'Essonne. Deux foyers éducatifs, l'un situé à Ormoy-la-Rivière, l'autre à Dourdan, accueillent 22 jeunes adolescents, garçons âgés de 15 à 18 ans, au titre de la protection de l'enfance. Ces adolescents, originaires de l'Essonne et des départements limitrophes, vivent des situations familiales complexes et présentent divers troubles du comportement, souvent conjugués à des conduites délinquantes. La Maison de la Juine s'engage à les accueillir, les protéger, les éduquer et les accompagner dans leur parcours de scolarisation, d'autonomisation, de socialisation et d'insertion socio-professionnelle. Individualisée, la prise en charge éducative entend répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune, mobilisant tout un réseau de partenaires. À l'interne, en lien avec les éducateurs, trois personnels pédagogiques proposent des activités de jour – ateliers scolaire, sportif et cuisine – aux adolescents non engagés dans un projet scolaire ou professionnel.

L'établissement est habilité et financé par le Conseil Départemental de l'Essonne, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, et bénéficie, à hauteur de 3 places, d'un conventionnement avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

### L'année 2022 : des faits marquants

À la suite d'un audit de dysfonctionnement mené par le conseil départemental et la PJJ, l'année 2021 avait été marquée par l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement et la définition de tout un ensemble de procédures et de protocoles, coconstruits avec les professionnels. Dès février 2022, le nouveau directeur a poursuivi cette dynamique, l'année se caractérisant par la mise en œuvre de nouvelles pratiques, le déploiement d'une nouvelle organisation et d'un nouveau fonctionnement. Conduire le changement pour améliorer l'accompagnement des adolescents en fut l'objectif essentiel, tout au long de l'année.

En 2022, différentes modifications apportées à l'organigramme de l'établissement sont venues durablement renforcer le taux d'encadrement, au bénéfice de l'accompagnement éducatif et psychologique. A Ormoy-la-Rivière, l'augmentation des effectifs de l'équipe éducative, composée de 8 éducateurs au lieu de 6, a permis d'organiser une présence éducative plus importante, déclinée à minima sous forme de binômes, tout au long de la journée. Au sein de ce même foyer, l'attribution d'un poste supplémentaire de surveillant de nuit garantit désormais la présence conjointe de deux professionnels. D'autre part, l'augmentation des moyens dédiés à l'accompagnement psychologique – passage de 0,75 ETP à 1 ETP – s'est concrétisé par le développement de nouvelles modalités d'intervention auprès des jeunes, telles que la médiation animale.

Au cours de l'année, à l'occasion du départ à la retraite de la cheffe comptable de l'établissement, le pôle administratif a été remanié pour une plus grande efficacité. Une assistante administrative et une comptable constituent cette nouvelle équipe qui bénéficie, par ailleurs, des fonctions supports du siège social de la Fondation, notamment de la responsable des ressources humaines et de la cheffe comptable.

Enfin, le fonctionnement des 3 ateliers composant le pôle pédagogique a connu également différents aménagements organisationnels, dont notamment le rattachement hiérarchique des professionnels au directeur, et non plus aux chefs de service.

Tout au long de l'année, plusieurs instances de travail ont contribué à évaluer et ajuster la qualité de l'accompagnement, visant à garantir la bonne déclinaison du nouveau projet et l'appropriation par les différents professionnels, de nouvelles pratiques. Certaines sont transversales et pluridisciplinaires, comme le comité de prévention et de gestion de la violence qui se réunit mensuellement, ou encore le comité de suivi de la mise en œuvre du projet d'établissement qui se retrouve chaque trimestre. D'autres rassemblent les personnels par corps de métier ou par pôle, à un rythme trimestriel.

Parallèlement l'équipe de direction a bénéficié d'un espace de supervision, animé par un intervenant extérieur et un travail autour du déploiement d'un management de proximité actif a été conduit en équipe de direction, avec l'appui de la directrice générale adjointe.

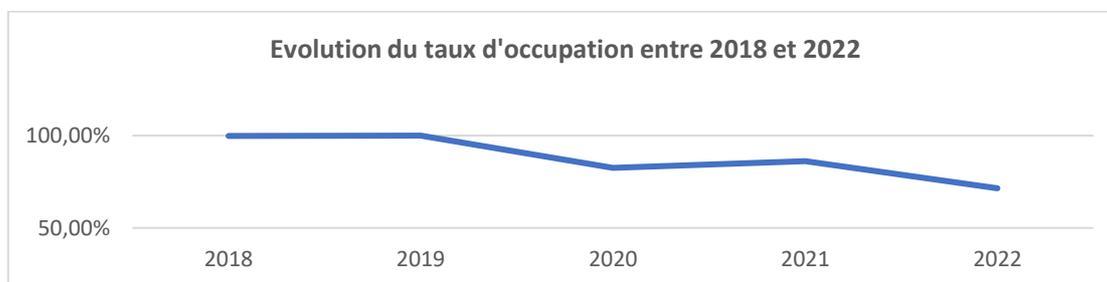
La nécessaire actualisation de deux documents relevant des outils de la loi 2002-2 – le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil – a également mobilisé l'ensemble des professionnels. Pilotés par le directeur, toujours avec l'appui de la directrice générale adjointe, ces travaux ont abouti à doter l'établissement de nouveaux supports de communication, adaptés aux jeunes et aux familles auxquels ils sont destinés. Par ailleurs, la finalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est venue compléter, au cours de 2022, le volet des risques psychosociaux, préalablement élaboré en 2021.

L'année 2022 signe aussi un changement de contractualisation avec la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Essonne (DTPJJ 91). L'habilitation a été remplacée par une conventionnelle individuelle, signée à chaque nouvel accueil. De surcroît, à la demande de l'établissement, les admissions des jeunes ne s'effectuent désormais que par le biais d'accueils préparés, après validation de la DTPJJ 91. Enfin, si la PJJ dispose toujours de 3 places au sein de la Maison de la Juine, celles-ci ne lui sont plus dorénavant réservées, pouvant être mobilisées à tout moment par des services de l'ASE.

Enfin, le Conseil d'Administration de la Fondation, ainsi que la Direction Générale, sont restés particulièrement impliqués auprès de l'établissement, notamment du directeur, afin de soutenir et d'accompagner la dynamique engagée.

## L'activité

### *Quelques chiffres et leurs analyses.*



L'activité prévisionnelle en 2022 était de 7 789 journées, soit un taux d'occupation de 97%. L'activité réalisée est de 5 567 journées – contre 6 921 journées en 2021 –, ce qui représente une sous-activité de 2 222 journées et un taux d'occupation réalisé de 71,47%.

L'insuffisance des admissions explique essentiellement ce déficit conséquent d'activité. Aussi, le nombre limité de demandes d'admissions ne permet pas de fonctionner avec une liste d'attentes et d'anticiper les départs. De fait, chaque mouvement entraîne une vacance de place, qui impacte le taux d'occupation à la baisse.

56 jeunes ont été accueillis en 2022 – contre 69 en 2021 – dont 82,15% au titre de l'ASE et 17,85% au titre de la PJJ, contre respectivement 78,6% et 21,4% en 2021. 61% des effectifs bénéficient d'une double mesure, ce qui confirme la prédominance du caractère complexe des situations. 41 admissions ont été réalisées, pour 38 sorties. La moyenne d'âge de l'ensemble des jeunes est de 16,26 ans.

La majorité des jeunes relevant de l'ASE proviennent de l'Essonne (67,85%), orientés par les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) se trouvant dans le secteur géographique de l'établissement, comme celles d'Étampes et de Brétigny, ainsi que par des MDS avec lesquelles un partenariat, de longue date, a été construit (Évry, Viry Châtillon et Palaiseau). Il est à noter, qu'aucun mineur non accompagné n'est accueilli au 31 décembre 2021, alors que 8 jeunes MNA ont quitté le service au cours de 2022, représentant 32% des effectifs orientés au titre de l'ASE. Le nouveau projet départemental qui consiste à accueillir les MNA dans des structures spécifiques, en semi-autonomie, explique cette situation qui impacte également la Maison de la Juine en termes de nombre d'admissions. Cette année, aucun accueil n'a été réalisé avec les services de la PJJ de l'Essonne, les jeunes relevant de la PJJ provenant exclusivement des secteurs de Paris et de Seine-Saint-Denis.

### ➤ Les sorties de l'établissement

38 jeunes ont quitté l'établissement en 2021, contre 48 en 2021.

En 2022, les jeunes ont quitté l'établissement pour les raisons suivantes :

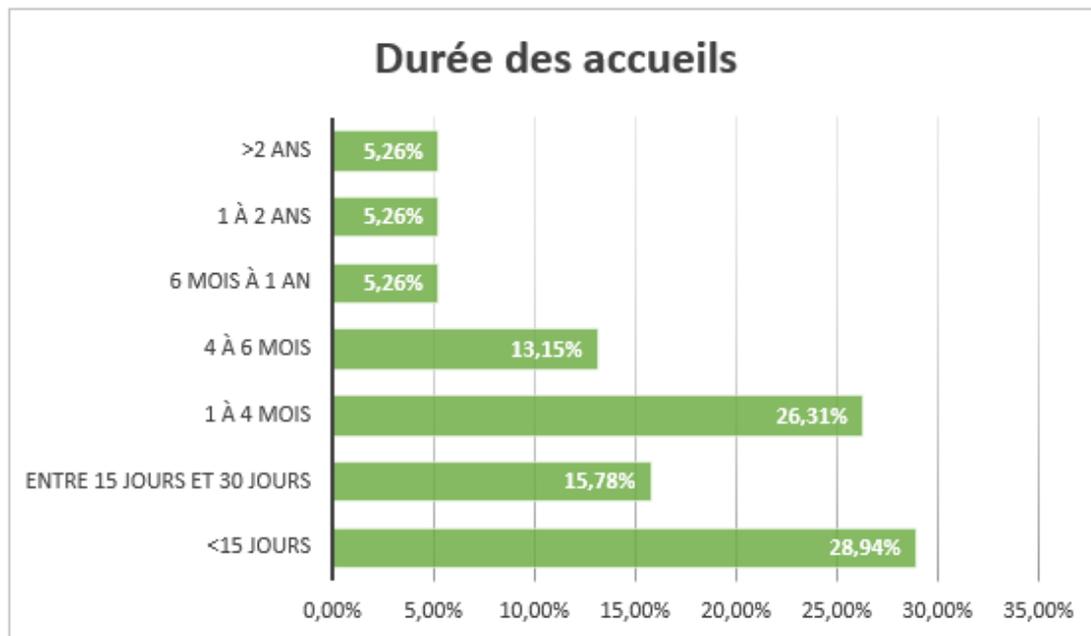
- 15 d'entre eux ont été orientés vers un autre établissement, dont 10 dans le cadre de leur projet personnalisé. Ainsi 4 jeunes ont rejoint le service de semi-autonomie du SE 91, 4 autres un centre éducatif renforcé (CER), les 2 derniers ayant été accueillis dans un dispositif « séjour de remobilisation ». À contrario, 5 jeunes ont fait l'objet d'accueil en urgence, à la suite de faits de violence aggravés ;
- 10 adolescents sont retournés en famille, dont 5 dans l'attente d'une place dans un autre établissement ;
- 9 jeunes ont quitté l'établissement du fait du non-sens du placement (périodes de fugue longues et répétées) ;
- 2 jeunes ont été incarcérés pour des faits délictueux, commis préalablement à leur admission, et 2 autres hospitalisés en secteur psychiatrique.

### ➤ La durée des séjours

Tout comme l'an passé, la durée moyenne de séjour est relativement courte.

Sur les 38 jeunes ayant quitté l'établissement, seuls 6 jeunes (17,78%, contre 15,15% en 2021) ont séjourné plus de six mois, dont 2 ont été accueillis durant plus d'un an et 2 autres, plus de 2 ans.

Les séjours de moins de quinze jours restent stables, représentant 28,94% de l'ensemble. Ils correspondent, soit à des accueils temporaires dans l'attente d'une intégration dans un autre lieu, soit à des jeunes qui ont fugué dès leur arrivée.



## *L'accompagnement des jeunes accueillis à la Maison de la Juine*

### ➤ Les profils des jeunes accueillis

Ce sont des adolescents en rupture scolaire, familiale, sociale, présentant des troubles du comportement divers, fragilisant leurs capacités relationnelles et d'insertion. Ces jeunes garçons souffrent d'une intolérance à la frustration, d'un rapport à la loi complexe et, en conséquence, connaissent de grandes difficultés à respecter un cadre établi. Ils éprouvent des difficultés à exprimer leurs émotions ce qui peut les conduire aisément à avoir recours à la violence et agissant communément au travers de différents passages à l'acte, dont l'acte délictueux. Ils possèdent une construction identitaire fragile et souffrent d'un déficit narcissique. Ils peuvent se mettre en danger et recourir à des consommations de produits toxiques tels que l'alcool, le tabac, les médicaments, la drogue. Ils sont inscrits dans des dynamiques familiales complexes et/ou des conflits exacerbés.

### ➤ Le travail avec les familles

Malgré leur singularité, les familles des jeunes accueillis traversent souvent des difficultés sociales, culturelles, familiales ou économiques monopolisant leurs préoccupations. Pendant ce temps, les relations entre parents et adolescents se dégradent, ces derniers eux-mêmes déstabilisés par un ensemble de bouleversements physiologiques et psychiques.

Le travail avec les familles est incontournable. Dès l'arrivée du jeune, une réunion est organisée avec sa famille en vue de l'élaboration du DIPC. Ce premier temps d'échange permet à chacun de s'exprimer sur ses besoins, ses attentes au regard du placement, et de définir ensemble des objectifs de travail. Puis, tout au long du placement, des réunions sont organisées avec les familles, poursuivant différents objectifs. Il s'agit de préserver le lien entre parents et enfant, de comprendre l'histoire, le parcours du jeune et la dynamique familiale dans laquelle il s'inscrit, d'informer la famille sur l'évolution de l'adolescent au sein de l'établissement, mais aussi de soutenir les représentants légaux dans leur fonction parentale.

En dehors de ces espace-temps formalisés, l'équipe éducative et le chef de service sont disponibles auprès des familles qui le souhaitent, afin d'échanger sur la situation de leur enfant par téléphone ou par mail. Les décisions concernant l'enfant sont prises, autant que possible, en concertation avec la famille, en lien avec les référents extérieurs (par exemple : départ en séjour de remobilisation...).

### ➤ L'accompagnement éducatif

Articuler les dimensions individuelle et collective est fondamentalement une des plus-values de l'accompagnement proposé à la Maison de la Juine. Au quotidien, les professionnels gèrent simultanément la dynamique de groupe et la relation individualisée, incarnée par l'attention portée à chacun des adolescents. Construite au fil du temps, la relation individuelle est indispensable. Elle sert la qualité de l'accompagnement personnalisé, mais soutient tout également la contenance et la capacité à gérer le groupe. Les différents moments de la vie quotidienne et les diverses activités collectives, tout autant nécessaires, alimentent les processus de socialisation des adolescents accueillis. L'accompagnement individualisé est décliné au travers d'un planning hebdomadaire, établi avec chaque jeune. Affiché dans chacune des chambres, ce document présente l'emploi du temps scolaire ou de formation de l'adolescent, ainsi que l'ensemble des activités, rendez-vous et démarches, préalablement planifié avec l'éducateur référent :

- La participation aux ateliers pédagogiques, scolaire, sportif et cuisine, le cas échéant ;
- Des accompagnements spécifiques : démarches administratives, accompagnement chez le coiffeur, rendez-vous avec d'autres professionnels (ASE, UEMO, médecin...), mais aussi sorties culturelles, notamment le week-end ;
- Des rencontres avec la psychologue de l'établissement, dans le cadre d'un entretien ou d'un accompagnement vers un lieu de soin ;
- Des temps partagés avec l'agent d'entretien : ateliers manuels ou de réparation ;
- Des temps partagés avec la maitresse de maison : apprendre à entretenir son linge, sa chambre, faire des courses en prévision d'une recette... ;
- Des temps d'accompagnement spécifiques pour les jeunes accueillis en studio individuel ou en appartement partagé : organiser et entretenir son logement, effectuer les courses et confectionner un repas, suivre et gérer son budget, etc.

### ➤ Les pôles pédagogiques

3 ateliers pédagogiques s'adressent prioritairement aux jeunes qui se trouvent, à leur arrivée ou en cours de parcours, non-inscrits dans une activité scolaire ou dans un cursus de formation. Construites chaque semaine, selon les besoins identifiés et en étroite relation avec les éducateurs référents, les séances habituelles se déroulent en petits groupes (de 2 à 3 jeunes) ou en individuel. Par ailleurs, organisées conjointement avec les éducateurs, des activités collectives spécifiques sont proposées régulièrement à l'ensemble des jeunes.

Sous forme de journées ou de demi-journées, l'atelier cuisine accueille des jeunes, une à plusieurs fois par semaine, en fonction des objectifs retenus pour chacun d'entre eux.

L'atelier sportif propose diverses activités sportives, dans l'établissement ou à l'extérieur, la semaine et le week-end : musculation, sorties VTT, boxe éducative, natation, football, ping-pong, trampoline etc... (cf : *extrait du bilan de l'éducateur sportif page 8*).

S'adaptant aux besoins de chaque jeune, l'atelier scolaire dispense des apprentissages, utilisant des méthodes pédagogiques alternatives. Diverses démarches, notamment en relation avec différents professionnels partenaires, sont également engagées en faveur de la définition d'un projet d'insertion, scolaire, de formation ou professionnel (cf : *extrait du bilan de l'éducatrice scolaire pages 8 et 9*).

### ➤ L'accompagnement psychologique

Depuis septembre 2022, à la suite du départ de l'une des deux professionnelles, une seule psychologue à plein temps intervient désormais dans l'établissement, répartissant sa présence entre les deux foyers.

Dans l'objectif de créer un lien de confiance, la psychologue partage régulièrement avec les adolescents des temps de vie collective, tels que des repas, des jeux (vidéo, babyfoot...) ou des soirées. Sortant du cadre classique souvent intimidant – entretien duel au sein d'un espace clos – ces moments, plus informels, sont nécessaires à l'émergence d'une demande individualisée, davantage liée à leurs questionnements et mal-être. Ainsi, au cours de l'année, tous les jeunes présents ont pu bénéficier de temps individuels avec les psychologues.

Deux nouveaux ateliers ont été animés par la psychologue, en 2022. Élaborée en équipe, l'activité « ciné-débat » vise à permettre aux jeunes de développer leurs capacités, en termes de réflexion, de pensée critique et d'ouverture d'esprit, et d'apprendre à débattre de façon sereine, en maîtrisant leurs émotions, en écoutant et respectant les avis de l'Autre. Après une première séance ayant rassemblé 3 jeunes, cette activité mérite d'être reconduite en 2023. D'autre part, coconstruit avec une association locale, 2 séances de médiation animale ont pu bénéficier à 5 adolescents ciblés. Axé sur la communication, la gestion des émotions – travail autour de l'empathie, de l'acceptation de la frustration, de la verbalisation etc. – et l'estime de soi, cet atelier se poursuivra également l'an prochain.

### ➤ La dynamique partenariale

Garantir la mobilisation des ressources externes, au bénéfice de l'accompagnement des adolescents, est essentiel au regard des problématiques des jeunes accueillis.

Le réseau partenarial est large, diversifié, et tout particulièrement dans le domaine scolaire et de l'insertion, dans le champ de la santé physique et mentale, des conduites addictives, mais également en termes d'inscription dans la vie sociale.

Son développement implique l'ensemble des professionnels, et davantage encore les chefs de service, ou la psychologue en ce qui concerne le soin.

### *Les activités éducatives marquantes mises en place en 2022*

Permettant aux jeunes de s'ouvrir sur l'extérieur, de découvrir de nouveaux horizons et de vivre des moments différents, 10 séjours collectifs ont été réalisés en 2022, représentant 70 journées et 45 participations de jeunes : 32 jours avec les jeunes d'Ormoy, 32 avec ceux de Dourdan et 16, mixant des jeunes des 2 foyers. La diversification des destinations est à souligner cette année (Auvergne, Baie du Mont-Saint-Michel...), les deux centres de vacances de la Fondation, l'un à la campagne en Normandie, l'autre à la montagne en Haute-Savoie, ayant été investis pour la majorité des séjours.

Par ailleurs, un chantier pédagogique consistant en la rénovation d'une écurie a pu se dérouler durant 4 jours, bénéficiant à 4 jeunes. Cette forme de séjour permet tout particulièrement de nourrir la relation éducative, éducateurs et jeunes se retrouvant ensemble, côte à côte, à partager ensemble une même réalisation. D'autres chantiers pédagogiques, notamment au sein du centre de vacances de Montauve, s'organisent pour 2023.

Enfin, au cours de l'année, 6 séjours de remobilisation concernant 6 adolescents ont été mobilisés dans des familles d'accueil, au sein de fermes pédagogiques, en partenariat avec les réseaux Familles relais, Accueil Paysan et CIVAM. Ces séjours permettent aux jeunes de s'éloigner un temps du collectif, de découvrir un autre environnement et d'autres formes de relations, dans un espace plus individualisé, tout en participant activement à la vie de famille et

aux activités du lieu d'accueil. Ainsi, le jeune est invité à « faire une pause », à prendre du recul, réfléchir, se recentrer sur lui-même, son parcours, ses besoins et ses attentes. Cet outil est précieux dans la prise en charge à la Maison de la Juine et permet, notamment, de désamorcer des situations qui pourraient s'aggraver, jusqu'à engendrer une rupture dans l'accompagnement.

## Illustrations et témoignages

### ***Le parcours de M., une année de cheminement vers l'insertion***

Né en 2004, M. a été confié très jeune à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Le 22 octobre 2020, il est accueilli à la Maison de la Juine, au sein du foyer de Dourdan.

Peu à peu, nous apprenons à connaître M. qui est un jeune homme au premier abord jovial, passionné de jeux vidéo en réseau. Très vite, M. montre des signes de déprime et peut rester enfermé toute la journée dans sa chambre. Il manque de confiance en lui et son vécu scolaire l'amène à craindre la confrontation avec les autres. Mobilisant l'équipe éducative et l'éducatrice scolaire, plusieurs tentatives de formation seront expérimentées avec l'aide de sa référente ASE, et le soutien de son ancienne famille d'accueil qui l'accueillera tout au long de sa prise en charge, durant les week-ends et les vacances scolaires.

En juin 2021, M. se sent prêt à investir une formation. Il bénéficie d'une semaine de remise à niveau à l'AFPA, puis refuse d'y retourner car, dit-il, « *je n'y ai pas ma place* ». Ses difficultés sont telles que, rapidement, nous mettons en place pour lui un espace de paroles, en partenariat avec une psychologue exerçant en libéral.

En septembre 2021, M. est positionné pour entrer dans un centre de formation afin d'obtenir, en 3 mois, un titre professionnel dans le domaine de la cuisine. Malgré la réponse positive du centre, M. n'intégrera pas le dispositif. Envahi par l'angoisse, sa priorité n'est pas de se former. Le temps devient précieux et nous partageons avec lui différentes expérimentations, afin de voir ce qui lui conviendrait le mieux. Mis en lien avec le service jeunesse de Dourdan, il participe à des séances sportives et échange beaucoup avec un des animateurs. C'est à la faveur d'une rencontre avec ce professionnel, au « Point jeunes » de la commune, que la possibilité d'un stage en centre de loisirs sera évoquée. M. semble valider ce projet, il accepte de réaliser un stage au centre aéré de Dourdan.

Parallèlement, nous devons envisager la suite et préparer M. à la semi-autonomie.

En mars 2022, M. intègre l'appartement partagé proposé par l'établissement, tandis qu'il se rend tous les mercredis en stage au centre aéré de Dourdan. Il est épanoui dans son travail auprès des enfants et multiplie les CDD avec le centre aéré.

L'intégration en appartement partagé lui permet d'apprendre à s'organiser, à soigner sa présentation, à utiliser un budget, à préparer des repas, et à vivre avec un colocataire. Parallèlement, il se responsabilise et effectue son recensement, sa journée d'appel, et engage des démarches pour obtenir sa carte d'identité

L'été 2022, nous l'amenons à réfléchir sur la mise en place d'un contrat jeune majeur. M. appréhende le fait de partir car malgré tout, il se sent bien à la Maison de la Juine et a trouvé un rythme de vie qui lui permet de grandir. Il fera néanmoins les démarches nécessaires et sera soutenu tout au long de cette période par l'équipe éducative. Il bénéficiera d'un Contrat Jeune Majeur (CJM) pour une période d'un an et sera accueilli au Service Educatif 91 de la Fondation Jeunesse Feu Vert pour un accueil en semi-autonomie, en appartement partagé, le 26 octobre 2022.

### ***Extrait du bilan de l'éducatrice scolaire***

Durant l'année 2022, une quarantaine de jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement scolaire et professionnel. De plus, diverses activités ont pu être mises en place. Un atelier « peinture et décoration » de la salle d'activité a pu mobiliser 3 jeunes durant plusieurs jours à Ormoy. D'ailleurs, Les jeunes apprécient toujours autant le grand tableau blanc, laissé à leur disposition, afin d'y inscrire leur pensée du moment...Par ailleurs, notre partenariat avec

« Cultures du Cœur » nous a permis de proposer aux jeunes de sortir de leur quotidien, à la découverte de lieux inconnus qu'ils n'auraient jamais abordés seuls.

Cette année, nous avons accueilli beaucoup de jeunes en recherche de stage ou ayant besoin de définir leur projet professionnel. Des sessions de recherche d'employeurs ainsi que des temps de mobilisation pour la rédaction de CV et de lettres de motivation ont pu être mises en œuvre.

À la fin de l'année scolaire 2022, un jeune a obtenu son CAP Cuisine. Cela fut célébré de manière festive au sein du foyer !

Toutefois, l'année 2022 a également été marquée par différents passages à l'acte violent envers les professionnels. Plusieurs prises en charge se sont arrêtées brusquement et des démarches, entamées pour la scolarisation de jeunes de 15 ans, soudainement stoppées.

Tout au long de l'année, nous avons pu nous appuyer sur des partenaires connaissant les profils des jeunes que nous accueillons et les problématiques qui en découlent. Les missions locales et les CIO ont été des interlocuteurs privilégiés.

Lors de la rentrée scolaire de 2022, 5 jeunes âgés de moins de 16 ans ont été accompagnés pour leur inscription en classe de 3<sup>ème</sup>. Malheureusement 3 parcours ont pris fin avant leur mise en place. 5 jeunes ont été accompagnés vers des CAP en première ou seconde année, 3 jeunes vers un lycée en classe de Seconde et Terminale et un jeune majeur a trouvé un CDD dans un centre aéré. En février 2023, 7 jeunes se sont positionnés sur des dispositifs, tels que la mission locale ou ARIES.

Cette année, 4 jeunes n'ont pas pu bénéficier d'accompagnement vers l'insertion, leurs difficultés nécessitant, en tout premier lieu, un accompagnement psychologique. Toutefois, l'un d'entre eux s'est saisi de sorties culturelles pour sortir du foyer, et découvrir de nouveaux environnements.

### ***Extrait du bilan de l'éducateur sportif***

14 activités sportives différenciées ont pu se dérouler au cours de l'année. Chaque discipline a été déclinée entre 1 et 39 séquences, mobilisant chacune entre 1 et 10 jeunes. Les sports les plus pratiqués sont dans l'ordre décroissant, la musculation – qui se déroule dans les salles dédiées au sein des 2 foyers – le football, le VTT, le tennis de table, la boxe et la natation.

Malgré l'amélioration des conditions sanitaires, des éléments récurrents sont venus freiner la mise en activité des jeunes. Les adolescents accueillis ont réellement du mal à se détacher de leurs habitudes d'avant leur placement. Cette année encore, certaines activités ont dû être annulées à la dernière minute, du fait du désistement des jeunes. À contrario, tout comme en 2021, j'ai pu constater leur plein engagement, dès lors qu'ils acceptaient de participer à une activité sportive. Très rares sont ceux qui viennent pour « ne rien faire ». Certains d'entre eux font même preuve d'une forte persévérance face aux contraintes sportives (endurance physique et mentale), les conduisant parfois à un dépassement d'eux-mêmes.

La consommation de produits stupéfiants est assurément l'élément le plus handicapant quant à leur participation. Nous avons dû annuler régulièrement certaines activités sportives, pour des raisons de sécurité.

Considérant les comportements des jeunes, la pratique sportive peut être catégorisée selon 3 situations : individuelle, collective, ou encore, en présence de jeunes et de personnes extérieures à l'établissement.

En individuel, les jeunes vont au bout de l'effort, écoutent les consignes et suivent les méthodes de travail proposées. Certains recherchent même des conseils pour une pratique autonome. Ce mode de travail reste le plus efficace pour développer le lien entre l'éducateur et les jeunes, mais aussi pour enrichir leur panel de compétences et de connaissances.

La pratique collective est plus compliquée. Les difficultés sont multiples : comportements inadaptés dans les transports et pendant l'activité, agressivité verbale – essentiellement entre jeunes – conduites parfois dangereuses. En revanche, plusieurs matches de football, organisés le dimanche entre les jeunes de Dourdan et Ormoy, le dimanche, se sont fort bien passés. Enfin, lorsque les jeunes étaient amenés à pratiquer en présence de personnes externes, les activités se sont majoritairement très bien déroulées. L'entente et la relation avec ces partenaires d'un jour étaient généralement bonnes. Certains jeunes se montraient même capables d'une certaine forme de tranquillité et de contenance, alors qu'ils affichaient habituellement un comportement plus problématique (forte réactivité au « regard de l'autre », manque de confiance en leurs capacités, en l'autre).

## Conclusion et perspectives

L'année 2022 s'est poursuivie en matière de changements et d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement, avec la mise en place de nouvelles modalités de fonctionnement, conformément au projet d'établissement 2022-2026.

L'enjeu actuel est d'inscrire cette évolution dans la durée. Les démarches à mener sont nombreuses mais cela augure d'une dynamique de travail positive, constructive et valorisante.

La Maison de la Juine possède des atouts indéniables. La dynamique institutionnelle engagée et l'appui de partenaires identifiés devraient amener les professionnels à évoluer de manière cohérente. La maintenance des équipements et des bâtiments doit se poursuivre, malgré les nombreuses dégradations en lien avec l'accueil de publics complexes.

Sur un plan comptable, il est désormais nécessaire de stabiliser les équipes et d'optimiser le taux d'activité. L'année 2022 présente un déficit particulièrement important et, même bénéficiant à ce stade du soutien de l'autorité de tarification et de contrôle, nous ne pouvons envisager la continuité d'une telle situation.

Considérant la diminution des demandes d'admissions survenue en 2022 – phénomène qui semble être constaté sur l'ensemble du secteur de l'accompagnement des « grands adolescents » et de la semi-autonomie – nous nous interrogeons sur l'adéquation entre les missions de l'établissement et les besoins identifiés par le Conseil Départemental, au sein du territoire essonnien.

Qu'en sera-t-il à l'avenir ?

Actrice de la mise en œuvre du schéma départemental, la Maison de la Juine n'exclue pas l'évolution de ses publics si celle-ci s'avérait nécessaire afin de mieux répondre aux besoins du département.

## LE SERVICE ÉDUCATIF 91

### Présentation de l'établissement

Le SE 91 gère 2 services, un service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) et un service hébergement.

Le service Hébergement est un service de semi-autonomie qui développe des mesures d'action éducative, avec comme support, l'hébergement en milieu diffus. Il accompagne des jeunes de 16 à 21 ans, notamment des mineurs non accompagnés (MNA), en ayant pour objectif leur autonomie sur tous les plans. L'accompagnement éducatif individualisé s'articule avec différentes actions collectives, le service s'étant doté d'un plateau technique, proposant aux adolescents une palette d'activités à visée socialisante.

Le service AEMO met en œuvre des mesures d'assistance éducative judiciaire, en milieu ouvert. Prononcée par un Juge des Enfants, la mesure vise à protéger un mineur, enfant ou adolescent vivant dans son milieu familial, lorsqu'une situation de danger est établie et que les conditions sociales, éducatives et psychologiques, au sein de son milieu naturel et de son environnement, compromettent son développement. L'intervention éducative se caractérise par un travail étroit avec les parents, un soutien à la parentalité et diverses actions auprès de l'enfant, visant à la réduction du danger et la prise en compte de ses besoins fondamentaux.

Ces deux dispositifs sont financés par le Conseil Départemental de l'Essonne, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

## SE 91 – HÉBERGEMENT

### L'année 2022 : des faits marquants

Fin 2021, le Conseil départemental de l'Essonne publie un appel à projet envisageant la création de 700 places d'accueil pour des mineurs et des jeunes majeurs non accompagnés (MNA et JMNA), en hébergement diffus au sein de structures de semi-autonomie dédiées. Bénéficiant d'ores et déjà d'une expertise dans ce domaine, le SE 91 se porte candidat pour le déploiement d'un dispositif dénommé AVA – Accompagnement Vers l'Autonomie –, permettant d'accueillir 50 nouveaux jeunes, 25 MNA et 25 JMNA. Positive, la réponse du département est portée à la connaissance de la Fondation, en juillet 2022.

Conformément au cahier des charges départemental, l'organisation du service est modifiée, au bénéfice de l'accompagnement éducatif. Désormais, les équipes travaillent jusqu'à 22 heures ainsi que le samedi, et des postes d'éducateur de nuit, nouvellement créés, permettent d'assurer une activité éveillée de 19h à minuit.

Dès septembre, les cadres sont recrutés – psychologue et chef de service – suivis des premiers éducateurs, en octobre. Enfin, les premiers jeunes sont accueillis en novembre.

Fin 2022, la montée en charge de l'activité du dispositif AVA apparaît bien plus lente que projetée, le nombre de demandes d'admission demeurant tout particulièrement faible. Parallèlement, la stratégie départementale qui consistait à rassembler l'ensemble des jeunes MNA et JMNA accueillis en Essonne, au sein de structures spécifiques, a provoqué dans le service une soudaine diminution du nombre d'adolescents pris en charge au titre de la semi-autonomie, dite « classique », tandis que le nombre d'admissions attendu, en contrepartie, s'est avéré bien inférieur au nombre de places vacantes.

Conséquence de ce double constat, un déficit d'activité significatif caractérise le SE 91 Hébergement, fin décembre 2022.

En dépit de ce contexte, de nombreuses activités éducatives ont été développées tout au long de l'année, comme des ateliers scolaires et informatiques, des séances de ciné-débat et d'art thérapie, des sorties culturelles et sportives, et des séjours.

Déjà souligné en 2021, le renforcement des partenariats s'est encore accentué cette année.

Proposer aux adolescents accompagnés un soutien adapté, opérant et durable, suppose que les professionnels puissent s'appuyer sur tout un panel d'acteurs locaux, pouvant répondre à leurs différents besoins. Ainsi, de nouvelles conventions ont été signées favorisant l'insertion sociale des jeunes, et notamment leur accès au logement à la sortie du service. Le renforcement et la création de nouvelles relations partenariales dans le domaine du soin méritent également d'être valorisés.

Par ailleurs, afin de soutenir les pratiques professionnelles, différentes formations ont bénéficié conjointement aux salariés des services Hébergement et AEMO.

Organisés avec l'appui de l'association Déclic, deux modules – « *Accompagner les jeunes autour des questions de sexualité* » et « *Utiliser des jeux pédagogiques pour favoriser l'échange avec les adolescents* » – ont pu profiter à une dizaine de professionnels. Mises en œuvre à l'échelle de la Fondation, deux autres formations ont concerné l'ensemble des équipes, l'une axée sur la prostitution des mineur.e.s – « *Des ados se prostituent... Que comprendre ? Comment accompagner ?* » –, l'autre visant la maîtrise d'outils collaboratifs numériques. Enfin, les chefs de service, les psychologues du SE 91 et la direction ont bénéficié d'une journée d'initiation aux violences sexuelles faites sur mineur.e.s, dont l'inceste. Élaborée en partenariat avec le CRIAVS, cette journée préfigurait la mise en place d'un comité ressource réunissant des professionnels de l'ensemble des structures de la Fondation, au sein duquel un éducateur et une psychologue du SE 91 ont pris place.

## L'activité

### *Quelques chiffres et leurs analyses.*

Le service dispose d'une habilitation pour accompagner 78 jeunes dans un cadre dit « classique », 3 jeunes dans le cadre d'un projet destiné à un public présentant des situations dites « complexes », dénommé « activité renforcée », et depuis le 1 août 2022, 50 jeunes – 25 MNA et 25 JMNA – au sein du nouveau dispositif AVA.

L'activité réalisée en 2022 s'élève à 27 281 journées en accompagnement classique, 1 003 en accompagnement renforcé et 32, au titre du dispositif AVA. Comparativement au budget prévisionnel, un déficit d'activité est constaté, atteignant respectivement 982, 59 et 168 journées.

Au cours de l'année, 130 jeunes ont été accompagnés, dont 80,7% de jeunes majeurs et 19,3% de mineurs. 67% sont des garçons, 33% des filles, la proportion de celles-ci continuant d'augmenter depuis ces deux dernières années. Les tranches d'âge les plus représentées en 2022 sont celles des jeunes âgés de 18 à 20 ans, représentant 75% de l'ensemble.

#### ➤ **Les jeunes entrés en 2022**

52 jeunes ont été accueillis dans le cadre de nouvelles admissions. 48% d'entre eux sont des jeunes filles, contre 33% en 2021.

Une majorité de jeunes, soit 33%, ont rejoint le service à l'âge de 17 ans, puis 29% à l'âge de 18 ans, et 23%, à l'âge de 16 ans. Les autres tranches d'âge sont minoritaires, les jeunes âgés de 19 à 20 ans représentant 13% de l'ensemble, et ceux âgés de 15 à 16 ans, 2%.

Au regard de cette typologie, il apparaît essentiel que le projet du service puisse répondre aux besoins fondamentaux d'un public mineur, et à la fois à ceux, spécifiques, d'un public majeur. Le déploiement du nouveau dispositif AVA renforce cette contrainte.

#### ➤ **Durée de l'accompagnement et âge à la sortie du dispositif**

40 jeunes ont quitté le service en 2022. Une majorité d'entre eux, soit 25%, quittent le service après avoir bénéficié d'un accompagnement d'une durée allant de 3 à 4 ans. Toutefois, cette année, la répartition de la durée des accompagnements apparaît relativement équilibrée selon les différentes catégorisations, allant de « 0 à 1 an » à « 4 à 5 ans ».

Très majoritairement, les jeunes quittent le service entre 19 et 20 ans, 42,5% d'entre eux âgés de 20 ans, et 30%, âgés de 19 ans.

#### ➤ **Insertion socioprofessionnelle et lieu de domicile à la sortie**

L'insertion socio professionnelle est un élément fondamental dans l'accompagnement des jeunes. Cela se traduit par l'acquisition des gestes essentiels à l'autonomie, la gestion du logement, la capacité à réaliser des démarches dans le domaine de la santé, du soin, à s'inscrire dans une démarche de recherche de formation ou dans un lycée, trouver un emploi etc.

Les conditions de ressources – indemnités de formation, intérim, bourses, CDD, CDI... – constituent un prérequis essentiel à la sortie d'un jeune.

#### Situation scolaire ou professionnelle des jeunes au moment de quitter le service

Chômage – sans activité	8
Déscolarisé (-16 ans)	1
CDD	8
CDI	10
Scolarité / formation avec perception de revenus	12
Scolarité / formation sans perception de revenus	1
Total	40

77,5% des jeunes ont quitté le service soit en situation d'emploi, sous diverses formes, soit en formation. 25% bénéficient d'un emploi en CDI.

Dans la majeure partie des cas, les jeunes bénéficient d'une rémunération à la sortie du service, y compris ceux se trouvant sans emploi.

A la marge, certains jeunes retournent en famille, ce qui peut leur permettre, le cas échéant, de poursuivre des études sans avoir besoin d'une rémunération.

### Lieu de domicile suite à la sortie du service

L'orientation vers un type de logement ou d'hébergement est directement liée à l'insertion socioprofessionnelle et aux conditions de ressources du jeune.

70,5% des jeunes sortis du dispositif s'inscrivaient dans un projet de vie autonome, même si 61% d'entre eux nécessitaient encore un accompagnement plus léger, de type « foyer de jeunes travailleurs ».

	Total	%
Parents	3	7%
Famille élargie – amis – tiers digne de confiance	2	5%
Logement autonome sans accompagnement	11	25%
FJT – Résidence sociale	17	43%
Centre d'hébergement CHRS - CADA	2	5%
Hôtel	1	2,5%
Hébergement de fortune - squat	1	2,5%
Etablissement de placement pénal	1	2,5%
Résidence étudiante	1	2,5%
Inconnu	2	5%

### *Le plateau technique, levier dans l'accompagnement des jeunes.*

Le développement des projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques, au travers du plateau technique, reste un axe majeur dans la mise en œuvre du projet de service.

#### ➤ **Les cours de soutien scolaire individuels et collectifs**

Les cours de soutien individuel s'adressent à des adolescents qui présentent un besoin pédagogique spécifique, une préparation à un diplôme dans le cadre de leurs études par exemple, ou encore à des jeunes qui ne parlent pas le français, la maîtrise de la langue constituant un levier essentiel pour leur insertion.

En fonction de leurs besoins, 8 adolescents ont bénéficié de ces séances sur un temps plus ou moins long, au cours de l'année.

Le soutien scolaire collectif – 8 créneaux d'une heure par semaine – a été encore cette année très investi, à raison de 6 jeunes en moyenne par session. 20 jeunes ont pu bénéficier de ces séances. Outre un soutien dans la scolarité, cet atelier permet la rencontre entre les différents publics, favorisant notamment les liens entre filles et garçons.

### ➤ L'atelier informatique

Cet atelier s'adresse à des jeunes ayant l'envie et le besoin d'acquérir des compétences concernant l'outil informatique. Par petits groupes et durant des séances de 2 heures, il favorise l'apprentissage des outils tels que Word et Excel, l'élaboration de CV, mais également la sensibilisation à l'espace numérique, dont les réseaux sociaux. En cours d'année, la création d'un compte sur le réseau social « Instagram » a été envisagée. Il sera destiné à la communication interne, favorisant la transmission d'informations entre les professionnels et les jeunes, et également entre jeunes. 16 adolescents ont pu profiter de cet atelier en 2022.

### ➤ L'atelier d'art thérapie et les séances de ciné-débat

L'accompagnement thérapeutique est une nécessité pour certains jeunes relevant de la protection de l'enfance. L'atelier d'art thérapie a rassemblé 2 à 5 jeunes par semaine, durant les vacances scolaires. Accompagnés par une thérapeute, les participants sont invités à s'exprimer par la réalisation de dessins, de masques, d'objets.

Les séances de ciné-débat ont été pensées, puis animées, par une psychologue et un éducateur du service. Conçue comme un espace d'échange, de réflexion, de partage d'idées et de sensations, et de convivialité, cette activité a pu mobiliser 20 jeunes de façon très satisfaisante.

### ➤ Les activités culturelles, sportives et les séjours

Mises en place de façon soutenue tout au long de cette année, ces activités participent au processus d'insertion des jeunes accompagnés. Au-delà des aspects de loisirs et de détente qu'elles procurent, elles soutiennent l'apprentissage à l'autonomie, favorisent l'ouverture culturelle et préviennent les situations d'isolement, voire d'exclusion.

Des séances sportives, telles que du badminton pratiqué le vendredi en fin d'après-midi ou des matchs de football organisés le samedi en partenariat avec l'ALJT – association gestionnaire des « foyers de jeunes travailleurs » – ou encore des sorties culturelles, comme des visites de monuments à Paris, en sont quelques exemples.

D'autre part, réalisés au cours de l'été, 2 séjours de 5 jours ont pu bénéficier chacun à une dizaine d'adolescents.

### *S'appuyer sur un réseau de partenaires, une nécessité.*

Essentiel, le développement du réseau partenarial requiert une démarche volontariste, impliquant l'ensemble des professionnels du service, éducateurs, psychologues et équipe de direction. C'est ainsi que certains partenariats ont progressé de manière significative...

Au travers d'une convention signée en 2021, l'ALJT – association gestionnaire des « foyers de jeunes travailleurs » – met désormais à disposition du service 6 logements, au sein d'un dispositif permettant de travailler de façon pertinente l'autonomie et le projet de sortie des jeunes. En 2022, deux nouvelles conventions ont été contractualisées, favorisant l'accès à un logement autonome en fin de prise en charge : la première avec l'association ARPEJ qui gère des résidences étudiantes, la seconde avec l'association Toit du Cœur, qui accompagne les jeunes vers l'acquisition d'un logement social.

Favorisant leur insertion sociale, l'adhésion du service à Culture du Cœur offre aux jeunes de nouvelles opportunités culturelles, quand les liens tissés avec Emmaüs Connect leur facilitent dorénavant l'accès au numérique.

Enfin, dans le domaine de la santé, la récente construction d'une relation partenariale avec le centre médico-psychopédagogique de Grigny (CMPP) répond tout particulièrement aux problématiques psychiques des adolescents accueillis.

## Témoignages

### *Une lettre de remerciements, reçue d'un jeune anciennement accompagné par le service*

« Bonjour Madame D.,

*Je vous envoie ce mail pour vous informer que je suis, enfin, double-diplômé. J'ai :*

*- un diplôme d'ingénieur en Génie-Civil et Géo-environnement à Polytech-Orléans.*

*- un Master en Management et Administration des Entreprises à l'école de Management de l'université d'Orléans.*

*J'ai choisi un parcours long et difficile. Mais, j'ai travaillé dur et j'ai réussi à atteindre mes objectifs.*

*J'ai été également embauché en CDI chez Eiffage Génie-Civil en tant qu'Ingénieur études de prix, directement après mon stage de fin d'études.*

*Je tiens à vous remercier ainsi que toute l'équipe éducative de Jeunesse Feu Vert de Brétigny et l'Aide Sociale à l'Enfance du 91, de m'avoir accompagné durant une période très difficile pour moi. Votre encadrement éducatif et votre soutien moral et financier ont joué un rôle majeur dans cette réussite.*

*Lorsque je me suis trouvé seul, vous m'avez pris en charge et vous m'avez soutenu jusqu'au bout. Je n'oublierai jamais et je suis fier de dire que je suis le fruit de l'accompagnement de l'ASE.*

*Je suis, également, très reconnaissant à la France de m'avoir donné tous les moyens nécessaires pour réussir. J'espère que j'étais à la hauteur de vos attentes et que, à travers mon cas, vous pouvez dire aux responsables : « Voilà, pourquoi il faut continuer à aider et accompagner les jeunes qui sont dans le besoin ».*

*Ci-joint, vous trouverez mes deux attestations de réussite ainsi qu'une photo de ma cérémonie de remise des diplômes.*

*Cordialement,*

*M.O »*

## Conclusions et perspectives

Courant 2022, l'accueil de 50 nouveaux jeunes, MNA et JMNA, entraînait une réorganisation de l'ensemble du service Hébergement du SE 91. Dans cette perspective, il a fallu faire évoluer les pratiques, ce qui a constitué principalement à modifier l'organisation de travail des professionnels et à redéfinir de nouvelles modalités d'accompagnement.

Déployer ce nouveau dispositif sera assurément un des objectifs majeurs de l'année 2023. Piloté par l'équipe de direction et d'encadrement, la conduite du changement sera nécessaire, tout comme il conviendra de soigner l'accueil et l'intégration des nouveaux professionnels. La qualité de l'accompagnement en dépendra.

Fidéliser les équipes éducatives constituera également un enjeu essentiel, advenant dans un contexte régional au sein duquel les difficultés de recrutement, en lien avec le manque d'attractivité des métiers, peuvent devenir prégnantes.

Parallèlement, différents travaux devront être finalisés en 2023, tels que la pérennisation du groupe d'analyse des pratiques pour les chefs de service et la déclinaison du plan d'action du DUERP-RPS – document unique de l'évaluation des risques professionnels, versant « risques psychosociaux ».

À échéance de 2024, la réécriture du projet de service mobilisera également l'ensemble des professionnels. Cette démarche impliquera la mise en mouvement d'une réflexion collective et la contribution de tout un chacun.

Enfin, la dynamique engagée pour le développement des partenariats, actifs ou émergents, devra se poursuivre. Les problématiques des jeunes accueillis, et notamment celles des adolescents MNA et JMNA, exigent tout particulièrement une bonne articulation et complémentarité avec les professionnels du champ de la santé mentale et du champ thérapeutique.

Initiées en 2022, les avancées dans ce domaine devraient pouvoir se renforcer l'an prochain.

## **SE 91 – AEMO**

### **L'année 2022 : des faits marquants**

En 2021, passant de 276 à 414 mesures, le service AEMO du SE 91 connaissait un fort développement. Déployer ce projet d'extension avait nécessité de réorganiser le service, notamment renforcer les ressources humaines, dans la perspective de faire coexister deux équipes éducatives territorialisées.

Au cours du premier semestre de l'année 2022, l'intégration de nouveaux professionnels s'est poursuivie de façon efficiente, tandis que les deux cheffes de service apprenaient à coopérer, partageant peu à peu de nouveaux outils de pilotage.

Pour autant, les difficultés de recrutement traversées aujourd'hui par l'ensemble des acteurs du secteur social ont freiné la dynamique engagée. Parallèlement, des mouvements de personnel – démissions et absences de longue durée pour congés de maternité et congés parental – sont venues sérieusement complexifier la situation.

Jamais les effectifs n'ont pu être au complet cette année. Tout au plus 15 à 16 éducateurs, au lieu des 18 escomptés, ont pu œuvrer en même temps.

Dans ce contexte, assurer le niveau d'activité attendue fut irréalisable.

D'un point de vue éducatif, la mise en place de diverses activités collectives est à souligner, telles que différents ateliers réguliers et, plus ponctuellement, des week-ends et séjours.

Dans la continuité d'une journée de formation qui a eu lieu à l'échelle de la Fondation sur les questions de la prostitution adolescente, les professionnels des deux équipes d'AEMO ont bénéficié de modules permettant aux professionnels d'être en capacité d'animer des temps d'accompagnement à l'éducation sexuelle, auprès de groupes de jeunes. Créé à cet effet, un jeu en constituera le principal support pédagogique.

D'un point de vue institutionnel, l'organisation d'un groupe de travail axé sur l'amélioration de la qualité de l'accompagnement fut à pied d'œuvre. Il s'agissait de formuler des propositions afin de garantir « la continuité de service », en interrogeant notamment la gestion de l'urgence et la question des relais entre professionnels.

## L'activité

### *Quelques chiffres et leurs analyses.*

132 276 journées ont été effectuées, contre 144 899 prévues au budget prévisionnel.

Calculé sur la base de 23 mesures par jour et par éducateur, le nombre de journées à réaliser est corrélé au nombre de poste d'éducateurs budgétés. La sous-activité constatée – 12 623 journées – est une conséquence directe du sous-effectif subi tout au long de l'année.

En 2022, seulement 221 nouvelles mesures sont comptabilisées, contre 251 sorties. Là encore, le sous-effectif du personnel impacte le fonctionnement du service, ralentissant sa capacité de mise en œuvre.

Au total, 635 jeunes différents ont été accompagnés, 52,8% de garçons et 48,2% de filles.

Toutes les tranches d'âge sont représentées. La part des adolescents âgés de 13 à 18 ans reste prédominante, représentant 41,9% de l'ensemble – avec une petite majorité de jeunes entre 13 et 15 ans – puis l'on retrouve les enfants de 6 à 9 ans, soit 22,5%, les préadolescents âgés de 10 à 12 ans, soit 21,4%, et enfin, les plus jeunes, de moins de 5 ans, soit 14,5%.

Cette diversité suppose des compétences multiples chez les éducateurs, et le développement d'un partenariat important en fonction des différents besoins.

#### ➤ Liste d'attente pour la mise en œuvre des mesures

	Nombre de mesures en liste attente
Janvier	46
Février	56
Mars	67
Avril	66
Mai	64
Juin	56
Juillet	58
Aout	42
Septembre	34
Octobre	18
Novembre	29
Décembre	31

Le projet d'extension avait pour principal objectif de répondre au nombre trop important de situations en liste d'attente. Tout au long de l'année, le service AEMO a développé des relations de proximité avec les juges des enfants, tendant à réguler au mieux le nombre de mesures attribuées.

➤ Délai entre la réception de l'ordonnance et le début de la mesure

Délai en nombre de jours et nombre de mesures concernées						
Entre 0 et 14 jours	De 15 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	De 90 à 119 jours	De 120 et plus	
19	30	37	18	23	94	<b>221</b>
8.6%	13.6%	16.7%	8.1%	10.4%	42.5%	100%

Les situations des familles nécessitent souvent une mise en œuvre rapide de la mesure ordonnée. Réduire les délais d'attente demeure un enjeu important au sein du territoire essonnien, ce qui suppose une bonne coordination entre le Département, les juges et les autres services d'AEMO, afin de mieux orienter et répartir les désignations. Le service AEMO du SE91 est pleinement impliqué dans ce processus.

Les mouvements de personnels – départs, arrêts de longue durée, arrivées... – impactent les délais de démarrage des mesures. Une vacance de poste entraîne la répartition de la file active sur l'ensemble des éducateurs présents. Parallèlement, la liste d'attente est « gelée », ce qui augmente les délais de mise en œuvre, en conséquence. A l'inverse, une prise de poste permet la mise en place de nouvelles mesures, engendrant toutefois une montée en charge progressive de l'activité.

➤ Typologie des familles

FAMILLES SUIVIES					
Avec 1 enfant	Avec 2 enfants	Avec 3 enfants	Avec 4 enfants	Avec 5 enfants et plus	Total
192	72	51	23	10	<b>348</b>
55.2%	20.7%	14.7%	6.6%	2.9%	<b>100,0%</b>

Au-delà d'un nombre de mesures, fixé à 24 par éducateur, le chef de service veille à la répartition des charges de travail, en équilibrant également le nombre de familles par éducateur. De plus, lorsque les fratries atteignent 3 enfants, les éducateurs travaillent souvent en coréférence.

➤ Implication des familles en démarrage de mesure

Une première rencontre avec la famille est organisée par le chef de service, ayant pour objectif d'explicitier le cadre de la mesure et les missions qui en découlent.

Confrontés à un faible taux de participation, les professionnels ont expérimenté, cette année, de nouvelles modalités opératoires : avant le démarrage de la mesure, obtention des coordonnées téléphoniques de la famille auprès du juge des enfants, et prise de contact direct avec celle-ci, en amont de l'envoi d'un courrier d'invitation.

Ainsi, le taux de présence des familles lors de ce premier rendez-vous a pu être amélioré, atteignant 50% alors qu'il ne représentait que 40% l'an passé.

### ➤ Durée des mesures sorties en 2021 et nature des sorties

La moitié des mesures n'excède pas une année d'ancienneté.

Plus globalement, 90% des mesures sont concernées par une durée inférieure à 3 ans, et 80%, par une durée inférieure à 2 ans.

NATURE DES SORTIES DU SERVICE		
Arrêt de l'AEMO sans aucune autre mesure nouvelle	140	56%
Levée de la mesure, AEMO inexercable	5	2%
Placement	53	21%
Déménagement et poursuite de l'AEMO	19	8%
Changement de service en Essonne	5	2%
Majorité du jeune	21	8%
Accueil modulable	8	3%
<b>TOTAL</b>	<b>251</b>	<b>100%</b>

Les sorties effectuées à la suite d'une levée de la mesure AEMO du fait de l'impossibilité de sa mise en œuvre, ainsi que les orientations vers le placement, ont légèrement diminué. Elles représentent respectivement 2% et 21%, contre 7% et 28% en 2021.

À contrario, les sorties non suivies d'une nouvelle mesure de protection de l'enfance ont augmenté de façon significative, atteignant 56% de l'ensemble contre 33% l'an passé.

### *Des partenariats essentiels*

En direction des enfants, les partenaires mobilisés sont principalement en lien avec la scolarité et l'insertion – établissements de l'Éducation Nationale, CFA, CIO, missions locales, structures spécialisées du secteur médico-social, services de prévention spécialisée etc... – et le champ de la santé mentale, comme les CMP et les CMPP (centres médico-psychologiques ou médico-psychopédagogiques).

En direction des parents, d'autres acteurs locaux sont sollicités, tout particulièrement des épiceries sociales et des associations d'aide aux familles, telles que l'AFAD ou « Famille et Cité ».

### *Des activités partagées, supports à l'accompagnement*

Favoriser les liens avec les professionnels et au sein des familles, évaluer les difficultés et les ressources, renforcer et encourager les compétences, notamment parentales, sont les principaux objectifs des diverses activités déployées.

3 séjours, d'une durée de 3 jours chacun, ont été organisés cette année. Deux d'entre eux ont bénéficié à 10 enfants âgés de 6 à 10 ans et 6 adolescents, le dernier concernant 3 familles monoparentales.

Différents ateliers ont fonctionné tout au long de l'année.

Des ateliers « cuisine » ont été proposés aux jeunes, quand par ailleurs des ateliers réunissant parents et enfants sont venus soutenir d'agréables moments de vie, partagés en famille.

Des séances de « ciné-débat » ont été spécifiquement organisées pour les adolescents.

Un atelier « jeux de société » a rassemblé familles et professionnels, permettant à ces derniers de décliner différentes dimensions éducatives telles que le respect des règles et du cadre, l'esprit d'équipe ou encore la gestion de la frustration.

Chacun de ces ateliers s'est déroulé au rythme d'une séance toutes les 6 semaines, regroupant 8 participants.

Utilisant un média artistique, des professionnels ont proposé aux jeunes d'exprimer leurs sentiments et émotions, en lien avec l'exercice de la mesure d'AEMO. Ainsi, durant 2 journées, de grandes toiles d'expression ont été créées avec 8 jeunes, puis exposées à l'occasion du 65<sup>ème</sup> anniversaire de la Fondation Jeunesse Feu Vert, à l'automne 2022.

Plus ponctuellement, diverses activités collectives se sont déroulées : des sorties à caractère sportif – patinoire, piscine, bowling, accrobranches etc... –, des moments de détente dans des parcs animaliers et au parc « Babyland », ou encore une journée familiale au bord du lac de la Forêt d'Orient.

## Illustration et témoignages

### *Une journée de détente et de plaisir pas comme les autres*

« Madame \*\*\* vit seule avec ses deux fils de 7 et 5 ans, dont elle a obtenu de nouveau la garde en août 2022. Madame reconnaît son manque d'autorité envers ses enfants et constate qu'elle peut souvent crier sur eux de manière inadaptée, sans que cela ne vienne pour autant rétablir « un cadre » ou faire que les enfants « écoutent ». Elle apparaît épuisée face aux comportements très agités de ses garçons, qui se disputent continuellement entre eux.

C'est avec plaisir que Madame accepte de participer à une journée organisée par deux éducatrices du service. La matinée débute dans un parc de jeux couverts. Madame\*\*\* a pu jouer avec ses fils dans les structures gonflables et les prendre en photo pour avoir des souvenirs. Madame n'a pas de permis de conduire et son lieu d'habitation est éloigné de toute structure d'activité ludique. Ce moment est particulier pour elle et ses enfants, car ils n'ont pas l'habitude de partager des moments de détente, « légers », comme celui-ci. Mère et enfants semblent profiter pleinement de l'espace de jeux proposé.

Madame est contente de cette sortie. Elle relate s'être sentie à l'aise et sereine avec ses fils, malgré la présence des éducatrices et sa crainte « d'être jugée ». Elle remarque ne pas avoir crié sur ses enfants durant toute la matinée et ressent un bien-être, quant à les voir heureux dans les aires de jeux.

Le temps du déjeuner est l'occasion d'aborder différentes questions comme l'équilibre des repas et l'attitude requise à table, puis l'après-midi se poursuit par un atelier « confection de petits sablés de Noël », qui a lieu dans la cuisine du service. De nouveau Madame\*\*\* apprécie ce partage avec ses fils, exprimant même son souhait de participer aux prochains ateliers.

En fin de journée, elle nous explique que cette journée passée avec ses fils en notre présence est une belle expérience, qui a favorisé un rapprochement avec eux, et un apaisement et un lien plus confiant avec les éducatrices. Elle observe qu'elle n'a pas crié sur ses enfants, alors même qu'elle a dû les reprendre à certains moments. Visiblement, toute la famille a apprécié cette journée, pourtant simple, qui leur a permis à tous les trois de se vivre autrement ».

## Retour d'un weekend à la campagne, des parents témoignent

### ➤ Monsieur \*\*\*, père de 3 enfants

*"Au début on se pose des questions : Est-ce que je vais être épié tout le temps est ce qu'on va me reprendre devant mes enfants ?*

*Finalemnt, ce n'était pas comme ça, c'était accueillant, il y avait une bonne ambiance.*

*Le gite était très bien, c'était assez libre au niveau de l'organisation. J'ai apprécié les moments de liberté au lieu que ce soit trop organisé, sans que l'on puisse prendre d'initiatives.*

*Ce séjour était très bien, c'est une bonne expérience."*

### ➤ Madame \*\*\*, mère de 3 enfants, ne bénéficiant pas de la garde de ces derniers

*"Mes trois enfants et moi-même, la maman, nous étions accompagnées des deux éducatrices référentes qui m'ont, une fois de plus, permis d'être avec mes enfants, dans un grand gite. C'était convivial, avec des repas faits par nous-mêmes.*

*Les enfants ont pu faire des rencontres avec d'autres enfants. Jeux, sorties et découvertes ont rythmé ce merveilleux week-end. Nous avons eu le droit à la neige, la cerise de ce voyage...*

*Les éducatrices présentes ont démontré leur professionnalisme et leur humanisme.*

*À refaire !"*

## Conclusion et perspectives

Développement et nouvelle organisation ont caractérisé 2022.

Déployer l'activité, telle qu'attendue, sera assurément l'objectif prioritaire en 2023.

Pour ce faire, il s'agira de consolider la dynamique enclenchée, ce qui nécessitera de stabiliser les équipes et la mise en œuvre du projet de service.

Par ailleurs, un certain nombre de travaux seront à conduire, tels que la déclinaison du plan d'action du document unique d'évaluation des risques professionnels, versant « risques psychosociaux » et la finalisation du livret d'accueil à destination des familles.

Renforcer les partenariats sera également un objectif à poursuivre.

À l'échelle départementale, une étude sera initiée avec l'ensemble des associations d'AEMO et le département. S'inscrivant dans l'amélioration continue des pratiques, cette démarche devrait permettre d'optimiser le temps et la charge de travail des professionnels, éducateurs et chefs de service, au bénéfice de l'accompagnement des familles.

# **EURE**

# **HAUTE SAVOIE**

## LES CENTRES DE VACANCES

### Montaure – Saury

#### Présentation des centres

Trois centres de vacances appartiennent à la Fondation.

Deux d'entre eux, l'un situé dans l'Eure en pleine campagne normande, et l'autre en Haute-Savoie entre lac et montagne, sont mis à la disposition des établissements et services de la Fondation. Tout au long de l'année, ils permettent à des groupes d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes et des familles de bénéficier de différents séjours de loisirs ou de chantiers éducatifs.

Composé de deux unités distinctes dans un grand parc boisé de 2 hectares, le centre de Montaure permet d'accueillir des groupes jusqu'à 29 personnes, au sein d'un prieuré, et jusqu'à 15 personnes, dans un bâtiment annexe.

Situé dans un hameau à proximité d'Annecy, le chalet de SAURY peut héberger, quant à lui, jusqu'à 30 personnes, en 2 espaces conjoints mais distincts.

Enfin, le troisième centre de vacances se trouve à La Tremblade, en Charente-Maritime. Depuis septembre 2017, celui-ci est loué à la Fondation des Diaconesses de Reuilly, pour y accueillir un public migrant.

#### L'année 2022 : des faits marquants

La levée des différentes réglementations législatives relatives à la crise sanitaire – fin des jauges d'accueil début février, puis du pass vaccinal mi-mars – a permis peu à peu la reprise des activités collectives dans de bonnes conditions, dont les séjours.

La fréquentation des centres de vacances apparaît cette année particulièrement contrastée, selon les établissements et services. Les deux services de prévention spécialisée se distinguent largement comme principaux utilisateurs, représentant 80% de l'ensemble, contre 52% en 2021. Le service parisien enregistre une augmentation particulièrement significative du nombre de journées réalisées, en lien avec le redéploiement du « camp d'été » qui a permis à de jeunes parisiens de bénéficier, tour à tour, d'une semaine de vacances à Montaure.

En revanche, les centres de vacances ont été moins utilisés par certains établissements qui, en réponse à des objectifs pédagogiques, ont fait le choix de diversifier les destinations des séjours au bénéfice des enfants et des adolescents. C'est le cas de la Maison de la Juine et des Jacquets.

D'autre part, il est à souligner une baisse de fréquentation au sein du centre de vacances de Saury. Gestionnaire d'un ITEP, l'association OVE louait de façon permanente, du lundi au vendredi, la petite annexe du chalet pour y accueillir de 1 à 4 enfants, sous la forme de séjours de répit. La non-reconduction de cette contractualisation impacte sensiblement le taux d'occupation réalisé en 2022.

Enfin, survenue en début d'année, une rencontre avec la mairie de Montaure a permis de projeter la mise en œuvre de nouvelles activités concourant à une meilleure valorisation de la propriété, au sein de son environnement territorial. Festives, culturelles, plusieurs initiatives seront ainsi proposées à destination des habitants du village et des communes avoisinantes.

Au cours de l'automne 2022, organisé en partenariat avec l'association Terres de fêtes, un grand marché alimentaire a rassemblé de nombreux producteurs locaux et plusieurs centaines de personnes, dans le parc du prieuré. Après

avoir rencontré un vif succès, cette « fête du terroir » sera reconduite l’an prochain, quand d’autres évènements se dérouleront en 2023.

## L'activité

### Quelques chiffres et leurs analyses

#### ➤ Occupation du centre de Montaure

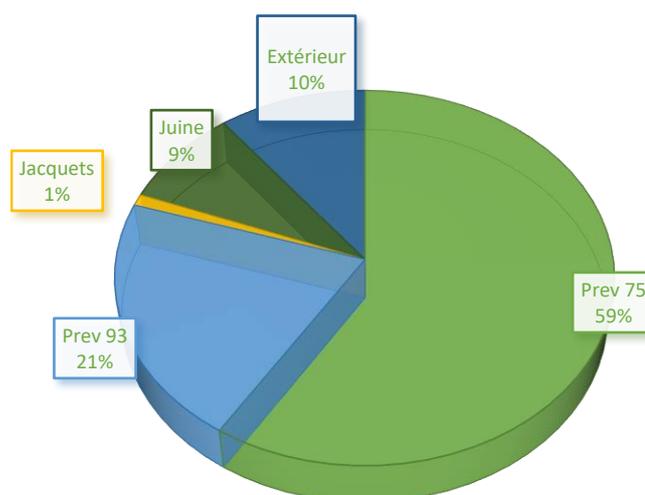
45 groupes ont bénéficié du centre de vacances de Montaure cette année, soit 39 accompagnés par les professionnels de nos établissements et services, et 6 autres groupes (location par une autre association ou un particulier).

721 enfants, jeunes et adultes accueillis par la Fondation ont pu profiter d’un séjour dans ce cadre.

En termes de taux d’occupation (nombre de personnes x nombre de jours), le centre de Montaure cumule un total de **3219** journées d’activité – contre 3784 en 2021 – réparti comme suit :

- Le prieuré : **2127**
- L’annexe du prieuré : **1092**

OCCUPATION MONTAURE 2022



#### ➤ Occupation du centre de Saury

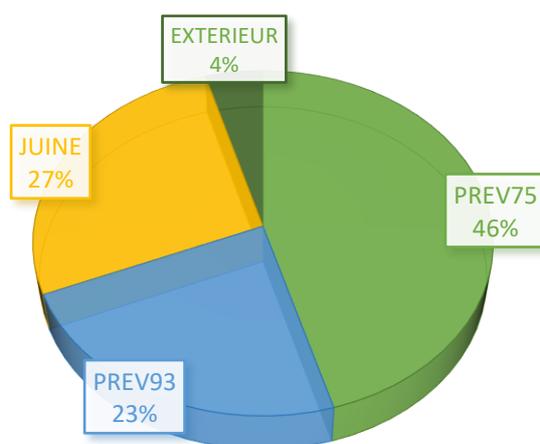
20 groupes ont bénéficié du centre de Saury cette année, soit 19 accompagnés par les professionnels de nos établissements et services, et 1 autre groupe (location par une autre association ou un particulier).

192 enfants, jeunes et adultes accueillis par la Fondation ont pu profiter d’un séjour dans ce cadre.

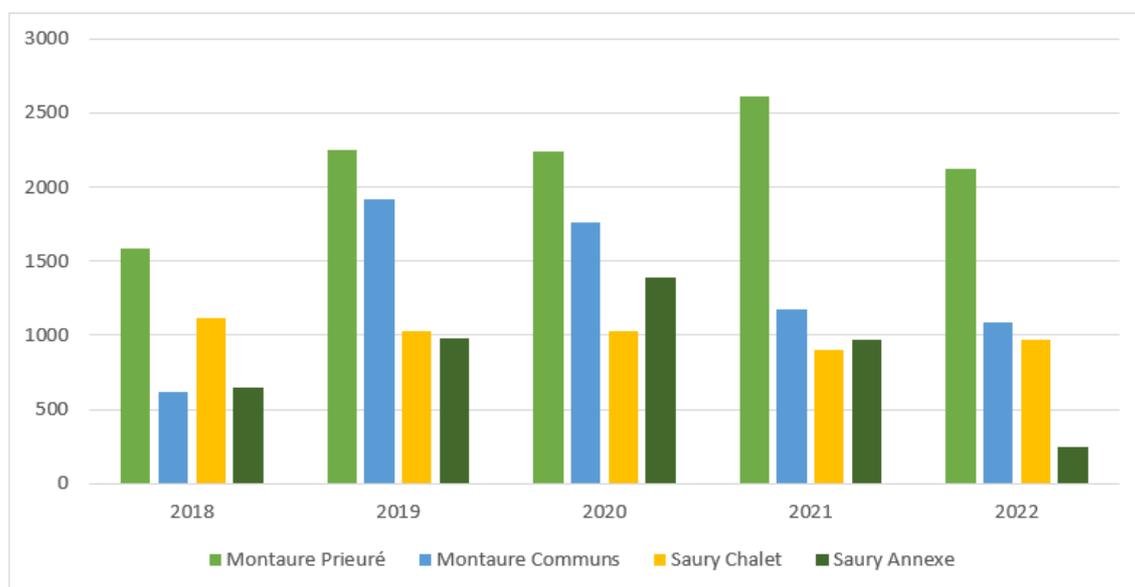
En termes de taux d’occupation (nombre de personnes x nombre de jours), le centre de Saury cumule un total de **1220** journées d’activité – contre 1872 en 2021 – réparti comme suit :

- Le chalet : **974**
- L’espace annexe : **246**

OCCUPATION SAURY 2022



## ➤ Évolution du taux d'Occupation des centres de vacances de 2018 à 2022



## Conclusion et perspectives

Le retour à une utilisation optimale des centres de vacances dépendra bien évidemment de l'évolution de la situation sanitaire...

Par ailleurs, une rencontre avec le maire de Montaire et la nouvelle équipe municipale, réalisée début 2022, permet de projeter la mise en œuvre de nouvelles activités concourant à une meilleure valorisation de la propriété, au sein de son environnement territorial.

En 2023, toujours en partenariat avec la mairie de Montaire, de nouvelles initiatives locales se développeront dans la propriété, en complément de la « Fête du terroir » reconduite à l'automne :

### Avec l'association Terres de fêtes

- Samedi 8 avril : dans le parc, chasse aux œufs organisée pour les enfants et leurs familles de la Communauté de communes ;
- Samedi 26 et 27 août : dans les sous-bois du domaine, reconstitution d'un campement de la seconde guerre mondiale, à l'occasion des fêtes de la libération célébrées dans le village. Accompagné d'une équipe éducative du service de prévention spécialisée du 93, un groupe d'adolescents pourra profiter de l'événement, découvrant ou approfondissant cette période de l'histoire de France ;

### Avec la commission municipale « Patrimoine »

- Dimanche 17 septembre : dans la salle à manger du prieuré et à l'étage, dans les couloirs, exposition sur les anciens métiers régionaux, en partenariat avec les musées d'Elbeuf et de Louviers. Accompagné d'une équipe éducative du service de prévention spécialisée de Paris, un groupe de jeunes sera impliqué dans l'évènement, accueillant les publics autour d'un stand convivial.

- Par ailleurs, à l'échelle de la Fondation, une note sera établie à l'adresse des directeurs et cadres de direction afin de formaliser l'ensemble des procédures actualisées, garantissant le bon fonctionnement des centres de vacances : modalités de réservation et d'annulation, relations avec les gardiens en lien avec la direction générale, tarification et facturation, pour l'essentiel



# **BILANS SOCIAL ET FINANCIER**

## BILAN SOCIAL

### Extrait de la base de donnée économique et sociale

L'effectif (CDD et CDI) progresse sur l'année 2022 avec 306 salariés, soit 6,62% de plus par rapport à 2021.

- 287 salariés au 31 décembre 2021
- 271 salariés au 31 décembre 2020

#### Répartition CDI/CDD

2022	
CDI	CDD
298	8

Les effectifs les plus importants se situent sur les départements de Paris (38%) et de l'Essonne (36%).  
93% des salariés sont de nationalité française.

#### Répartition de l'effectif par catégories d'emploi

Catégories	Nombre	%
Administratifs	29	9,48%
Cadres éducatifs	41	13,40%
Directeurs	13	4,25%
Services généraux	36	11,76%

Les femmes sont majoritaires, elles représentent 60% de l'effectif réel notamment sur les fonctions administratives (93%) et socio-éducatives (61%).

L'âge moyen sur l'année 2022 est de 43 ans pour les hommes et de 42 ans pour les femmes. La tranche d'âge 40-59 ans représente 51% de l'effectif total.

Catégories	Nombre	%
Administratifs	29	9,48%
Cadres éducatifs	41	13,40%
Directeurs	13	4,25%
Services généraux	36	11,76%
Socio-éducatifs	187	61,11%

Les femmes sont majoritaires, elles représentent 60% de l'effectif réel notamment sur les fonctions administratives (93%) et socio-éducatives (61%).

L'âge moyen sur l'année 2022 est de 43 ans pour les hommes et de 42 ans pour les femmes. La tranche d'âge 40-59 ans représente 51% de l'effectif total.

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Global
20 – 29 ans	26	12	38
30 – 39 ans	56	40	96
40 – 49 ans	52	27	79
50 – 59 ans	43	33	76
60 et plus	8	9	17
	185	121	306

L'ancienneté moyenne sur l'année 2022 est d'environ 10 ans. 43% des salariés ont moins de 5 ans d'ancienneté et 18% une ancienneté comprise entre 5 et 9 ans.

51 stagiaires ont été accueillis sur l'année 2022, principalement sur des formations d'éducateur spécialisé. 73% des stages sont relatifs aux métiers éducatifs.

Le turnover progresse sur les catégories d'emploi cadres éducatifs, services généraux et socio-éducatifs. Il se situe autour de 20%, ce qui signifie qu'un salarié en moyenne sur cinq est remplacé dans l'année.

Le taux d'absentéisme est en moyenne de 8%, avec des taux plus élevés allant jusqu'à 17% concernant le Siège, le SE91 et les Jacquets, du fait d'arrêts de longue durée comparés à de petits effectifs.

La Fondation a consacré un budget de 81 896 euros à la formation continue, 73 salariés ont pu en bénéficier sur l'année 2022.

En matière d'égalité professionnelle hommes / femmes :

- 86% des femmes occupent un emploi à temps complet, pour 93% des hommes,
- Calcul de l'index égalité hommes / femmes : note obtenue 98 sur 100 (4 indicateurs sur 5 ont pu être mesurés).

S'agissant des rémunérations brutes, les plus hauts salaires sont en moyenne moins de 4 fois plus importants que les plus bas salaires.

## BILAN FINANCIER

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise Réserves	14 683 896,74	13 818 029,13
Report à nouveau	1 980 308,68	1 980 308,68
Excédent ou déficit de l'exercice	- 3 112 306,12	- 2 270 089,44
	- 1 260 570,64	- 98 021,27
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>12 291 328,66</b>	<b>13 430 227,10</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Subventions d'investissement	965 627,39	1 021 458,74
Provisions réglementées	3 421 173,40	3 381 366,36
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>16 678 129,45</b>	<b>17 833 052,20</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>	<b>1 020 662,88</b>	<b>956 614,78</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>678 769,01</b>	<b>657 830,04</b>
<b>DETTES</b>	<b>5 983 931,68</b>	<b>5 526 708,78</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 961 754,53	2 212 085,62
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	781 564,59	516 863,37
Dettes fiscales et sociales Autres dettes	2 699 955,95	2 241 883,35
Autres dettes	540 656,61	555 876,44
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>404 755,91</b>	<b>214 123,88</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>24 766 248,93</b>	<b>25 188 329,68</b>

ACTIF		VALEUR BRUTE AU 31/12/2022	AMORT. OU PROVISIONS	VALEUR NETTE AU 31/12/2022	VALEUR NETTE AU 31/12/2021
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>31 719 038,93</b>	<b>15 191 831,29</b>	<b>16 527 207,64</b>	<b>16 838 984,01</b>
Immobilisations incorporelles		168 742,85	158 145,87	10 596,98	16 530,42
Immobilisations corporelles		26 954 582,22	15 030 169,58	11 924 412,64	12 100 260,80
Immobilisations financières		4 595 713,86	3 515,84	4 592 198,02	4 722 192,79
<b>CREANCES ET COMPTES RATTACHES</b>		<b>2 613 673,95</b>		<b>2 613 673,95</b>	<b>3 077 115,64</b>
<b>DISPONIBILITES</b>		<b>5 168 089,37</b>		<b>5 168 089,37</b>	<b>4 829 035,59</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>		<b>109 587,50</b>		<b>109 587,50</b>	<b>54 692,65</b>
<b>INTER.EMPRUNTS A COUVRIR</b>		<b>817 866,74</b>	<b>470 176,27</b>	<b>347 690,47</b>	<b>388 501,79</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>40 428 256,49</b>	<b>15 662 007,56</b>	<b>24 766 248,93</b>	<b>25 188 329,68</b>

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2022	31/12/2021
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>23 071 182,89</b>	<b>20 700 420,73</b>
Ventes de biens et services	1 121 870,63	1 319 202,95
Concours publics et subventions d'exploitation	20 580 328,04	18 580 651,93
Dons manuels	300,00	3 300,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de Charges	345 726,54	88 671,80
Utilisations des fonds dédiés	86 485,44	84 322,05
Autres produits	936 472,24	624 272,00
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>24 398 481,11</b>	<b>20 862 909,07</b>
Achats	6 228 472,96	5 573 023,08
Impôts et taxes	1 449 962,21	1 317 611,49
Charges de personnel	15 474 597,40	12 769 244,07
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 049 161,08	995 146,76
Dotations aux provisions	47 000,00	65 130,00
Reports en fonds dédiés	44 533,54	98 571,23
Autres charges	104 753,92	44 182,44
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>- 1 327 298,22</b>	<b>- 162 488,34</b>
Produits financiers	9 940,52	3 244,71
Charges financières	56 222,28	52 699,04
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>- 46 281,76</b>	<b>- 49 454,33</b>
Produits exceptionnels	166 682,87	151 784,37
Charges exceptionnelles	53 673,53	37 861,97
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>113 009,34</b>	<b>113 922,40</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT (I + II + III)</b>	<b>-1 260 570,64</b>	<b>- 98 020,27</b>







34 rue de Picpus 75012 Paris

01 44 64 84 00

[www.jeunessefeuve.com](http://www.jeunessefeuve.com)